

Programme de la liste
Mons en Mieux !

Pour les élections communales de Mons



Approuvé à Mons, le 15 septembre 2018

E.R. : Mons en Mieux ASBL – www.mons2018.be

Table des matières

Introduction

Chapitre 1 : La sécurité et la propreté

Chapitre 2 : L'économie (emploi, commerce, ...)

Chapitre 3 : L'enseignement communal, supérieur et la petite enfance

Chapitre 4 : La santé

Chapitre 5 : La lutte contre la pauvreté, le CPAS et les logements sociaux

Chapitre 6 : La gouvernance et vie associative

Chapitre 7 : La participation citoyenne

Chapitre 8 : Les services communaux

Chapitre 9 : La mobilité

Chapitre 10 : La politique de la Ville cyclable et piétonne

Chapitre 11 : La culture et le tourisme

Chapitre 12 : Les sports et les loisirs

Chapitre 13 : L'environnement

Chapitre 14 : L'aménagement du territoire

... en mieux !

INTRODUCTION

Vous avez sous les yeux le programme de la liste pluraliste « Mons en Mieux ! ». Il ne s'agit plus de décrire l'origine et la nature de notre mouvement politique mais d'exposer nos conceptions et nos projets. Sans perdre de vue cependant que l'émergence d'une nouvelle offre dans le champ politique - résolument détachée des partis traditionnels pour mieux se consacrer au mieux-être des habitants de la Ville - est indissociablement liée au projet politique lui-même.

Il nous faut tout d'abord tenir un « discours sur la méthode ».

1. Notre conception de la démocratie vivante exposée dans le deuxième chapitre s'inscrit dans un processus décisionnel complexe. Prendre des décisions qui auront un impact notable sur la vie quotidienne de nos concitoyens en matière de mobilité ou de protection de l'environnement par exemple, demande de la réflexion et un important travail d'étude préalable. Le concours des experts, en interne en s'appuyant sur les compétences du personnel communal, en externe en faisant appel quand cela sera nécessaire à des bureaux d'études (ou en déléguant un échevin pour qu'il examine sur site ce qui se fait de mieux dans une autre grande ville d'Europe ou d'ailleurs) vise à renforcer la phase d'étude.

Mais ensuite, il ne s'agit pas de passer immédiatement à la phase d'exécution. Le personnel qui sera chargé de gérer au quotidien les nouvelles infrastructures ou les nouveaux projets d'une part et les futurs utilisateurs (les citoyens s'exprimant au sein des commissions consultatives) d'autre part doivent être associés au travail d'étude avant que le projet ne soit considéré comme finalisé et prêt à être débattu en Conseil communal.

Cette nouvelle approche du processus décisionnel qui passe par le travail des commissions consultatives où l'on pourra informer les habitants concernés et recueillir leur avis, exigera de la part du personnel politique et du personnel administratif un effort de formation. Il n'est plus question pour l'échevin de faire

préparer les dossiers par l'Administration ou des consultants externes sans y ajouter une plus-value personnelle justifiant pour une large part, sa propre désignation.

Il importe à nos yeux de fournir des ressources nouvelles notamment via la formation permanente des agents communaux et des échevins pour améliorer la qualité des projets.

2. Les règles à matière de politique communale sont contenues dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il est bon que ces règles soient codifiées et que leur respect soit assuré par le Ministre de tutelle mais le Code est lacunaire. Nous ferons voter en Conseil communal des règlements-cadre pour le compléter. Qu'il s'agisse de la participation des citoyens à la vie politique, de la gouvernance, du respect des règles éthiques, de l'aménagement du territoire, de la collecte des données (voir le point 5) ou bien encore de l'organisation du travail du Collège, des règlements ayant une portée générale seront rapidement soumis au Conseil communal, règlements qui auront pour objectif d'encadrer le travail politique durant toute la législature.

3. L'examen des différentes propositions fera apparaître que « tout est dans tout ». A titre d'exemple, les décisions prises en matière de mobilité visent à améliorer le quotidien des montois en réduisant les engorgements aux entrées de la Ville, ce qui implique notamment le retour du vélo dans nos rues et nos avenues mais cela comporte dans le même temps des bénéfices en termes d'environnement et de santé et par ailleurs, les solutions proposées augmenteront le nombre de parkings disponibles ce qui favorisera le commerce du centre-ville. De même la sécurité a des liens étroits avec l'activité commerciale ou touristique. On touche ainsi du doigt le fait qu'il faut concevoir la politique communale comme un tout cohérent. Si Mons en Mieux ! est associé au pouvoir, notre mouvement politique fera entendre sa différence sur l'ensemble des politiques. Il ne sera jamais question pour nous de se contenter, comme l'ont fait certains dans le passé, d'une compétence limitée. Si une coalition est nécessaire, chacun des partenaires doit avoir voix au chapitre pour l'intégralité des politiques communales.

4. On ne peut plus accepter de cloisonner la vie des citoyens en fonction des compétences légales attribuées à l'Etat fédéral, à la Région, aux Provinces et à la

Commune. Le niveau de base qu'est le niveau communal est le plus important de tous. C'est là que doivent se fédérer tous les efforts permettant d'améliorer la vie des citoyens. La Ville arrêtera les politiques nécessaires dans les domaines qui sont de sa compétence mais ira bien au-delà, en nouant obstinément le dialogue avec les autres niveaux de pouvoir et avec les citoyens au travers des commissions consultatives. La vision du politique doit être globale et non limitée à des compétences et à un territoire et cela implique une capacité de négociation ou de dialogue. Illustrons ceci par un exemple : l'amélioration de la qualité de la nourriture dans les écoles est un objectif que peut se donner la Ville de MONS pour les établissements dont elle est le pouvoir organisateur mais nous prendrons tous les contacts nécessaires, organiserons des tables rondes, ferons pression sur les autres pouvoirs politiques pour obtenir que tous les élèves et étudiants qui reçoivent des cours à MONS bénéficient des mêmes progrès.

5. À nos yeux, la collecte des données (data) est essentielle. Il faut accumuler les données en matière de sécurité, de santé, d'environnement, concernant le trafic routier, la qualité de l'eau, la pollution, la construction des immeubles, ... L'objectif est de se doter des outils nécessaires (des capteurs pour le trafic routier par exemple) en allant chercher les informations où elles se trouvent (Institut de statistiques, Ministère de la Santé, ...) ou en créant les outils nécessaires pour les obtenir. Il s'agit de constituer une bibliothèque « data » qu'il sera possible de consulter lors de la préparation des réformes.

6. Le fil conducteur de toutes les politiques proposées est d'accroître l'attractivité de la Ville (pas uniquement du centre-ville) pour attirer de nouveaux habitants, des clients pour nos commerçants, des entreprises, des touristes. Il faut agir sur tous les leviers en même temps, se montrer exigeant dans tous les secteurs de la vie sociale. Ce qu'il faut retenir ici, c'est une volonté d'imposer une vision globale et non parcellaire de la vie en société. Nous ne ferons pas de miracle mais en revanche, nous ne voulons négliger aucun domaine où il est possible de « faire mieux ». Notre projet est d'améliorer la vie de nos citoyens, leur niveau de vie, leur santé, la qualité de l'environnement, leur sécurité, la mobilité, la propreté, en y ajoutant ce supplément d'âme qui viendra du fait que vivre à MONS sera perçu comme une source de réelle satisfaction

7. Nous voulons être jugés sur l'efficacité de nos actions. Nous ferons établir au début de législature un inventaire exhaustif de tous les paramètres pertinents (nombre de chômeurs, indice de santé, nombre de places dans les installations sportives, nombre d'entrées dans les théâtres et musées, kilomètres (vérifiables) de piste cyclable, espaces verts etc...) pour pouvoir juger en fin de législature des résultats obtenus de manière objective, au-delà de tout discours de propagande.

Chapitre 1 :

La sécurité et la propreté ... en mieux !

A. INTRODUCTION

Notre objectif est d'avoir une Ville plus sûre pour toutes les Montoises et les Montois.

Aucune politique ne peut être développée si la commune n'assure pas la sécurité de ses citoyens.

Nous voulons agir par plusieurs angles : lutte contre les incivilités, les dépôts sauvages, rendre aux femmes leur place à Mons, une augmentation significative du nombre de policiers et d'assistants administratifs, et accompagnement du travail sur le terrain des agents par des caméras de sécurité, etc.

La sécurité à Mons ne peut être rétablie par un seul moyen ou par des demi-mesures. Il faut une vision et une conviction ferme que c'est une nécessité et une priorité absolue.

B. LES CONSTATS

Le constat d'impunité souvent effectué par la population participe à son sentiment d'insécurité. Tout se passe comme si les délinquants étaient libres de persister dans leurs comportements, quand l'acte est constaté.

Cette insécurité est aussi ressentie sur les routes. Les problèmes de mobilité l'aggravent. Ils génèrent toujours de la nervosité, parfois un manque de courtoisie ou de civisme.

Au quotidien, une multitude de petits inconvénients s'accumulent dans notre environnement et participent aussi à ce sentiment d'insécurité. Il peut s'agir d'un défaut d'entretien d'une rue, d'un manque de propreté des lieux où nous vivons, le tout renforçant cette impression de « malaise ». Citons quelques exemples :

- Aux abords des écoles et au centre-ville, des voitures mal garées (en double ou triple file, espace réservé aux personnes à mobilité réduite, etc.),
- L'absence d'éclairage le soir dans certaines rues,
- Des graffitis et des tags sur les murs,

- Un espace public souillé par les déjections d'un animal qui ne sont pas ramassés,
- Des trottoirs et des rues qui ont grand besoin de réparation,
- Des dépôts clandestins ou une utilisation non conforme des poubelles publiques, un bruit excessif qui trouble le voisinage

Mais aussi :

- Des travaux privés ou publics ne sont pas correctement signalés avec, comme corolaires bien souvent, un manque de protection des piétons et un environnement sali,
- Certains commerces nocturnes autour desquels se focalisent des nuisances, sonores notamment (night shop).

Ces nuisances révèlent souvent un manque d'éducation, de civisme ou de savoir-vivre. Il faut agir sur la notion du « vivre ensemble » pour amener des changements en profondeur, sans quoi les mesures ponctuelles concernant la propreté et la sécurité n'auront que peu d'effet.

Il faut ainsi investir dans l'éducation et la prévention, communiquer via les réseaux sociaux notamment, au sein et en dehors des écoles, et réaliser un effort particulier pour sensibiliser la population et conduire à un changement de comportement.

Tous les citoyens doivent prendre conscience du fait que la propreté d'un lieu et la sécurité sont l'affaire de tous. Pour y parvenir il faut combiner la prévention et la répression. En outre, Mons en Mieux ! veut associer les citoyens eux-mêmes aux changements nécessaires. Ce principe de participation citoyenne guide notre réflexion.

Mais aussi :

- Des travaux privés ou publics ne sont pas correctement signalés avec, comme corolaires bien souvent, un manque de protection des piétons et un environnement sali,
- Certains commerces nocturnes autour desquels se focalisent des nuisances, sonores notamment (night shop).

Ces nuisances révèlent souvent un manque d'éducation, de civisme ou de savoir-vivre. Il faut agir sur la notion du « vivre ensemble » pour amener des changements en profondeur, sans quoi les mesures ponctuelles concernant la propreté et la sécurité n'auront que peu d'effet.

Il faut ainsi investir dans l'éducation et la prévention, communiquer via les réseaux sociaux notamment, au sein et en dehors des écoles, et réaliser un effort particulier pour sensibiliser la population et conduire à un changement de comportement.

Tous les citoyens doivent prendre conscience du fait que la propreté d'un lieu et la sécurité sont l'affaire de tous. Pour y parvenir il faut combiner la prévention et la répression. En outre, Mons en Mieux ! veut associer les citoyens eux-mêmes aux changements nécessaires. Ce principe de participation citoyenne guide notre réflexion.

C. NOS PROPOSITIONS

Pour que notre environnement quotidien soit plus sûr et plus propre, nous proposons :

1. L'installation d'un réseau global de caméras de surveillance

L'utilité des caméras de surveillance n'est plus à démontrer. Pour respecter le droit à la vie privée, il va de soi que cet outil doit être utilisé par des policiers exclusivement dans le cadre de la prévention ou de la répression de la délinquance, ce qui est fort heureusement une exigence légale. Mais il y a trop peu de caméras installées sur le territoire de Mons. Les autorités communales se sont montrées timorées et réticentes dans ce domaine alors qu'il faut déployer des moyens importants pour mettre en place un plan global d'installation de caméras de surveillance.

On le voit bien dans les stades de football, l'identification des fauteurs de troubles (avec comme conséquence la possibilité de leur interdire l'accès au stade) est la seule réponse adéquate à l'usage de la violence. De même, dans tous les lieux sensibles (le marché aux herbes le weekend) et tous ceux où il y a des concentrations de personnes (les gares notamment), il est important que les personnes qui présentent un danger pour autrui soient identifiées et qu'elles ne puissent plus agir dans l'impunité.

La zone boraine et la Commune de Koekelberg, à titre d'exemples concrets, ont prouvé avec succès l'intérêt et l'efficacité des caméras de surveillance.

Ce plan global visera à lutter contre plusieurs types d'infractions, et de plusieurs façons :

- Contre la haute délinquance : sur tous les centres urbains pour aider les patrouilles de police à être plus efficaces, en étant directement dirigées vers les lieux criminogènes.
- En identifiant plus facilement les auteurs
- Lutte contre le harcèlement de rue : le problème de l'application de la loi sur le harcèlement de rue est bien souvent la charge de la preuve. Les caméras permettront d'étayer les plaintes pour ces faits.
- Via des caméras intelligentes placées sur les axes principaux du trafic, il sera plus simple de verbaliser les comportements dangereux sur la route.
- En matière de lutte contre les dépôts sauvages, les caméras permettront de lutter contre la quasi impunité actuelle.

En parallèle, MeM doublera le montant des sanctions sur les incivilités. Une Ville propre et sécurisante est un droit pour les Montoises et les Montois.

2. Une plus grande présence de la police dans l'espace public

Mons en Mieux ! mise sur une police de proximité. Nous voulons repositionner l'agent de quartier dans son quartier plutôt qu'accablé par les charges administratives. Nous exigerons l'engagement de policiers supplémentaires et aussi l'engagement de personnel civil afin de décharger les agents des missions administratives. Ces deux mesures conjuguées vont permettre une augmentation significative du temps passé sur le terrain par les policiers.

La priorité est de renforcer le cadre de policiers afin d'atteindre 380 unités (au lieu de 347 actuellement) avec au moins 350 policiers effectifs (pour actuellement un personnel effectif de 297 policiers).

Nous voulons que la Ville, la Zone de police et le Parquet conjuguent mieux leurs efforts et se mettent d'accord sur un plan beaucoup plus ambitieux que le plan zonal de sécurité afin d'améliorer la prévention et l'action répressive qui sont nécessaires face aux actes de violence, au vandalisme et aux divers vols commis sur le territoire de la ville de Mons. Dans cet esprit, Mons en Mieux ! estime qu'une réunion hebdomadaire entre le cabinet du Bourgmestre,

la Zone de police et le Parquet est nécessaire afin de faire le point sur la délinquance au sein de la zone.

Nous mettrons aussi en œuvre un plan d'action contre le harcèlement de rue, notamment en impliquant les gardiens de la paix, les agents horodateurs, les éducateurs de rues et les stewards urbains qui, à l'occasion de leurs patrouilles, sont témoins de ce type de comportement.

3. L'élargissement des missions des gardiens de la paix

Mons en Mieux ! veut élargir les missions des gardiens de la paix, des stewards urbains et autres agents horodateurs. Ils sont présents sur le territoire de la ville et témoins de nombreux faits. L'objectif est de les responsabiliser et de les valoriser. Ceci suppose qu'ils puissent bénéficier d'une formation complémentaire adéquate et qu'ils puissent sanctionner plus largement les incivilités, allégeant par le même fait la charge de travail des policiers.

Afin de permettre aux gardiens de la paix de sanctionner ces incivilités, nous veillerons à l'avenir que les critères de la loi soient respectés, à savoir qu'un gardien de la paix détenteur d'un CESS soit toujours présent au sein du binôme.

4. Des initiatives de la ville pour faciliter le respect de l'espace public

La ville doit montrer l'exemple dans le domaine de la propreté et le respect de l'environnement.

Nous augmenterons le nombre de toilettes accessibles au public, le cas échéant. De même, il convient d'augmenter les poubelles publiques à placer tous les 50 ou 100 mètres dans les axes principaux du centre-ville et axes piétons des anciennes communes). Leur dimensionnement doit rendre impossible le dépôt de déchets volumineux. Ces poubelles doivent être conçues pour permettre un tri sélectif.

La ville devra aussi multiplier les cendriers (à l'effigie de la ville) pour ne pas donner un prétexte aux fumeurs pour laisser les mégots n'importe où. Pour ce qui concerne les déjections canines, il faut prévoir une distribution de sacs.

L'axe de communication est essentiel.

La commune doit sensibiliser les citoyens pour qu'ils soient attentifs à éviter toutes les incivilités (papier ou boîtes jetés au sol, déjections canines, mégots abandonnés n'importe où, chewing gum, le fait d'uriner en rue, etc.). Des campagnes de sensibilisation sont nécessaires.

A terme, le fait de commettre une incivilité sera regardée par les autres habitants comme une chose incongrue et inacceptable.

On ne soulignera jamais assez l'importance de cette question car tous les efforts à accomplir dans les différents secteurs de la politique communale visent en fait un même objectif qui est de rendre la ville plus attractive et plus belle afin d'y attirer des touristes, des commerçants et ... de nouveaux habitants.

5. L'utilisation des moyens appropriés de lutte contre les dépôts sauvages

Dans le domaine de la propreté, la question des dépôts sauvages est importante. Il faut utiliser de nouveaux moyens pour lutter contre cette forme d'incivisme. On doit procéder à une surveillance, le cas échéant, par caméra et sanctionner lourdement les auteurs, soit par le biais d'amendes, soit, ce qui peut s'avérer plus efficace, en ayant recours à des travaux d'intérêt général en relation directe avec la question de la propreté.

Le rôle du fonctionnaire sanctionneur est fort important. Il peut imposer des amendes administratives ou des travaux d'intérêt général. Pour qu'il puisse réaliser correctement son travail, il importe de mettre en place un système de communication, de manière à porter à sa connaissance le plus grand nombre de comportements inciviques. Cet objectif sera atteint notamment grâce à la formation et la valorisation des gardiens de la paix mais aussi par la mise en place de comité de quartiers avec participation citoyenne (voir ci-dessous).

6. La participation des citoyens à la gestion de la propreté et de la sécurité

Par définition, les citoyens sont au plus près des réalités quotidiennes. Il est utile que ceux parmi eux qui sont les plus sensibilisés à la problématique des incivilités et de la délinquance et d'une manière générale à la sauvegarde de la qualité de notre environnement aient l'occasion de participer à des conseils de quartier. Ces bénévoles participeront aux réunions de ces conseils où l'on retrouvera aussi des représentants de la Ville et du CPAS, des agents de quartier, des pompiers, le cas échéant des représentants des écoles et universités ou des entreprises présentes sur le territoire concerné, en ce compris les sociétés organisant les transports publics.

L'idée centrale est de faire aboutir une réflexion commune au départ de l'expérience et du ressenti de chacun afin de formuler des propositions permettant d'améliorer l'environnement auprès des autorités compétentes et par ailleurs de canaliser l'information vers toutes les autorités disposant du pouvoir de sanctionner les incivilités.

L'objectif n'est pas de verser dans la délation mais de veiller à ce que les incivilités puissent être constatées.

Au fil du temps, ces comités de quartier (PLP) et de citoyens bénévoles deviendront un élément central dans la prise de décisions en matière de sécurité et de propreté. On peut en espérer une solidification du lien social, une plus grande solidarité entre les citoyens et une meilleure communication des informations utiles vers les autorités de police et les autorités communales.

Mons en Mieux est favorable aux PLP (Partenariat Local de Prévention). Il s'agit d'un accord de collaboration entre les citoyens et la police locale au sein d'un quartier déterminé. Au sein d'un tel partenariat local de prévention, il y a un échange permanent d'informations.

La participation citoyenne pourra se traduire par :

1. Un encouragement des initiatives citoyennes relatives à la prévention via les écoles, les entreprises, les services publics, les associations, les brigades de propreté, les mouvements de jeunesse, etc.) en matière de sécurité, d'harcèlement de rue, de cybercriminalité, de civisme, de propreté, etc.
2. La mise sur pied des agents de Plans Locaux de Prévention (PLP) qui intègreront les Conseils de quartier composés de citoyens bénévoles. Ceux-ci seront une des composantes d'une plateforme (d'un partenariat) « sécurité » regroupant les représentants de la Ville et du CPAS, la police (l'agent de quartier) ainsi que les pompiers, les écoles et les Universités, les entreprises privées et publiques présentes sur le territoire, les associations, les responsables de transport (TEC, SNCB, etc..).

7. Une attention particulière au respect de la loi

Si un certain nombre de commerces ouverts tard la nuit sont une source de problèmes c'est parce que s'y rassemble un certain nombre de personnes peu sensibles à la problématique du vivre ensemble, en commençant par des comportements qui menacent la tranquillité durant les heures de repos. En fonction du lieu où est situé le commerce, l'autorité communale doit pouvoir limiter les heures d'ouverture. Elle doit aussi être en mesure de veiller au respect des réglementations qu'il s'agisse de la protection des travailleurs, de la protection des consommateurs (produits périmés ...) ou du respect des lois fiscales.

Dans le même domaine, nous estimons qu'il convient d'être plus vigilant en ce qui concerne la consommation et la vente d'alcool aux mineurs et aux personnes en état d'imprégnation alcoolique. La loi existe. Il faut la faire respecter et dénoncer tout abus.

8. Une vigilance accrue en matière de sécurité routière

L'action de Mons en Mieux ! en la matière concernera la lutte contre la vitesse excessive et la conduite sous influence, les parkings dits sauvages et la répression de la violence.

Nous proposons tout d'abord d'installer des dispositifs de contrôle de la vitesse dans les zones 30 (radars ...), dans les carrefours importants, dans les endroits considérés vu le passé comme accidentogènes ainsi que dans les lieux où il y a un trafic intense.

Il convient aussi d'aménager les voiries afin de mettre en place des dispositifs ralentisseurs efficaces et bien situés à l'entrée et à la sortie quand les automobilistes ont tendance à rouler trop vite. Il faut utiliser des radars et sanctionner.

La sanction n'est pas la seule réponse, l'éducation est essentielle. Dès le plus jeune âge, il convient de sensibiliser les futurs usagers de la route à la question de la vitesse via les écoles. Nous vivons au 21ème siècle et le temps où l'automobiliste était roi est révolu. La Ville doit se joindre à l'ensemble des acteurs qui ont en charge la sécurité routière pour agir dans le domaine de la prévention, de l'éducation et de la sensibilisation.

9. Assurer la sécurité aux abords des écoles.

Il s'agit là d'une obligation essentielle des pouvoirs communaux. Plusieurs dispositifs sont envisagés dans le cadre du présent programme.

Nous voulons insister ici sur la problématique particulière des écoles implantées dans les villages. Lorsqu'une école est implantée le long d'un axe routier, il n'est pas possible de recourir au système des « rues scolaires » tel qu'il est exposé dans le chapitre relatif à la mobilité.

On optera alors pour le système des heures dites 30. De quoi s'agit-il ? Aux abords des écoles situées dans les villages sur un axe routier, on localise une zone précédée de feux clignotants orange qui rappellent aux usagers qu'il y a

lieu de respecter la limitation de vitesse de 30 kilomètres/heure durant un laps de temps qui correspond aux nécessités de sécurité des élèves (entrées et sorties des écoles).

Ce système à l'avantage de ne pas limiter artificiellement la vitesse sur des axes routiers importants lorsque ce n'est pas nécessaire, tout en assurant la sécurité des élèves lorsqu'elle doit l'être.

10. « Mons safe city » pour une tolérance 0 à l'égard des violences faites aux femmes

Afin d'agir de façon transversale au sein du collège, un échevinat de l'égalité homme-femme (pas un échevin supplémentaire !) sera créé. Il aura spécifiquement en charge de mettre en place le plan « Safe City » en collaboration avec le bourgmestre, les agents de la Ville, le conseil de police et le parquet ainsi que le plan de lutte contre les violences faites aux femmes, en appliquant dans toutes les compétences communales les principes et les objectifs pris par la Belgique¹. MeM mettra en place un plan de lutte contre les violences faites aux femmes, qui visera à :

Demander à la zone de police Mons-Quévy de former l'ensemble des agents à ces réalités et à la meilleure façon de les appréhender et d'accueillir les victimes.

Sensibiliser l'ensemble des agents communaux en lien avec le public et du CPAS mais aussi des guichets d'accueil à la problématique afin qu'ils dirigent utilement les victimes.

Garantir un nombre suffisant de logements d'urgence pour les femmes ayant quitté le domicile conjugal mais également de garantir auprès des logements appartenant à la Ville, en partenariat avec Toit & Moi, des conditions d'accès facilitées pour un relogement durable une fois la phase d'urgence passée.

Sensibiliser le public et informer les victimes des possibilités existantes et des lois en vigueur via le "Mons Mag" mais via aussi des campagnes d'informations régulières dans les bâtiments publics.

MeM évaluera à l'avenir tous les projets d'urbanismes sous l'angle de la lutte des droits des femmes, par exemple, en étant vigilants au manque de visibilité, d'éclairage et tous les facteurs qui insécurisent les femmes dans l'espace public.

¹ Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, consultable ici : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list-/conventions/rms/0900001680084840>

MeM mènera une politique ferme et intransigeante de lutte contre le harcèlement de rue : « Mons Safe City »

- Formation des policiers à recevoir des plaintes pour harcèlement de rue.
- Screening/Enquête des quartiers/rues où le harcèlement de rue se produit le plus.
- Présence accrue de policiers/agents de quartier/steward urbains dans ces quartiers
- Surveillance vidéo de ces rues et quartiers.
- Formation dans les écoles à l'assistance en rue dans des cas de situations de harcèlement de rue
- Campagne vidéo sur les réseaux sociaux en vue d'encourager les passants à réagir.

11. Soutien aux écoles par la présence d'APS

Les « APS » (Agents de Prévention et de Sécurité) présents aux abords des écoles doivent être mieux répartis sur le territoire. À l'heure actuelle, des incohérences existent entre le nombre d'APS présents devant certaines écoles aux abords pourtant moins accidentogènes, alors que d'autres écoles, n'en ont aucun.

Nous proposons une objectivation de la dangerosité des abords de chaque école maternelle et primaire sur le territoire de la Ville et des 19 communes, tous réseaux confondus. Un enfant ne peut pas être protégé en entrant ou sortant de l'école selon le réseau de son école ou de l'accessibilité pour les APS de son école. Les seuls critères qui importent sont objectifs : y a-t-il ou non une zone 30 aux abords de l'école ? Le passage piéton est-il isolé, bien dégagé et éclairé ? Combien de bandes de circulations y a-t-il à traverser ? Ces questions sont mesurables et en fonction de cette dangerosité, les APS seront attribués aux écoles dont l'accès est le plus dangereux.

Chapitre 2 :

Economie/Emploi, Commerce ... en mieux !

ECONOMIE/EMPLOI

A. NOS OBJECTIFS :

- Redonner confiance aux entrepreneurs, démontrer que, sans entrave idéologique, le développement local est possible
- Rendre confiance aux diplômés, démontrer que leur avenir est possible localement pour y travailler mais aussi pour y vivre
- Augmenter le niveau de qualification et de motivation au travail
- Créer de l'emploi
- Raccrocher les jeunes peu qualifiés ou en difficultés à la formation ou à l'emploi

B. NOS PROPOSITIONS

Création de zones franches : relance économique et création d'emplois par des charges et taxes plus légères pour les entreprises

Particulièrement auprès des communes en grande difficulté où le taux de chômage est plus important, telles que Jemappes, Cuesmes et Flénu, il est important de favoriser la création d'emploi. MeM permettra la création de zones franches : des zones où les entreprises pourront s'installer pour développer de l'activité économique ou commerciale en bénéficiant de réductions ou d'abolition des charges et des taxes qui seront prises en charge par la Ville de Mons.

L'exemple de zone franche à Valenciennes est encourageant et est la preuve que cela fonctionne, même dans des situations socioéconomiquement difficiles initialement.

- Instaurer une vraie relation de partenariat entre les autorités communales et les dirigeants d'entreprise, avec organisation de réunions régulières ;

Créer, comme pour le commerce, un service unique dédié à tous les professionnels, avec un interlocuteur unique qui suit et gère le dossier et joue le rôle de facilitateur auprès des différentes parties prenantes (urbanisme, économique, fiscalité, AFSCA...), avec comme principe directeur : « Vous avez un projet, nous sommes à votre disposition pour le développer ensemble » ;

- Créer, comme pour le commerce, des moyens de communications modernes, rapides et efficaces entre les chefs d'entreprises et un guichet unique représentant les différentes administrations / autorités communales (mail et n° téléphone unique) pour toute communication, urgente ou non, avec un suivi et un retour efficace ;
- La Ville de Mons comme partenaire et acteur majeur du Salon de l'emploi : catalyseur et porte-voix !

À l'heure actuelle, la Ville n'est plus le pilier et le catalyseur du Salon de l'Emploi. Nous regrettons cette situation. La Ville se positionnera comme acteur central entre les entreprises présentes sur le territoire, les entreprises qui embauchent sans être présentes sur le territoire de Mons, les établissements d'enseignement supérieur (Hautes Écoles et Universités), l'ALE et les centres de formation. La Ville doit penser dès les études à la mise sur le marché de l'emploi de ses étudiants, et cela doit s'organiser en parfaite dynamique avec tous les acteurs.

- Favoriser l'implantation de PME et TPE dans des zones artisanales bien aménagées (proches des centres villes et arborées) en rupture avec ce qui existe actuellement ;
- Arrêter de multiplier la création de zones d'activités centrées sur Mons alors que les existantes, tant à Mons que dans les entités, sont en grande partie vides ;
- Mettre à disposition de tout un chacun un cadastre des emplois vacants de chaque zone des 19 communes et alentours ;
- Communiquer et expliquer, dans les milieux d'affaires et aux citoyens, les changements dans les politiques appliquées par les autorités communales en rupture avec le passé ;
- Développer la communication auprès de l'enseignement supérieur et de promotion sociale de la région pour stimuler et exposer les changements de politique des nouvelles autorités communales afin d'encourager les jeunes diplômés à travailler et vivre à MONS ;

- Favoriser le développement des structures d'entreprises « alternatives » de type économie collaborative ;
- Favoriser l'essor des structures appliquant les principes de l'économie circulaire ;
- Favoriser, par les moyens légaux et sans clientélisme, les entreprises locales pour les marchés public/privé ;
- Encourager les étudiants – entrepreneurs à développer leur projet dans la région.

COMMERCE

A. CONSTAT

On ne peut que constater depuis des années le déclin dramatique du commerce dans le piétonnier de l'intramuros de Mons.

La moyenne des cellules commerciales inoccupées ces trois dernières années se situe entre 25 et 30% alors qu'elle se situait à 8 % en 2010. La fréquentation du centre a régressé de 30 % depuis 2005 avec, en 2017, un « déficit » du flux des piétons de 136.000 unités dans le centre. Cela s'accompagne d'une raréfaction des commerces de « qualités » avec la quasi disparition de toutes les enseignes locales renommées (Colson, Faehrès, La comète, La palette, Devos, Demeyer, Saey...).

Dans les autres entités qui composent notre ville, il n'existe aucun centre piétonnier convivial et les commerces ferment les uns après les autres (Jemappes, Cuesmes...).

Les causes sont nombreuses, principalement la perte d'une clientèle avec un pouvoir d'achat suffisant pour stimuler un commerce diversifié. Mais il y a aussi l'absence de gestion à long terme du développement commercial, notamment l'incapacité d'interférer sur l'installation des centres commerciaux périphériques alors que la plupart des commerces qui les composent auraient dû être situés en ville.

Les autorités communales n'ont eu jusqu'à présent qu'un rôle passif dans cette évolution qui est assez générale, n'ayant pas compris qu'il fallait changer de politique et s'attaquer aux différentes causes de déclin des centres-villes.

La ville est faite pour y habiter et commercer, ce qui n'est plus le cas à Mons qui est devenue une zone de passage, de transit. La situation actuelle résulte aussi en grande partie des aménagements urbains catastrophiques de ces dernières années... avec comme résultat la fuite de toute une série de catégories de citoyens qui ne voulaient plus vivre dans un environnement dégradé.

Il faut donc au plus vite s'attaquer à ces causes d'effondrement !

B. NOTRE OBJECTIF

Faire revenir en Intra-muros et dans les nouvelles zones piétonnes des entités des commerces

- De qualité
- Grands ou petits
- Alimentaires ou non
- HoReCa ou non

C. NOS PROPOSITIONS

1. Des changements qui concernent l'administration communale

- Favoriser l'accueil des nouveaux investisseurs petits ou grands par :
 - La création d'un service dédié à l'accueil des porteurs de projet avec un interlocuteur unique qui suit et gère le dossier et joue le rôle de facilitateur auprès des différentes personnes et administrations concernées ;
 - Une approche stratégique conviviale orientée « développement local » au sein de l'administration qui ne doit plus considérer les porteurs de projets comme « suspects » mais plutôt comme des partenaires ;
 - Accepter s'étudier des projets innovants et/ou alternatifs même si ces projets ne rentrent pas dans les « cases » classiques ;
 - Faire preuve de bienveillance sur le plan urbanistique lorsque le projet apporte une plus-value à la collectivité même s'il sort des sentiers battus.

- Favoriser l'implantation dans les piétonniers de l'Intramuros et des Entités, ou à proximité de ceux-ci de surfaces commerciales alimentaires de grandes enseignes plutôt que de les rejeter dans des centres périphériques, tout en étant attentif à la politique de prix.
- Favoriser l'implantation d'établissements HoReCa de divers niveaux dans les piétonniers (redemander à Hema de pouvoir réinstaller une petite cafétéria et pourquoi pas à Ikea une succursale de son « bistrot ») ainsi qu'une zone de petite restauration conviviale dans les « grandes surfaces » du centre.

2.. Une politique fiscale adaptée

- Création de zones franches dans certaines entités délaissées (Jemappes, Flénu...)
- Utiliser avec parcimonie et de façon rationnelle les fonds d'aide de type régional et éviter les installations d'aubaine (cf. Déplacement de quelques mètres d'Afflelou)
- Ne pas utiliser des budgets communaux pour favoriser des installations commerciales qui créent une distorsion de concurrence
- Instaurer une fiscalité juste et adaptée au commerce (taxe immondise modulée, exonérations possibles, ...)

3. Une politique commerciale globale

- Elaborer un plan de développement commercial avec une vision d'ensemble des 19 communes et des zones concurrentes / partenaires proches.
- Instaurer une relation de confiance entre les commerçants, les entreprises, et les autorités communales avec des réunions de concertations bien gérées : développer une relation de partenaires et non d'autorité avec les associations de commerçants.

- Mettre à disposition de tout un chacun des statistiques récentes et fiables et des indices socio-économiques par zones.
- Avoir une politique bienveillante envers les professionnels mais faire respecter les règles du bien commun sans passe-droit ni clientélisme.
- Intervenir dans la négociation des loyers et la recherche de locaux adaptés aux nouvelles activités (cf. guichet unique).
- Favoriser l'installation d'artisans dans des locaux « communautaires » en colocation.
- Aider les propriétaires du Passage du centre à trouver une utilisation à leurs locaux (fusions de cellules commerciales, marché d'artisans, marché fixe...)
- Dynamiser la place du marché aux herbes qui est un désert économique en dehors des heures festives et du marché hebdomadaire.
- Favoriser le développement des associations / des projets de particuliers dans l'économie du partage et / ou innovante.
- Revoir l'organisation des différents marchés dans les entités avec toutes les parties intéressées (commerçants et population) pour les optimiser, notamment en déplaçant au moins un marché en semaine afin de permettre aux travailleurs de profiter du marché et de la qualité des produits frais sans devoir prendre congé.
- Favoriser une ouverture nocturne, à date fixe dans le mois, des commerces des centres-villes pas nécessairement le vendredi (par exemple, le même jour que l'ouverture en soirée des administrations).
- Réaliser une publicité active pour attirer de nouveaux commerces tant dans les milieux spécialisés des grandes enseignes que par une communication destinée à la population pour favoriser l'émergence de projets nouveaux.
- Contacter les grands groupes pour négocier leur (ré)installation dans les centres (Intramuros et certaines Entités) et ce malgré l'échec antérieur de

certains essais (cf. Médiamark, Vandenborre) en analysant les causes de ces échecs et en tenant compte des changements de paradigmes envisagés.

- Impliquer les autorités communales dans des cercles d'affaires et favoriser leurs activités pour le développement du bien commun... le tout sans clientélisme.
- Favoriser la transformation progressive des centres commerciaux périphériques en zones de commerces dédiés à l'équipement de la maison qui nécessitent de grandes surfaces (cuisine, literie, meubles, bricolage, ...) et inciter le rapatriement des plus petits commerces dans le(s) centre(s) rénové(s).
- Ne plus accepter l'implantation de grandes surfaces de commerce alimentaire en périphérie et « profiter » de la crise actuelle de la grande distribution pour modifier le paradigme de l'implantation de ces grandes surfaces dans des centres commerciaux périphériques isolés de tout habitation et voués de toute façon à disparaître pour favoriser des surfaces plus modestes au milieu des zones d'habitats (dans les centres et certains quartiers densément peuplés)
- Réintroduire du logement et des infrastructures dans le Centre-Ville.

Depuis la fin des années 90, la zone de chalandise du Centre-Ville s'est réduite à peau de chagrin. A l'heure actuelle, elle est de 10km. Pour augmenter le nombre de clients du centre-ville, il faut donc augmenter le nombre d'habitants dans cette zone. Mons en Mieux ! veut permettre et encourager le logement unifamilial au sein de bâtiments laissés vides depuis des mois voire des années. Si nous disposons de trop de surfaces commerciales à la suite de l'implantation de nombreux petits centres commerciaux à la périphérie de Mons (Portes de Maisières, Zone commerciale d'Hyon, Ghlin, etc..), nous devons repenser la destination de ces lieux en les transformant en logements de qualité afin d'accroître notre nombre d'habitants !

Concernant les Grands Prés, le mal étant fait, il faut rapidement :

- Avoir une politique de construction d'une ville nouvelle moderne reliée à l'ancienne et non une zone « dortoir » isolée comme ce qui est en train de se produire par la réalisation, sans réelle création de plan de quartier avec des

espaces verts, de diverses promotions immobilières sans liens entre elles ni vue d'ensemble ;

- Favoriser la construction de bâtiments architecturalement attrayants en opposition au bâti actuel, à des rares exceptions. ;
- Aménager les zones encore vierges entre la gare et ce qui est déjà construit en ayant une politique d'aménagement de cette zone intermédiaire entre l'ancienne et la nouvelle ville pour favoriser le passage de l'une à l'autre (projet à bien définir sans se laisser influencer par les intérêts financiers des promoteurs) notamment en créant une zone verte continue de la passerelle de la gare jusqu'aux portes de la galerie, entourée de quartiers comprenant en partie des maisons unifamiliales et de l'HoReCa.

Concernant Jemappes Flénu :

- Appliquer le plan de développement d'aménagement du territoire adopté en 2000 en l'adaptant si nécessaire ;
 - Créer un accès autoroutier supplémentaire pour désengorger cette zone et y favoriser des implantations nouvelles dans les zones artisanales et industrielles prévues de longue date.
 - Envisager l'installation d'un village de type outlet proche du centre.
-

Chapitre 3 :

L'enseignement communal, supérieur et la petite enfance ...

En mieux !

A. LA PETITE ENFANCE

1. Constats

La petite enfance retient aussi notre plus grande attention. Il y a actuellement sur le territoire montois une pénurie de places d'accueil pour les enfants en bas âge dont les parents travaillent. Pour les crèches, depuis le 1er janvier 2011, les structures communales d'accueil de la petite enfance (crèches, les maisons communales d'accueil de l'enfance et les accueillantes conventionnées) sont gérées par le CPAS de Mons. D'une part, la capacité de ces milieux d'accueil est limitée à 286 places. D'autre part, on constate que les nouvelles hôtesses ne proposent pas leurs services, faute de places adaptées et adéquates pour exercer leur activité. En outre, certains horaires pratiqués ne prennent pas en compte la réalité des contraintes professionnelles des parents-travailleurs.

2. Nos propositions :

- Aménager plus correctement les heures d'ouverture et de fermeture des crèches ainsi que des structures des accueillantes ONE, en prenant en compte les horaires de travail des parents, tout en veillant au bien-être des travailleurs et des accueillantes.
- Avoir recours plus fréquemment aux accueillantes d'enfants au sein des structures publiques et mettre en place des facilités pour permettre à plus d'accueillant(e)s d'enfants agréés de s'installer à Mons.

- Organiser et encadrer, par exemple dans le cadre d'un SEL (Service d'Echanges Locaux), des services de baby-sitting dans les communes en prévoyant notamment une charte liant les baby-sitters et les parents demandeurs.
- Via un contrat conclu avec la ville, financer certains aménagements chez le particulier en vue de l'obtention d'agrément ONE supplémentaires, ceci pour inciter des accueillantes potentielles à franchir le pas.
- Des services de garderie de qualité. Ceux-ci seront gratuits pour les parents-travailleurs. Il est souhaitable que des garderies soient organisées durant les conférences pédagogiques. Des garderies dans certaines écoles pourront être ouvertes selon une répartition géographique avec des horaires variables, très tôt le matin pour les navetteurs ou pour les parents travaillant « à pause » ou exerçant certains métiers spécifiques (infirmiers, technicien(nes)s de surface...)
- Il faut intégrer dans la politique communale un souci constant pour la problématique du handicap. Par exemple, combattre la dyslexie chez les enfants par un dépistage plus rapide des troubles d'apprentissage. Concernant la problématique du handicap chez les plus jeunes, il faudra revoir le fonctionnement interne des Centres intercommunaux de Santé des cantons de Mons et envisager une collaboration avec le CHU Ambroise Paré.
- L'instauration d'un système d'urgence et de garde d'accueillantes à domicile qui se rendront chez les enfants âgés de 0 à 3 ans lorsque ceux-ci sont atteints de maladies infantiles ou porteurs d'un handicap sévère.

B. ENSEIGNEMENT COMMUNAL

1. Notre objectif :

L'école est une priorité qui concerne l'avenir. Il est essentiel pour un enfant d'acquérir les savoirs de base que sont la langue et le calcul : apprendre à lire, à écrire et à compter.

Dès lors, assurer un enseignement maternel et primaire de qualité constitue une des missions prioritaires du pouvoir communal. Mons dispose sur son territoire de 33 implantations scolaires fréquentées par environ 4.000 élèves présents sur son territoire.

Il ne faut pas non plus négliger la petite enfance et l'importance capitale que revêtent les crèches pour les parents montois.

Mons compte également des hautes écoles et universités avec près de 15.000 étudiants qui feront le Mons de demain. La ville a besoin de jeunes diplômés si elle veut atteindre l'objectif des 100. 000 habitants, avec une classe moyenne diplômée issue de nos hautes écoles et universités. Il faut donc rendre la ville attractive pour que ces étudiants ne quittent pas la ville, une fois leurs études terminées.

Nous voulons faire connaître et assurer l'essor de l'Académie de Musique de Mons qui propose quant à elle un enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la danse et des arts de la Parole.

Nos priorités iront à la conception de meilleures infrastructures, de nouveaux projets pédagogiques, de sécurité accrue. Nous serons attentifs au développement et à l'émancipation de tous les enfants, en commençant par les plus fragiles.

2. Nos propositions :

- La création d'une charte horaire comprenant des règles de base pour chaque implantation scolaire avalisée par les écoles et par les associations de parents. Un horaire strict d'ouverture des écoles représente parfois une difficulté pour les parents. Quant au personnel enseignant qui doit d'assurer la sécurité des enfants le respect des contraintes horaires est indispensable. Il faut donc les définir au mieux en tenant compte de toutes les contraintes, en alliant rigueur et souplesse.
- Un profil de fonctions au niveau de l'enseignement communal : une réflexion est nécessaire au sujet du système de nomination afin que chaque professeur ait l'assurance d'un traitement équitable et objectif en toute circonstance. Aucun traitement de faveur ne peut être autorisé au sein du Collège communal. Les membres du conseil communal doivent pouvoir eux aussi disposer des rapports pour les nominations qui proviennent des directions d'école et qui passent au Collège, pour pouvoir prendre attitude utilement lors du vote.
- Organiser des évaluations de compétences non certificatives de langues modernes lors des CEB sur le territoire de la ville de Mons. Aucune évaluation

des compétences en langue moderne n'est prévue dans le cadre du Certificat d'études de base après deux années d'apprentissage alors que les langues sont enseignées et obligatoires dès la 5ème primaire. L'évaluation sera identique pour les 33 implantations scolaires. Pourquoi une telle proposition ? Parce que les difficultés des élèves francophones en langue étrangère sont liées à l'organisation générale de l'enseignement des langues en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le primaire, les langues modernes (anglais, néerlandais ou allemand) sont seulement enseignées à partir de la cinquième année primaire. En outre, chaque école ne peut enseigner qu'une langue étrangère parmi un choix de plusieurs langues. Il faut aussi développer un enseignement communal en immersion en néerlandais pour obtenir de meilleurs résultats.

- L'apprentissage du sport est essentiel au développement de l'enfant, que ce soit pour sa socialisation ou sa santé. Les écoles encouragent déjà le sport dès le plus jeune âge mais on doit faire mieux. Nous proposons pour les écoliers des 19 communes d'organiser des concours, des compétitions interscolaires annuellement dans un lieu précis (la Sapinette par exemple). Ces concours seront aussi organisés dans d'autres domaines comme la culture, les arts, les mathématiques, etc... Il est également important de permettre à toutes les implantations scolaires de bénéficier d'infrastructures sportives de qualité en collaborant notamment avec le centre ADEPS, le MOHA, les écoles voisines, etc.
- L'augmentation de la flotte des bus scolaires communaux, en attendant l'amélioration des réseaux de transport en commun et l'application d'une politique nouvelle dans le domaine de la mobilité. A l'heure actuelle, il n'y que 2 bus pour les 33 écoles communales – ce qui est clairement insuffisant. Cela engendre des problématiques et des discriminations entre les écoles intra- et extra-muros, les implantations intra-muros pouvant se rendre à pied sur les sites du centre-ville comme le Dynamusée, le MMM, le Musée du Doudou...
- La sécurisation de tous les abords des écoles et leur accessibilité. Les bâtiments scolaires doivent être sûrs, entretenus et accueillants. Il faut également soutenir des aménagements favorisant la mobilité douce vers les établissements (zones 30km/h, rues scolaires, présence de gardiens de la paix devant les écoles, aménagements urbains, parkings à vélos, parking de

persuasion, etc.). Les investissements en matière de sécurisation doivent être les mêmes pour tous les établissements. Nous voulons favoriser la collaboration entre réseaux libres et officiels pour mettre à la disposition du plus grand nombre les infrastructures existantes et diversifier l'offre d'activité.

- La gratuité du pôle muséal montois pour toutes les écoles maternelles, primaires et secondaires des 19 communes de Mons en semaine. Mettre en place un principe de mutualisation des infrastructures de la commune qui bénéficieraient aux élèves de manière générale (infrastructures sportives, culturelles, etc....).
- Le développer des « espaces de parole régulés » au sein des écoles communales. Pour résoudre des situations conflictuelles de manière pacifique en s'appuyant sur les ressources du groupe, stimuler l'intelligence émotionnelle collective afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés au sein du groupe. Comment réguler l'espace de parole ? Avec 5 règles de base : une émotion se dit mais ne se contredit pas ; c'est l'adulte qui donne et reprend la parole ; je ne nomme pas, je ne désigne pas, je n'accuse pas ; c'est le groupe qui trouve une solution ; assurer la récurrence et la planification des rencontres sur toute l'année scolaire.
- L'instauration d'un système de discipline afin de respecter les règles communes. Mettre en place une équipe mobile composée d'un psychologue et d'une assistante sociale à temps plein pour régler les problèmes dans les 33 implantations montoises.
- Etablir un cadastre des bâtiments scolaires (économies-énergie-vétusté-travaux à réaliser) via un ordonnancement objectif des travaux à réaliser. Trois millions d'euros seront investis dans les bâtiments scolaires de la ville chaque année. L'objectif est de réaliser les travaux nécessaires au sein des 33 implantations scolaires, en y ajoutant l'académie de musique. Les travaux conséquents seront réalisés au rythme de deux par an (soit 17 ans ou 3 législatures communales). Ces travaux permettront notamment d'aménager les infrastructures pour les rendre plus accessibles au personnel et aux enfants à mobilité réduite.

- L'instauration de repas équilibrés dans les implantations scolaires ! Nous commencerons par désigner un diététicien pour valider tous les repas des écoles de l'enseignement communal, dans le cadre d'un marché public de service. Nous supprimerions les frites, les boissons et aliments trop sucrés qui seront remplacés par des produits sains, bio et de circuits courts. Dans le cahier des charges, seront détaillés les critères qualitatifs favorisant les producteurs locaux. Les achats et les marchés groupés sont également à encourager. L'école pourrait ainsi contribuer à l'apprentissage d'une alimentation équilibrée, via les cantines scolaires, mais aussi par le développement d'activités en classe avec des artisans invités à présenter leurs produits. Il est utile d'apprendre à tous les enfants à tester, pratiquer et déguster les produits de saison. Les achats groupés de fournitures scolaires permettraient aux enfants de disposer d'un matériel de qualité à moindre coût.
- La mise en place d'initiatives innovantes d'éducation nutritionnelle pour lutter contre la pauvreté infantile qui est une des conséquences d'une nutrition inadaptée et promouvoir une alimentation saine auprès des enfants et des familles.
- Nous voulons favoriser le travail des associations de parents, acteurs essentiels dans la vie associative d'une école. La commune fournira une aide logistique et assurera un suivi de l'administration pour les projets, les manifestations de chaque implantation.
- Nous voulons encore réaliser des projets spécifiques et pédagogiques grâce à l'utilisation des nouvelles technologies à l'école. La programmation numérique et le développement stratégique doivent être au cœur de l'enseignement. Il faut développer les qualités de créativité et de persévérance. Dans cette perspective, les salles de classes et de gymnastique pourront être connectées à internet (l'utilisation du net sera évidemment réservée à l'apprentissage). Cela sera possible grâce à l'aide d'un référent au service informatique dont la mission sera de travailler exclusivement pour les 33 implantations et qui se spécialisera dans les nouvelles technologies éducatives et les outils de communication modernes. Un site internet unique sera créé pour les écoles. Toutes les informations pratiques seront ainsi disponibles en un seul et unique site : coordonnées des directions, menus, calendrier des manifestations et autres événements scolaires, horaire des garderies...

- Mons en Mieux ! est favorable aux projets citoyens d'entrepreneuriat et de découverte des métiers au sein de la commune, en raison de leur importance pour le bon fonctionnement de celle-ci. Les enfants seront invités à rêver leur métier de demain et à pratiquer des activités liées à celui-ci : production de pain au sein d'une boulangerie, réparation de vélos dans un garage, découverte du rôle des services publics et de la fiscalité, du fonctionnement des magasins, de la circulation de la monnaie, visite d'un commissariat, etc... Il convient aussi d'encourager les écoles à développer des activités d'apprentissage de la vie locale (rencontre des producteurs locaux, gestion d'un petit magasin par les élèves, etc.).
- Nous voulons des cours supplémentaires de musique pour diminuer les listes d'attente à l'Académie. La Ville doit engager sur fonds propres et créer de nouvelles classes en rendant possibles des cours de musique dans les implantations scolaires.
- Il est important de profiter de l'expertise de nos universités et de nos hautes écoles pour le bon fonctionnement de la ville. Nos établissements ont des compétences poussées et sous-exploitées qu'on se doit de valoriser et de solliciter : développement économique, tournant d'une ville digitale, nouvelles méthodes d'organisation de l'espace en aménagement du territoire (« smart city »).
- Nous voulons enfin un lien proactif plus fort entre les établissements d'enseignement supérieur et la ville, ce qui passe par une compétence échevinale « aux affaires étudiantes » (pas un échevinat supplémentaire) incluant la mission de rendre la ville de Mons plus accueillante et attractive pour les étudiants, d'assurer les conditions d'études optimales, de favoriser une vie étudiante dynamique et responsable et de soutenir les initiatives socio-professionnelles des étudiants notamment par des aides logistiques et financières (via une cellule d'innovations étudiantes) en lien avec les actions des référents entrepreneuriaux présents au sein des établissements d'enseignement supérieur. L'échevin aux affaires étudiantes aura aussi pour responsabilité de travailler en collaboration avec le président du CPAS pour accompagner et aider les étudiants en difficultés durant leurs études. Les étudiants sont pour nous une préoccupation essentielle et toute notre

réflexion vise à améliorer leur cadre de vie et leurs études afin de leur donner envie de vivre à Mons une fois les études terminées.

- Nous souhaitons également l'apprentissage obligatoire du Néerlandais dès la troisième maternelle. Deux volets justifient cette volonté : premièrement, dans une région où le chômage est le double de la moyenne wallonne, l'apprentissage du néerlandais par nos enfants les positionnera avec un avantage considérable face au marché de l'emploi. Deuxièmement, dans une Belgique fédérale, connaître l'autre langue nationale reste très important pour mieux apprécier les nuances et les éléments culturels et littéraires du Nord du Pays.

Sur la manière, Mons en Mieux ! veut apprendre aux enfants le néerlandais par le jeu et par la culture. Les évolutions pédagogiques démontrent que les enfants apprennent mieux dans un contexte et une dynamique ludique : nous voulons que les enfants jouent, discutent et créent en néerlandais dans des conditions dynamiques.

C. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA VIE ÉTUDIANTE

1. L'enseignement supérieur comme moteur, un échevin comme pilote

Mons en Mieux ! veut positionner Mons comme Ville étudiante de premier plan. Les étudiants sont le poumon montois de demain. La Ville a besoin de jeunes diplômés dans l'optique d'atteindre les 100 000 habitants, dans l'optique de relancer le centre-ville avec une population de la classe moyenne diplômée des hautes écoles et universités montoises.

Pour cela, MeM veut créer un lien proactif plus fort entre les établissements d'enseignement supérieur et la Ville par une compétence échevinale aux affaires étudiantes (pas un échevin supplémentaire !) dont les missions seraient de rendre la Ville de Mons plus accueillante et attractive pour les étudiants, les conditions d'études optimales, la vie étudiante dynamique et responsable et de soutenir les initiatives socio-professionnelles des étudiants par des aides logistiques et financières via une cellule d'innovations étudiantes.

L'Echevin aux affaires étudiantes aurait aussi pour responsabilité de travailler en collaboration avec le président du CPAS pour mener les politiques publiques les plus proactives possibles en vue de l'accompagnement, le soutien de l'octroi d'aides aux étudiants en difficulté durant leurs études.

2. Blocus à l'hôtel de ville !

A l'instar de la Ville de Bruxelles, Mons accueille sur son territoire des hautes écoles de tailles très différentes, ainsi que des universités et des établissements de promotion sociale qui mènent des politiques d'encadrement des étudiants du supérieur très variables, dans la limite de leurs moyens. Afin d'œuvrer à l'égalité des chances pour tous, MeM mettra à disposition des locaux où les étudiants, dans un premier temps, de l'enseignement supérieur, pourront bloquer collectivement dans de bonnes conditions, dans le Centre-Ville. Dans la mesure du possible, MeM voudrait pouvoir étendre aux étudiants du secondaire demandeurs.

3. Une salle étudiante légitime et trop longtemps promise dans le vent

Enfin, MeM veut (finalement !) construire une salle étudiante. Nous proposons de repartir d'une page blanche : nouveau terrain, construction neuve aux normes, co-financée par les EES, la Ville et la Communauté Française. Cette salle a été trop longtemps promise par la majorité sortante sans en faire une priorité. MeM trouve anormal que les étudiants n'aient pas les mêmes infrastructures que d'autres villes comme Namur, Liège, Bruxelles, en ayant pourtant deux universités et des milliers d'étudiants sur son territoire. Offrir un cadre de soirée sécurisé, assez isolé par rapport aux riverains mais suffisamment proche pour que les étudiantes et étudiants puissent rejoindre le centre-ville à pied est une priorité. Comme entrepris à Namur dans le cadre du chantier des casernes, cette nouvelle construction veillera à la sécurité accrue des étudiantes, l'urbanisme « gendermainstreaming ».

MeM veut également que la Ville sollicite plus souvent l'expertise de nos universités dans le fonctionnement de la Ville. Nos Universités ont des compétences poussées et sous-exploitées qu'on se doit de valoriser et de solliciter : développement économique, tournant d'une ville digitale, nouvelles méthodes d'organisation de l'espace en aménagement du territoire, ... Les étudiants sont pour Mons en Mieux une préoccupation essentielle et toute notre réflexion vise à améliorer leur cadre de vie et d'études pour leur donner envie de rester à Mons une fois les études terminées.

Chapitre 4 : La Santé ... en mieux !

Dans un souci d'assurer le bien-être des montois, même si la santé est une compétence avant tout fédérale, Mons en Mieux ! estime que la Ville doit apporter sa contribution.

A. NOS PROPOSITIONS

- L'acquisition d'un véhicule « santé » destiné à fournir des informations et conseils de prévention aux citoyens, qui sera présent chaque semaine dans toutes les communes de la Ville de Mons.
- Mons en Mieux ! souhaite une politique de prévention plus dynamique et ambitieuse. Notamment, nous organiserons une « journée de la santé » qui permettra à tous les citoyens de trouver, au même endroit, l'ensemble des services de première ligne.
- La promotion de l'alimentation saine pour tous (exemples : bar à soupe, collation saine dans les écoles, repas scolaires et dans les crèches à partir de produits locaux, produits locaux présents dans les commerces locaux, apprentissage à la confection de repas équilibrés, etc.).
- La lutte contre le tabagisme et la consommation excessive d'alcool, qui demeurent d'importants problèmes de santé publique à l'origine d'une morbidité et d'une mortalité importantes. La ville mettra en place des programmes de prévention pour diminuer la consommation.
- L'amplification au niveau local des campagnes de prévention nationales et régionales afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la vaccination ou encore du dépistage. La ville doit aussi soutenir les initiatives en matière de promotion du don d'organes et du don de sang via le Mons Mag et le site internet.
- Améliorer la rapidité d'intervention en cas de malaises, car on sait que c'est décisif pour un bon rétablissement sans séquelles. Une application

(smartphone) permettra de localiser rapidement celles et ceux qui peuvent apporter une aide en raison de leurs compétences ou du matériel dont ils disposent.

- La formation aux premiers secours sera une priorité. Les endroits où un défibrillateur est disponible seront signalés.
 - La Ville doit intervenir pour obtenir une diminution du délai d'attente dans les services des urgences des hôpitaux.
-

Chapitre 5 :

Lutte contre la pauvreté, CPAS, Logements publics ...

En mieux !

A. INTRODUCTION

Le rôle du CPAS n'est pas d'accompagner la pauvreté mais de les en sortir. Le CPAS doit être précurseur et un moteur de l'accès à la formation tout au long de la vie, afin d'apporter des solutions à long terme à la population bénéficiaire.

Le CPAS doit assurer efficacement toutes ses missions de base sans se disperser dans des politiques annexes.

B. LES CONSTATS :

Les différentes études en la matière se recoupent pour estimer que 30% de la population de la Ville de Mons ont été, à un moment donné, ou sont toujours, exposés à une situation de pauvreté. Pour cette population fragilisée, les fins de mois sont particulièrement difficiles.

Parallèlement, le CPAS se disperse dans de multiples actions dont certaines n'ont plus rien à voir avec la lutte contre la pauvreté. Il faut recentrer son action autour du revenu d'intégration sociale et de la recherche de la dignité humaine.

Au lieu d'accompagner la pauvreté, nous devons mettre en œuvre « une véritable politique pour sortir les gens de la pauvreté ». Accompagner la pauvreté en laissant les personnes précarisées en état de dépendance n'apporte aucune solution à moyen et long terme.

C. NOS PROPOSITIONS

1. Les économies d'échelle :

Afin de réaliser des économies qui n'affectent absolument pas le service rendu à la population, nous préconisons la réunion d'un maximum des services du CPAS avec ceux de la Ville. Exemple : le service informatique. Les ressources humaines, les finances etc...

Des économies substantielles seront ainsi réalisées dans les services afin de remettre les moyens aux citoyens.

De manière générale, notre ligne de conduite sera d'éliminer les doublons mais également de mettre sur pied un grand portefeuille FEDER/FSE destiné à financer et développer les mesures contre la pauvreté et pour une meilleure santé ainsi qu'un véritable « ratrapage économique ».

2. La mission du CPAS :

L'objectif en matière de lutte contre la pauvreté est avant tout de sortir, réellement et si possible définitivement, les personnes concernées de leur situation de précarité.

Mons en Mieux ! se concentrera sur cette mission de base de l'institution.

En revanche, chaque mission, en dehors du métier de base, sera auditée, soit pour la rendre autonome financièrement, soit pour la transférer au secteur privé, voire de la retransférer à la Ville. Il n'y aura aucune perte d'emplois. Ce travail d'audit devra également indiquer si chaque mission que s'est donnée l'institution a véritablement une finalité sociale.

Les pouvoirs publics ne peuvent maîtriser tous les métiers. Il y a des sociétés spécialisées en gestion de homes et de crèches par exemple. Le CPAS n'a pas pour vocation de faire perdre de l'argent à la collectivité en exerçant des métiers dont il ne possède pas l'expertise.

Compte tenu des investissements publics au sein de l'institution, il est tout à fait possible de confier la « gestion » de certaines missions au secteur privé moyennant

un « contrat de gestion » qui imposera des tarifs prix attrayants pour la population précarisée notamment.

Un contrat de gestion permet le contrôle des activités tout en laissant la gestion à des professionnels du secteur.

3. Une authentique relance sociale :

Un constat objectif : notre Ville est bien classée dans tous les secteurs qui posent problème (taux de chômage, insécurité, ...) et en queue de peloton dans les classements positifs (revenus par habitant, ...).

Si rien n'est fait, la situation ne pourra que se détériorer. Il faut mettre en place, de toute urgence, une politique volontariste pour aider nos concitoyens à sortir progressivement d'une situation qui les pénalise.

Il n'y a pas de fatalité. Il faut mobiliser nos énergies dans plusieurs directions :

Par l'école :

Il faut redonner le goût de l'effort et de la discipline. Les jeunes doivent pouvoir se fonder sur ces valeurs morales pour avoir des repères dans la vie.

Par la formation :

Tout le monde sait que sans une bonne formation, il est extrêmement difficile de trouver un emploi et de « s'en sortir dans la vie ».

Par le travail social :

Une équipe pluridisciplinaire (assistantes sociales, conseillers en formation, ...) sera chargée de suivre CHAQUE CAS : les jeunes sans formation, les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale, ...

Il ne faut laisser personne sur le côté. Il faut solliciter, motiver, accompagner.

Cette équipe pluridisciplinaire assurera en outre une guidance dans la recherche d'un emploi en étant attentive aux métiers en pénurie c'est-à-dire aux secteurs professionnels où un reclassement est plus aussi.

La mise au travail :

Articles 60 et 61 : il ne suffit pas de donner à quelqu'un un emploi, trop souvent précaire, durant trois ans. Cela ne lui permettra pas de s'épanouir : pas d'accès à la propriété, pas d'accès à l'emploi à long terme, ... peu de perspectives d'avenir.

Il est nécessaire d'assortir les mises à l'emploi sous les articles 60 et 61 à des formations qualifiantes qui permettront de trouver un emploi après la période d'aide, dans le secteur public ou dans le secteur privé.

C'est d'autant plus possible que de nombreux emplois sont à pourvoir dans notre région.

4. Les logements sociaux :

Le seuil des 10.000 logements gérés constitue un point positif pour une société de logements publics. Nous devrons donc encourager la fusion avec une ou plusieurs sociétés afin d'atteindre cette taille critique. Cela permettra des économies d'échelle importantes.

Il est indispensable d'établir une liste « de locataires exclus » pour bannir les personnes qui ont causé des troubles aux voisins ou qui ont détruit le logement social dont ils disposaient : certains locataires font des dégâts qui peuvent nécessiter jusqu'à 25.000 euros de travaux de réparation ! Lorsque ces personnes quittent un logement, il est aujourd'hui impossible de leur refuser un nouveau logement social ... après un certain délai. Ces locataires indélicats passent souvent par une maison du CPAS : c'est un comble ! Une meilleure coordination permettrait d'y faire face.

La pauvreté n'a rien à voir avec les incivilités ou le manque de propreté. Il est insultant d'opérer un amalgame. Il convient de sanctionner ceux qui incommodent le voisinage et c'est vrai aussi pour les logements sociaux (graffitis, drogues, bruits, détention d'armes etc...). Dans les logements sociaux trop de personnes sont incommodées en raison précisément du comportement de ceux qui ne respectent pas les règles de la vie en société.

Logements tremplin : il est indispensable d'en prévoir suffisamment et il est plus logique que ce soit la société de logements qui s'occupe de cette problématique et non le CPAS ou l'AIS. De manière générale d'ailleurs, il est inutile de disposer de services de location d'immeubles à tous les étages de l'Administration.

5. La location acquisitive

C'est un point très important, délaissé durant de trop nombreuses années. Une famille qui devient propriétaire sort de l'engrenage infernal de la pauvreté et l'achat permet aux personnes pensionnées de profiter pleinement de leur pension.

Il faut donc encourager l'achat de logements sociaux, ce qui va favoriser la mixité dans les quartiers de manière naturelle.

Des aides aux logements existent en Wallonie, il faut les coupler à des offres de logements à des prix raisonnables.

Sachant que la propriété immobilière constitue un rempart contre la précarité, la possibilité de devenir propriétaire de ces logements à terme doit être mise sur pied. Pourquoi pas sur deux générations : une forme de location-achat (leasing) avec une soultre à payer après 30 ans. Cette soultre pourrait alors être payée soit par les parents soit par les enfants ... avec ou sans crédit.

On ne retrouve pas assez de jeunes ménages dans les logements sociaux. Il faut laisser la place à ceux qui en ont réellement besoin en favorisant l'acquisition ou la location de logements privés, lorsque la situation de la personne aidée s'améliore.

À ce titre, il faut favoriser le recours aux AIS (Agences Immobilières Sociales) au lieu de construire des logements sociaux.

Les logements sociaux sont construits grâce à des subsides, tandis que l'entretien de ceux-ci sont toujours à charge du budget de fonctionnement ordinaire de la commune, qui n'augmente pas. Il y a donc incapacité de gestion des pouvoirs publics d'entretenir des structures pour lesquelles ils ont été subsidiés compte tenu de la non-progression de leur budget de fonctionnement. Notre proposition permet de corriger cela.

6. Intensifier la lutte contre la pauvreté

Nos propositions :

1. En totale collaboration avec les acteurs de terrain (associations), la formule des « restos du cœur » doit être pérennisée et sécurisée.
2. Aujourd’hui, le 112 est littéralement submergé d’appels non urgents. Les ambulances ne sont pas toujours disponibles pour les cas graves. Il n'est pas rare de devoir faire appel à un SMUR de La Louvière ou de Tournai. Or, chacun sait que chaque minute compte. Mons en Mieux propose la mise en place d'un service (véhicule) d'urgence à caractère social afin de désengorger les ambulances « pompiers ».
3. Lutter contre les marchands de sommeil : l'exploitation de la précarité ne peut être tolérée. Mons en Mieux ! luttera contre ces logements qui n'en ont que le nom et veillera à ce que soient relogés dans des conditions décentes les locataires actuellement exploités par des propriétaires peu scrupuleux en vue de leur offrir un cadre de vie digne, salubre et agréable.
4. La socialisation des personnes en marge de la société par le travail : un bel exemple est le « Four et au Moulin » qui permet à des personnes marginalisées depuis longtemps de reprendre le chemin de la vie sociale par une insertion professionnelle. Cette méthode pourrait être étendue, notamment aux personnes très précarisées, comme les personnes vivant dans la rue.
5. Isolation des logements : en investissant dans l'isolation et les panneaux solaires on permet la diminution du prix des charges ce qui permet d'augmenter le prix des loyers Ceci peut faire l'objet d'une convention avec la Région Wallonne ou la société de logements sociaux laquelle investira dans les économies d'énergie. Une pierre deux coups ...
6. Création d'un service d'assistance à la population. Beaucoup de nos concitoyens ont souvent de grosses difficultés pour accomplir des démarches administratives diverses (plan de paiement, huissier, banques, impôts, ...). Un service sera créé, non seulement, pour leur expliquer, les orienter mais aussi, si besoin en est, les aider à effectuer concrètement les démarches nécessaires

(rédiger un courrier, le dactylographier, ...). En d'autres temps, on appelait cela « l'écrivain public ». Il est toujours utile.

7. Remédiation à l'analphabétisme. Savoir lire et savoir écrire sont deux conditions essentielles pour une bonne intégration dans la société et dans son quartier. Le CPAS doit proposer un nombre suffisant de cours pour adultes.

Une nouvelle politique d'accueil des sans-abris sera mise en place. Les services de la Ville ne peuvent laisser perdurer la présence de Montois et Montoises à la rue. Mons en Mieux ! propose de lancer une réflexion avec les associations de terrain, qui connaissent le mieux les besoins de ces populations en difficulté, et s'inspirera de la réussite d'autres villes et de projets-pilote en la matière.

Il y a deux publics cible auxquels il faut être fort attentifs. Tout d'abord, les femmes qui subissent des inégalités de traitement et qui se trouvent souvent en situation de précarité en cas de séparation, indépendamment du fait qu'elles sont souvent contraintes de travailler à temps partiel. Si une femme est victime de violences elle doit pouvoir s'en libérer, ce qui implique une autonomie financière.

Par ailleurs il faut être sensible à la question des jeunes qui décrochent très tôt. L'école doit jouer son rôle pour accompagner les jeunes vers une démarche d'emploi. Il est important qu'ils puissent s'émanciper du schéma de vie de leurs parents lorsque ceux-ci se sont « installés » dans la dépendance.

Enfin il faut pouvoir utiliser les « marqueurs » qui sont à notre disposition. Il en est ainsi du surendettement, phénomène qui laisse des traces dans de nombreux fichiers.

Lutter contre la pauvreté, le désœuvrement, ... c'est aussi améliorer la sécurité de chaque citoyen. Exemple, celle ou celui qui n'a plus besoin de sa dose de drogue ou de méthadone, aura moins tendance à recourir à la délinquance (le vol) pour se procurer le produit.

Deux éléments essentiels :

- * la mise en place d'une véritable collaboration entre tous les acteurs de terrains coordonnée par le CPAS (associations caritatives et humanitaires, médecins généralistes, pharmaciens, mutuelles, police, gardiens de la paix, travailleurs sociaux, hôpitaux, ...) afin de disposer d'une approche globale des phénomènes qui conduisent à la précarité.
- * la mise en place d'un fichier informatisé (avec les garanties nécessaires de confidentialité) de toutes les personnes en situation de grave précarité. Un premier objectif est de mieux structurer les aides alimentaires. Un second est de permettre la prise en charge médicale de ces personnes.

Chapitre 6 : La gouvernance ... en mieux !

A. OBJECTIFS

Mons en Mieux ! défend une nouvelle gouvernance à la Ville de Mons. Mons mérite un Bourgmestre à temps plein.

La répartition des compétences matérielles des échevins doit être cohérente pour former un ensemble de matières qui ont des liens étroits dans le respect du principe de la bonne personne à la place la plus adéquate. Le choix des échevins ne peut dépendre uniquement de la popularité du candidat. Les compétences comptent bien davantage. Et si un échevin ne les possède pas, il doit veiller à se former, les acquérir dès le début de son mandat ou à s'entourer d'experts.

Le respect de l'éthique constitue un axe fondamental du programme de Mons en Mieux ! Nous sommes favorables à la création d'un comité d'éthique.

B. NOS PROPOSITIONS

4. La disponibilité des membres du Collège Echevinal :

Actuellement, le Bourgmestre de Mons cumule les fonctions de député fédéral, de président de parti, tout en étant, par ailleurs, le premier citoyen de la Ville. Même s'il était un surhomme, il n'est pas disponible à 100 % pour les montoises et les montois.

De toute évidence, il ne dispose pas du temps nécessaire pour gérer le travail de l'administration communale, du Collège, ...

MONS mérite un Bourgmestre à temps plein. Nous exigerons l'interdiction de tout cumul quel qu'il soit, indépendamment des mandats associés qui échappent à la règle par la force des choses, comme c'est le cas pour la zone de police, puisqu'en ce cas, la présence du Bourgmestre est légalement requise.

Pour les échevins la règle est la même. Leur disponibilité doit être totale. Il ne faut cependant pas barrer la route à des personnalités qui ont une activité professionnelle dans le secteur privé ou une situation particulière dans le secteur public.

Mons en Mieux mettra tout en œuvre afin de constituer une équipe collégiale la plus performante possible en y associant un maximum de compétences.

Par exemple, lorsque cela s'avèrera indispensable, un échevin pourra exercer conjointement certaines responsabilités limitées dans l'entreprise qu'il a créée seul ou avec d'autres, pour en assurer la continuité et pouvoir retrouver son travail en fin de mandat. Les limites, à définir par le nouveau règlement communal relatif à la gouvernance, seront strictes et contrôlées. Quelle que soit sa situation, l'échevin doit accomplir en tant que tel un temps plein et doit limiter ses interventions dans le domaine privé, en prélevant du temps sur ses loisirs, à la participation à des réunions de travail ou au management. En outre, le règlement exigera une autorisation préalable du Conseil communal.

Les mandats exécutifs dans les intercommunales seront exercés par des conseillers communaux.

2.- La répartition des compétences au sein du Collège Echevinal :

La répartition des compétences entre échevins ne doit pas ressembler à une loterie, chacun faisant choix des matières qui l'intéressent trop souvent pour des raisons d'opportunité politique. Il faut au contraire une répartition qui réponde à des exigences de cohérence et d'efficacité.

Il importe aussi de tenir compte des formations et des expériences professionnelles de chacun lorsqu'il sera procédé au choix des candidats échevins. Il est tentant de régler le problème -c'est la pratique actuelle- en fonction d'un critère qui a peu de liens avec les capacités personnelles de l'individu à savoir le nombre de voix de préférence, mais le choix des échevins ne peut dépendre uniquement de la popularité du candidat. Les compétences comptent bien davantage.

En tout état de cause, les échevins devront prendre l'engagement de suivre régulièrement des formations d'une part dans le domaine de leurs compétences afin

de rehausser leur niveau de compétence personnel. Et d'autre part dans le domaine du management participatif et notamment de la conduite de réunion.

Au besoin, ils devront se remettre en question à la suite de l'établissement d'un « bulletin » annuel d'appréciation par les membres des commissions citoyennes qu'ils animeront.

3.- Le respect de l'éthique :

Pour Mons en Mieux !, le respect de l'éthique est fondamental. Il y va du sens de la responsabilité personnelle mais aussi de la confiance des citoyens à l'égard des mandataires politiques. Chaque nouvelle « affaire » dégrade un peu plus cette nécessaire confiance, ce qui à terme, n'est pas sans risque pour la démocratie

La démocratie est le seul système politique qui peut sauvegarder les droits et libertés de tous les citoyens. Les extrémistes ne proposent que du vent mais leur discours peut séduire si les mandataires élus démocratiquement se discréditent.

Il faut à la fois veiller à éviter les dérapages et savoir comment réagir quand un problème survient.

Nous prenons l'engagement de suspendre les fonctions de tout mandataire qui fera l'objet d'une inculpation en relation avec ses fonctions ou si l'inculpation pourrait nuire à la réputation de la Ville.

La question des conflits d'intérêts notamment sera traitée dans le règlement communal en matière de gouvernance. Ce règlement mettra en place un comité d'éthique indépendant qui contribuera à régler un problème difficile.

La situation de conflits d'intérêts est définie comme une « *une situation dans laquelle le mandataire ou l'agent communal a, par lui-même ou par personne interposée, un intérêt personnel susceptible d'influer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions ou à créer la suspicion légitime d'une telle influence* ». Ce n'est pas toujours simple d'apprécier correctement les choses quand on est personnellement concerné.

Il faut donc prévoir la possibilité, pour les mandataires politiques et/ou les hauts fonctionnaires, de solliciter par écrit l'avis du Président du comité d'éthique sur une situation dans laquelle ils pourraient se trouver dans le futur, afin de savoir si elle serait ou non potentiellement constitutive d'un conflit d'intérêts. La composition du comité d'éthique doit garantir l'impartialité de l'avis et le règlement mettra l'accent sur la confidentialité de la procédure de consultation.

Cette procédure a un double avantage : elle prévient le mandataire ou le fonctionnaire contre toute critique si l'avis ne formule pas d'objection et en outre, celui qui adopte un comportement critiquable ne pourra pas faire valoir sa bonne foi puisqu'il avait la possibilité de demander un avis préalable et ne l'a pas fait.

*

* *

VIE ASSOCIATIVE ET COHESION SOCIALE

A. CONSTAT

Mons a un terreau associatif très vivant et qui fait un travail remarquable dans de très nombreux domaines. Mais ce terreau est trop souvent phagocyté par le pouvoir en place.

Il est presque impossible à Mons de faire preuve de la moindre initiative parapublique sans être de près ou de loin associé, récupéré ou soudainement redevable au pouvoir en place.

Mons en Mieux veut la fin de cette politique clientéliste qui « tient » les bénévoles et les énergies en place. Nous voulons que chacun se sente libre de soutenir ou pas un parti, le collège, la politique culturelle de la ville, sans se sentir menacés de perdre des accès au soutien de la Ville.

Nous voulons également rétablir l'égalité de traitement de tous face au pouvoir public.

B. OBJECTIF

Nous visons une objectivation du soutien au terreau associatif et une démarche réellement pluraliste au sein de la ville de Mons. Une ville est riche de sa diversité, laissons-la s'exprimer sans crainte d'être redevable à une forme de vieille politique dont les montois ne veulent plus.

C. NOS PROPOSITIONS

1. Un cadastre de l'associatif

MeM établira un cadastre de toutes les associations et comités présents sur le territoire de la Commune. Ce cadastre sera consultable sur internet, pour tous les montois voulant donner de leur temps et de leur énergie à ces comités et ASBL qui font vivre notre territoire !

2. Établir une charte associative

MeM établira une charte associative à laquelle toute ASBL, association, comité, sollicitant un subside communal devra souscrire.

Cette charte sera négociée avec les acteurs de terrain et visera à lutter contre l'arbitraire du pouvoir politique en tentant autant que possible d'objectiver sur base de dossiers de projets, de budgets prévisionnels et de rapports d'activités le bienfondé de la subvention obtenue.

3. Transparence

Une fois ces subsides objectivés sur dossier et présentation des projets, nous rendrons public sur le site web de la Ville l'ensemble des subsides reçus par chaque association et la justification du subside perçu.

De cette façon, il n'est plus possible de justifier en Collège « qu'on donne parce qu'on a toujours fait comme ça... ». L'argent public des montois doit être attribué aux projets porteurs de plus-value. Pas aux personnes.

4. Soutien

L'associatif est une force de cohésion sociale et un terreau d'initiative formidable. MeM soutiendra l'associatif pas des moyens logistiques et organisationnels et mettra tout en œuvre pour assurer la visibilité et l'accessibilité aux différents comités et associations pour les Montois et les Montoises voulant s'investir pour les autres.

Chapitre 7 :

La participation citoyenne ... en mieux !

Sauf et uniquement lorsqu'elles sont légalement obligatoires, il n'y a plus à MONS de commission consultative. Plus aucune concertation n'est organisée avec la population même quand il s'agit de grands projets urbanistiques ou encore d'aménagement des quartiers. Certes, des réunions citoyennes ont été organisées par le Collège mais elles visaient surtout à justifier *a posteriori* des décisions qui ont déjà été votées.

En fait, l'avis du citoyen ne compte guère sauf lorsque celui-ci devient, une fois tous les six ans, un électeur.

Pour diverses raisons qui relèvent principalement de la méthode de travail utilisée – il s'agissait d'une première expérience dont il faut tirer les leçons - le budget participatif de JEMAPPES-FLENU fut un échec.

Pourquoi la participation citoyenne est-elle importante ?

Elle fait intimement partie du processus de décision que Mons en Mieux ! appelle de ses vœux et qui intègre, dès la conception de tout projet important, la participation active des citoyens au processus de décision, par exemple sous forme d'avis émanant des commissions consultatives. Seront également intégrés, le travail de conseillers ou experts (en interne au sein de l'administration communale et, quand c'est nécessaire, en externe avec l'aide de consultants) et un travail actif de l'échevinat notamment pour prendre connaissance des expériences acquises dans d'autres grandes villes.

Dans le même temps, cela permettra de réconcilier le citoyen et le politique mais aussi de recréer du lien social ce qui est bien nécessaire en un certain nombre de lieux où on constate un isolement et/ou une marginalisation de la population. Il s'agit aussi de créer un nouveau dynamisme par la reconnaissance de l'exercice d'une fonction citoyenne.

Il faut expérimenter de nouveaux modes d'organisation sociale au niveau des quartiers, permettre aux citoyens d'acquérir des compétences et de développer leurs connaissances afin de participer plus efficacement au processus de décision.

Indépendamment de cela, nous ferons faire appel aux citoyens pour pouvoir offrir un certain nombre de services qu'il ne serait pas possible de financer par le budget de la ville, afin d'accroître ou de maintenir l'offre de services « facultatifs » (permanences dans les musées, les parcs, les bibliothèques, par exemple...).

A. NOS PROPOSITIONS

1. L'information des citoyens :

Le site internet de la Ville doit être totalement repensé et modernisé. Convivial et d'un usage aisément accessible, il devra comporter toutes les informations susceptibles d'intéresser les citoyens et les touristes. Le site doit devenir une ressource nouvelle pour les loisirs, la culture, le sport et par ailleurs pour les commerces.

Une rubrique « travaux » sera prévue. L'objectif est de publier l'ensemble du programme des travaux projetés sur le territoire communal qui peuvent avoir un impact sur la circulation, l'accès aux commerces, l'accès aux propriétés ou tout simplement la tranquillité du voisinage et cela quel que soit l'opérateur concerné (Région, distributeurs d'énergie, parastataux, sociétés commerciales et particuliers).

Les dates de début et de fin de chantier doivent être connues, le tout devant être classé par entité et nom de rue. Cette information doit être accessible rapidement et automatiquement à toute personne qui en fait la demande à travers un système d'alertes rapides.

Il faut aussi assurer des publications ayant un caractère politique de manière non partisane. L'ordre du jour et les procès-verbaux des Conseils communaux doivent être publiés. Il faut notamment annoncer la date et le lieu de réunion des commissions ouvertes au public.

Pour chacune des informations publiées sur le site (qu'il s'agisse de travaux ou de tout autre chose) le citoyen aura la possibilité d'utiliser un espace pour exprimer un avis et cela dans le respect d'une procédure d'identification, chacun devant assumer la responsabilité de ce qu'il publie. Comme tous les réseaux sociaux qui sont organisés correctement, des mécanismes seront mis en place pour éviter les abus.

2. La mise en place des commissions consultatives :

Pour chaque compétence des membres du Collège, il sera proposé de créer une commission consultative composée de citoyens qui ont un intérêt particulier pour la matière concernée. On y retrouvera logiquement des représentants des organisations existantes.

Mons en Mieux ! proposera, dès le début de législature, le vote d'un règlement communal organisant la mise en place des commissions consultatives. Il s'agit de définir des règles de fonctionnement (convocations, présidence, fréquence des réunions, publication des procès-verbaux...) et de composition (dans le respect du principe démocratique). Pour souligner l'importance des commissions consultatives, le règlement imposera de les organiser dans des lieux symboliquement marqués (l'hôtel de ville par exemple) et il imposera une participation effective de l'échevin (ou exceptionnellement d'un membre de son cabinet).

Nous proposerons d'insérer dans le règlement communal une obligation incombant au Collège ou à l'échevin concerné de justifier, par écrit et avec précision, sa position lorsqu'il ira à l'encontre d'une recommandation formulée par la commission consultative. Cela contribuera à donner un poids réel aux avis des citoyens.

Le règlement communal mettra aussi en place des règles permettant d'organiser des réunions de commissions ouvertes au public et cela dans les lieux les plus appropriés (s'il s'agit de débattre des travaux organisés dans un quartier, on doit bien sûr rechercher un lieu proche de ce quartier pour qu'un maximum de citoyens puisse y participer).

La participation citoyenne va contraindre les échevins à suivre une formation dans le domaine de l'animation car il n'est pas donné à toutes les femmes et tous les hommes

politiques de pouvoir organiser des réunions au terme desquelles chacun aura le sentiment sinon d'avoir été compris au moins d'avoir été entendu. Un système d'évaluation par les membres des commissions sera mis en place pour en améliorer le fonctionnement.

3.- La création d'un échevinat de la participation :

Compte tenu de l'ampleur et de l'importance des tâches à accomplir, il convient de les regrouper au sein d'un échevinat. Cet échevin sera responsable de l'information en général et de la tenue du site internet en particulier. Il sera aussi en charge de la formation et de l'animation du personnel communal appelé à rencontrer la population.

Nous voulons encore lui donner le rôle d'ombudsman ou médiateur communal chargé d'assurer une bonne communication entre les décideurs (le Collège échevinal et le Conseil communal) et les citoyens.

Il lui incombera d'établir l'inventaire du tissu associatif et de veiller au respect des règles imposées par le règlement communal sur la participation citoyenne lequel comportera bien entendu un chapitre sur les conditions de création et de reconnaissance des comités de quartier et de village.

Mons en Mieux ! propose que cet échevinat soit installé en dehors du centre-ville. Il pourrait s'agir de CUESMES, de JEMAPPES ou de FLENU. L'idée est de souligner que la participation citoyenne concerne l'ensemble de l'entité. Il ne faut oublier aucun quartier ni aucun citoyen.

4. La cogestion citoyenne de certains espaces publics de loisir, de sport et de culture :

Notre programme comporte des projets qu'on peut qualifier d'ambitieux en ce qui concerne notamment les espaces verts mais nous savons aussi que les ressources financières de la Ville sont limitées.

On doit créer de nouveaux espaces verts spécialement dans les quartiers présentant une forte densité de population. On sait que de tels lieux ne pourront être sauvegardés à long terme sans le concours de bénévoles qui accepteront de les ouvrir ou de les garder.

La même idée s'impose en ce qui concerne certaines activités parascolaires, les bibliothèques ou certains musées. Faire appel aux bénévoles et mettre en place une cogestion avec eux d'un certain nombre d'espaces publics constitue une réponse adéquate lorsque, faute de moyens, on devrait renoncer à un certain nombre de projets dont l'utilité est pourtant évidente.

Ceci fera l'objet d'un encadrement (notamment grâce au règlement communal sur la participation citoyenne) afin d'assurer dans les meilleures conditions le recrutement des bénévoles mais aussi leur formation et, le cas échéant, la possibilité de défrayer les bénévoles appartenant ou non à des associations déjà structurées, telles par exemple que les amis des musées.

Outre la fonction en elle-même, il sera veillé à l'épanouissement personnel des bénévoles par exemple des personnes pensionnées.

Chapitre 8 : Les services communaux ... en mieux

A. CONSTATS

Depuis 1976 et la fusion des communes, la priorité a été donnée à la centralisation des services communaux obligeant ainsi les citoyens à se déplacer. Ceux qui n'ont pas de moyens personnels de transport, les personnes âgées, ... sont confrontés à d'importantes difficultés voire à l'isolement.

Mons en Mieux propose d'inverser cette manière d'organiser les services communaux donc, en d'autres mots, de ne pas attendre la venue du citoyen mais au contraire d'aller vers lui.

Sur base d'entretiens menés directement avec des employés de la Ville, plusieurs mots clés sont fréquemment revenus de la part des agents : inertie, lourdeur, démotivation (surtout chez les jeunes qui viennent de commencer leur carrière), ras-le-bol du copinage politique, manque de confiance de la part des autorités communales, pas ou peu de « fierté » liée à l'employeur, etc...

Ces mots-clés permettent d'identifier une forte insatisfaction et un management ressenti comme pesant ou oppressant pour les employés, tous services confondus.

Ce manque de bien-être et d'épanouissement au travail est évidemment ressenti par la population sous la forme d'un manque de motivation, d'un manque de sens de l'accueil, de services « kafkaïens » au sein desquels le citoyen doit essayer de trouver son chemin, ...

En outre, il est observé que l'accueil des citoyens par les agents communaux est parfois trop inégal. Selon la motivation, le dynamisme de l'agent, ... des expériences diamétralement opposées ont été vécues par les montois ces dernières années. Il est important d'y remédier par une nouvelle culture d'entreprise, plus dynamique, positive, où les services communaux sont véritablement à la disposition des citoyens, en s'adaptant aux attentes en termes d'accueil, d'horaires, de flexibilité et d'e-administration.

A cet égard, force est de constater le manque flagrant de clarté, d'ergonomie et de convivialité, ... du site internet actuel de la Ville.

Les agents directement en contact avec les citoyens constituent le visage de la Ville. Ils sont bien souvent le seul contact avec les 95.000 habitants.

Le Pouvoir Politique, en sa qualité d'employeur, est directement responsable du bien-être au travail et de la motivation des employés de la Ville.

B. NOS PROPOSITIONS

1. Une nouvelle manière de motiver les agents communaux :

Pour cette raison, Mons en Mieux ! veut porter la Ville comme une jeune entreprise dynamique : innovante, créative, où les employés se sentent respectés, en confiance, méritants et responsables.

Mons en Mieux ! veut changer les faits et les mentalités.

- Afin de lutter concrètement contre le copinage, de permettre l'accès pour tous, à tous les emplois mais aussi permettre aux agents d'obtenir « ce qui leur revient », sauf cas exceptionnels et dûment motivés, tous les recrutements seront ouverts publiquement par appel interne et externe.
- Dès le lancement d'une procédure de recrutement, non seulement le descriptif de fonction, les compétences requises et les modalités d'évaluation des compétences mais également le contenu précis de l'examen (matières et cotation) seront publiés ... conformément au statut trop souvent oublié actuellement.
- Le choix final du candidat ainsi que l'éviction des candidats non-retenus sera dûment motivé et transmis à chaque candidat.

- Un agent du service pour lequel un recrutement se déroule sera associé au jury car qui d'autre que lui pourrait mieux connaître le travail qui y est effectué. C'est aussi un facteur d'objectivité et de bonne intégration future.
- Le Management de la ville sera transformé afin de devenir plus horizontal et participatif.
- Dans chaque équipe, une réunion bimensuelle sera organisée, avec un modérateur tournant. Des formations d'équipe veilleront au bien-être psycho social, à la bonne entente et à la cohésion du groupe au moins un jour par trimestre.
- Tous les agents spécifiquement en contact avec la population (« guichet »), peu importe leur statut et leur ancienneté, à la suite des évaluations du service, iront régulièrement en formation afin d'offrir le service le plus accueillant, agréable et efficace possible.
- Tous les agents administratifs seront progressivement formés aux nouvelles technologies, aux nouveaux modes de communication, aux réseaux sociaux et aux enjeux du numérique de façon à être plus familiers et ouverts aux codes de l'e-administration dans une « smart city ».

2.- Une nouvelle manière de travailler

Tant les mandataires politiques que les fonctionnaires communaux doivent comprendre qu'ils sont au service des citoyens.

- Les horaires d'ouverture des services population/état civil seront adaptés aux besoins des citoyens : ouverture nocturne le jeudi jusque 20 heures ainsi que le samedi matin et possibilité de prendre rendez-vous pour un traitement prioritaires, comme au contrôle technique.
- Ne plus attendre la venue du citoyen vers les services communaux mais au contraire aller vers lui par la mise en place d'un « guichet mobile » qui sera présent chaque semaine dans toutes les communes de la Ville de Mons.

- MeM créera des « maisons de service au citoyen » qui reprendront les services essentiels à la population, même dans les plus petites localités. Prise de sang, permanence du service population, guichet d'accueil pour l'orientation en cas de demandes diverses, présence d'un bancontact ou d'un point poste, ... Nous voulons ramener de la convivialité dans des localités qui en perdent chaque année...
- Il convient de mettre en place un mécanisme d'enregistrement et de suivi des demandes des citoyens plus particulièrement en matière de travaux. Il n'est pas normal que des citoyens attendent des mois pour qu'un trottoir soit réparé ou une ampoule de l'éclairage public remplacée. Cela doit changer. Ce n'est pas la faute des ouvriers communaux. C'est une question de management des responsables et de bonne gestion des travaux. Ce mécanisme d'enregistrement intégrera un planning de réalisation régulièrement mis à jour et consultable par la population.
- La commune doit répondre à tout courrier qui lui est adressé endéans les dix jours. Il n'y a rien de plus désagréable que de ne pas recevoir de réponse. Répondre et suivre les dossiers seront désormais les règles imposées.
- Un bureau des plaintes et un service de médiation sont nécessaires. Les citoyens (et ils sont de plus en plus nombreux) confrontés à des difficultés notamment face à certains services communaux ne savent pas à qui s'adresser. Personne n'est véritablement chargé de les écouter, de les aider et de résoudre leur problème. Désormais, il n'y aura plus à hésiter : un endroit unique, un bureau unique, une équipe unique, ...
- La Ville de Mons développera, un système d'envoi d'informations utiles au citoyen semblable au système national www.be-alert.be déjà mis en œuvre, sur abonnement du citoyen et en fonction de ses domaines d'intérêt.
- Le site internet de la ville sera totalement renouvelé afin de répondre aux attentes que tout citoyen est en droit d'avoir à l'égard d'un site internet actuel : facilité d'accès, disposant d'une réelle plateforme « intranet » où les citoyens peuvent auto-générer le plus de documents possibles (dans les limites légales). Cela permettra de désengorger les services au maximum et facilitera la vie des citoyens qui n'auront plus besoin de se déplacer pour obtenir les documents dont ils ont besoin.
- Soucieux de tout mettre en œuvre pour que Mons redevienne une ville accueillante pour ses nouveaux habitants, Mons en Mieux ! instaurera une carte de riverains provisoire. Elle permettra aux néo-montois, déjà inscrits auprès des services

communaux mais en attente de confirmation par l'agent de quartier, de ne pas recevoir de P.V. tout en étant pourtant bien garés dans leur quartier.

- Comme déjà réalisé dans d'autres villes et communes, pour les professionnels qui ont des besoins fréquents de parkings dans des quartiers résidentiels, (ex : infirmiers à domicile, ...), Mons en Mieux ! instaurera des cartes de parking « à gratter ». Cela permet d'être un « habitué » du quartier, sans pour autant être un riverain. Cette carte permet d'avoir un « parcmètre » dans sa voiture, et de signaler la durée du parking dans chaque zone.
- Mons en Mieux ! organisera un système de paiement numérique des places de parking (comme dans 24 autres villes belges).
- Constatant que les places « riverains » sont trop peu nombreuses entre 17h30 et 8h00 mais fréquemment libérées pendant la journée, Mons en Mieux ! proposera aux étudiants de l'enseignement supérieur qui ne sont pas domiciliés à Mons, la possibilité d'obtenir une « carte riverain de journée ». D'une couleur différente de la carte riverain régulière, elle ne permettra pas aux étudiants d'occuper les places des riverains avant 8h ou après 17h30. Elle nécessitera une attestation scolaire régulière d'un établissement d'enseignement supérieur de la zone pour laquelle la carte est demandée. Cette carte « riverain/étudiant » permettra aux étudiants de suivre la grande majorité de leurs cours (entre 8 et 17h30) sereinement, sans devoir faire la navette vers les parcmètres de la ville.
- Nous déménagerons certains services communaux vers l'extérieur de Mons centre, dans des bâtiments qui sont déjà propriété de la Ville de Mons afin de revaloriser certains quartiers (ou anciennes communes) en y amenant des travailleurs, ceci pour certains services moins sollicités par le public et qui nécessitent donc moins d'accessibilité au quotidien.
- Nous voulons une politique d'utilisation du « Mons Mag » plus éthique et rigoureuse : les promotions personnelles, photos et interviews des membres du collège et du conseil y seront interdites, de même pour les membres des cabinets qui ne pourront plus nous plus y écrire des articles.
- Offrir un « pack de bienvenue » à tout habitant nouvellement inscrit : un plan de la ville, la liste des commerces, des écoles, un livret historique expliquant le passé de

la Ville et de chaque quartier, des bons d'achats et de réductions chez les commerçants et professionnels implantés dans une des 19 communes du Grand Mons, notamment.

- Organiser chaque trimestre une séance d'accueil des nouveaux habitants. Les nouveaux montois veulent savoir « qui fait quoi » : la localisation des différents services communaux, les commerces spécialisés et les maisons historiques, le fonctionnement des comités de quartiers, les procédures d'inscription à la crèche ou à l'école... Bref, ils veulent savoir comment les montois vivent à Mons.
 - Une fois l'an, cette séance viendra clôturer une journée « Portes Ouvertes » de tous les services de la Ville.
 - Implanter des bornes connectées afin de guider les touristes dans la ville. Elles permettent à la fois de proposer un plan, de diriger vers les curiosités proches et de réaliser des sondages sur l'opinion des touristes et des montois, comme c'est le cas dans d'autres villes européennes.
 - Dans le cadre du projet Smart City, développer une application qui permette d'accéder aux informations non seulement administratives mais aussi culturelles, sportives, commerciales et touristiques.
-

Chapitre 9 :

La mobilité ... en mieux !

A. CONSTATS

Alors que partout en Europe, parfois tout près de chez nous, les exemples foisonnent d'initiatives prises pour diminuer le trafic urbain, favoriser le recours aux transports en commun, réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir le transport multimodal, les véhicules électriques, le covoiturage, le vélo etc., il est frappant de constater que les villes wallonnes - MONS n'échappe pas à la règle - sont systématiquement à la traîne.

La Ville de MONS, matin et soir, est confrontée à des embouteillages considérables, parfaitement prévisibles. Il y a bien eu des modifications ponctuelles du sens de circulation de certaines avenues mais cela ne résout rien car changer le sens de circulation d'une avenue ou de dix avenues ne réduira jamais le volume du trafic. Chaque année, le nombre de véhicules sur les routes augmente et sans une politique volontariste en matière de mobilité, les difficultés iront en s'accroissant.

Prendre les initiatives nécessaires pour mettre fin à ces lourds inconvénients subis par la population, en suivant l'exemple des nombreuses villes européennes qui ont démontré qu'il existe de vraies solutions (tant en ce qui concerne la diminution du trafic qu'en ce qui concerne la pollution), est un des défis majeurs que MeM entend relever pour l'ensemble des entités montoises.

En milieu urbain, il est devenu évident que la voiture ne constitue plus le seul mode de transport envisageable. Le budget auto se révèle disproportionné pour une grande partie de la population, en représentant parfois jusqu'à un quart du revenu disponible. Dans le même temps, on constate un engorgement du réseau routier et un problème considérable de pollution atmosphérique : quand elles sont contraintes à un mouvement constant arrêt/démarrage, les voitures consomment quatre fois plus de carburant que sur autoroute. Par ailleurs, une très large part du parc automobile est encore composée de véhicules anciens et particulièrement polluants. Sans oublier

la pollution sonore. Il convient donc de rechercher des modes de transport alternatifs capables de répondre à la demande d'un large public.

B. NOS PROPOSITIONS

1. Se doter des outils d'analyse nécessaires :

La première étape de la réforme consiste à se doter des moyens qui permettent d'analyser les flux de circulation (en commençant par mettre à jour les comptages de l'étude Transitec réalisée en 2000). Sur le modèle du Bureau des temps, mis en place depuis avril 2015 dans la métropole européenne de Lille, il convient d'identifier les facteurs générateurs de flux, l'objectif étant de limiter l'engorgement de la ville aux heures de pointe. Cet outil est utilisé pour mieux répartir dans le temps les flux de circulation. Si tous les établissements scolaires et si toutes les entreprises qui comptent un personnel important ouvrent leurs portes à la même heure, il y a évidemment un problème.

Nous proposons de placer des capteurs qui fourniront des informations pour appréhender les flux de circulation globalement (dans le but de mettre en place des solutions à long terme) mais aussi en temps réel, informations qui seront utiles tant pour les autorités communales que pour les usagers. Quand une voie de circulation est bloquée par un accident, il deviendra possible d'identifier l'impact sur le trafic dans toute la ville et de proposer des alternatives de circulation. Dans le même esprit, un réseau de capteurs permettra à l'automobiliste de savoir, via une application mentionnée sur le site de la ville et qu'il pourra télécharger, s'il y a des places de stationnement libres dans le quartier où il souhaite se rendre. Cette application devrait aussi permettre de libérer des emplacements privés de stationnement qui pourraient être mis à disposition des utilisateurs quand ils sont inoccupés par leur propriétaire.

La mise en place de telles applications permet de créer des stationnements intelligents pour guider les automobilistes vers une place ou une zone disponible. La Ville peut gérer de manière automatique les disponibilités de stationnement et les confronter aux véhicules ventouses afin d'améliorer les taux de rotation, offrant plus de places disponibles aux automobilistes désirant garer leur voiture durant une courte période.

Mons en Mieux ! propose de renforcer la cellule « mobilité » de la ville de Mons, en collaboration avec les autres acteurs du déplacement (SNCB, TEC, taxis, autocaristes, associations de cycliste) afin de disposer de toute l'expertise nécessaire et de pouvoir identifier les solutions les plus efficaces et les plus adaptées en ce qui concerne les questions de mobilité.

2. Réduire le flux de circulation des voitures vers le centre-ville

Le défi le plus important consiste à réduire les flux de circulation. Pour l'essentiel, les politiques actuellement en place sont réduites à des tentatives pour réguler le trafic routier et augmenter les places de parking pour les voitures. Chacun peut comprendre que ce n'est plus suffisant.

Il n'est pas sérieusement envisageable de priver les habitants des centres urbains (à Mons et à Jemappes) d'un accès en voiture vers leur domicile (nous maintiendrons les places « riverains ») et, de même, il est important que des possibilités de parking soient offertes à ceux qui veulent y faire des achats. Mons en Mieux ! propose en revanche des solutions alternatives pour ceux qui travaillent en centre urbain (1) et les trajets vers les écoles (2).

Dans le même temps, d'importantes initiatives seront prises pour encourager la pratique du vélo, en lieu et place de la voiture.

3. Les personnes qui travaillent en centre urbain

Nous voulons des navettes, établissant la liaison entre des parking de délestage implantés aux abords des entrées de l'agglomération et le centre-ville. Ce parking sera gratuit (utilisation d'un système de pass). Il s'agit de mettre en place, durant les heures de trafic intense, un réseau de navettes en nombre suffisant, si possible en ayant recours à l'automatisation (navettes autonomes sans conducteurs). Le temps de parcours entre le parking de délestage et le lieu du travail doit être le plus réduit possible, ce qui implique que la navette progresse sur un site propre.

Les parkings de délestage sont destinés aux travailleurs que l'on peut qualifier de sédentaires, c'est-à-dire ceux qui utilisent leur voiture pour gagner leur lieu de travail et qui ne la reprennent qu'en fin de journée. Il faut être conscient du fait qu'un usager longue durée qui bloque une place de 8 à 18h00 interdit à dix usagers courte durée la possibilité de se parquer une heure l'un après l'autre.

On devrait négocier l'utilisation partielle des parkings des centres commerciaux ou les créer à proximité des centres commerciaux existant, ce qui permettrait à ceux qui quittent leur travail d'effectuer quelques achats dans le domaine alimentaire, avant de regagner leur domicile.

Le Pass de Parking donnerait droit à la gratuité du déplacement en navette qui pourra être utilisée par d'autres usagers à un coût kilométrique réduit (inférieur à celui du stationnement en ville).

Le service doit être assuré de manière continue pour éviter de donner aux usagers le sentiment que l'organisation mise en place n'est pas fiable.

Par ailleurs, les employeurs seront encouragés à créer un parking pour leur personnel sur site privatif hors de l'espace public quand c'est possible voire à déplacer les lieux de travail hors des centres urbains (ceci ne concerne évidemment pas le commerce local).

4. Les trajets vers les écoles situées en centre urbain

Pour l'accès aux écoles, des solutions existent mais la situation est plus complexe. Il faut tout à la fois réorienter le trafic des voitures qui transportent les élèves vers les écoles, permettre à nouveau l'accès des écoles en vélo et assurer des liaisons pour vélos entre la gare et le(s) parking(s) de dissuasion et les écoles.

Pour les écoles situées à proximité de la gare (Athénée Royal, Collège St Stanislas etc...), lorsque la nouvelle gare sera mise en activité (2020 en principe), un espace « kiss & ride » (cela veut dire un petit bisou et puis on continue à pied) est prévu côté Grands Prés. La zone dépose-minute prévue par la SNCB devra être agrandie pour que les parents puissent déposer les élèves qui emprunteront la passerelle (200 mètres de long) qui les conduira vers les établissements scolaires.

Dans le même temps, toutes les rues à proximité des écoles maternelles, primaires et secondaires deviendront des « rues scolaires ».

L'idée (déjà mise en pratique dans d'autres villes) consiste à fermer les rues à proximité des écoles à la circulation des véhicules motorisés, au début et à la fin des cours. Les habitants de ces rues, les véhicules prioritaires en mission urgente et les conducteurs en possession d'une autorisation écrite explicite du gestionnaire de la voirie pourront toutefois les emprunter mais au pas.

On offrira ainsi, dans une zone incluant la gare et les abords des écoles, tout un espace dédié aux piétons (et aux vélos) et l'on peut ainsi multiplier les endroits où les parents déposent leurs enfants.

Ce projet implique que l'espace situé derrière la gare où les parents d'élèves pourront déposer leurs enfants soit lui-même accessible de plusieurs côtés, de manière à ne pas faire réapparaître à cet endroit les embouteillages qu'on a voulu éviter par ailleurs. Il conviendra de prévoir d'autres lieux pour le dépôt des élèves, autour de la zone des « rues scolaires ».

Pour mettre en place ce projet, Mons en Mieux ! préconise une démarche contractuelle. Le système nouveau sera fondé sur une convention avec au moins six partenaires : les écoles, les associations de parents, les TEC, la SNCB, des représentants des riverains concernés et la Ville. L'avis des futurs usagers est primordial car il faut s'assurer que le système qui sera mis en place sera bien accueilli.

On sait que la préoccupation majeure des parents, c'est la sécurité. Il est évidemment possible de donner aux parents toutes les assurances nécessaires dès lors que les solutions de mobilité proposées passent par la mise en place de zones qui sont sans risque aucun, puisque les voitures n'y seront plus admises.

L'expérience sera transposée (ou précédée si la nouvelle gare tarde encore) de l'autre côté de la ville en utilisant le même schéma de raisonnement : identifier des zones écartées des grands boulevards d'un kilomètre maximum où les élèves/étudiants pourront être déposés chaque matin et repris à l'issue des cours et des parcours aménagés pour piétons et cyclistes entre de telles zones et les établissements d'enseignement, ce qu'on appelle les « rues scolaires ».

L'utilisation du vélo pour se rendre à l'école est une pratique habituelle aux Pays-Bas, en Flandre et dans toutes les villes d'Europe qui ont pris les dispositions utiles pour sécuriser les circuits empruntés par les cyclistes. C'est l'objet de la politique de la ville cyclable qui fait l'objet du chapitre suivant.

Les établissements scolaires seront fortement impliqués dans la démarche de création de circuits durables, continus et sécurisés de pistes cyclables. Ils devront fournir des stationnements sécurisés pour les vélos et mettre à disposition des vestiaires où les professeurs et les élèves pourront se « changer » en cas de mauvais temps. Ils devront aussi envisager des aménagements horaires de manière coordonnée avec les autres établissements scolaires et enfin assurer la pédagogie des nouvelles pratiques de déplacement.

Nous proposons aussi d'aménager les zones 30 en limitant leur fonctionnement aux périodes nécessaires à leur efficacité, essentiellement lorsque celles-ci sont situées sur des axes de pénétration. Ainsi, nous proposons la mise en place de quartiers 30 avec priorité à la mobilité douce et des périodes « 30 », périodes pendant lesquelles la vitesse de déplacement est limitée à 30 à l'heure à proximité des écoles, notamment.

De plus, C'est un non-sens que les écoles commencent toutes à la même heure : nous proposons un décalage de début et de fin des cours entre les écoles proches pour désengorger les transports en commun et le flux entrant quel que soit le mode de déplacement. MeM propose de différer, en accord avec les directions d'écoles, l'heure de début des cours.

5. Le covoiturage et les locations

Nous voulons aussi encourager le covoiturage. Comme le font de très nombreuses collectivités, nous mettrons en place des solutions de mise en réseau des usagers.

Sur certains axes routiers, aux heures de pointe, une bande de circulation pourrait être réservée aux voitures avec passager(s).

Il faut aussi encourager la pratique des transports en commun. Les gares doivent offrir des possibilités nouvelles pour les usagers qui ont encore à effectuer un trajet à pied d'une certaine importance entre le lieu où s'arrête le train ou le bus et le lieu du travail. Dans le contexte d'une « ville cyclable », l'usager des transports en commun doit pouvoir louer à bon marché un vélo ou un autre moyen de transport individuel dont la vitesse est équivalente.

6. Un plan de mobilité pour Jemappes :

Un plan de mobilité sera élaboré pour JEMAPPES. La situation actuelle qui consiste à faire passer une route nationale sur la Grand Place est littéralement intenable. Pour traverser la commune, les automobilistes ne disposent que d'une seule voirie.

Il est nécessaire de prévoir un contournement afin de diminuer le trafic vers le centre de JEMAPPES. C'est une des conditions du redéploiement économique de l'entité. Il y a beaucoup à faire pour JEMAPPES, injustement délaissé depuis de nombreuses années, ce qui explique que le devenir de cette ancienne commune soit évoqué dans

de nombreux chapitres du programme (espaces verts, loisirs, relocalisation de services communaux, redéploiement économique etc...).

7. Contournement des villages

Il faut envisager d'alléger le trafic non indispensable dans les villages par des contournements, par ex poids lourds. Ex : Havré-Ghislage, Mesvin, Hyon, ...

8. Les transports en commun - le « tram »

Mons en Mieux ! veut créer une liaison reliant Mons et Valenciennes. L'offre de transport public, à mi-chemin entre le bus et le train, répond à une double différente : allier le confort et la rapidité d'une part, l'accessibilité à tous en ce compris les personnes à faible revenu, d'autre part.

Elle comporte aussi une visée économique. Il faut mettre la ville de MONS à la portée des milliers de personnes qui habitent autour de cet axe aujourd'hui uniquement routier, pour favoriser le commerce et permettre à chacun de bénéficier du cadre de vie exceptionnel de notre centre urbain, cela à un prix très abordable et sans créer des embarras de circulation.

La voiture ne peut pas répondre à ces impératifs. Le tram automatisé qui circule sur un site propre en est capable. En outre, les trams de la nouvelle génération donnent une image de modernité qui, combinée avec l'absence de pollution, va accroître considérablement l'attractivité de la Ville.

Tout devra être mis en œuvre pour assurer une ponctualité quasi parfaite et un temps de parcours réduit, ce qui n'est pas possible avec les autobus qui sont insérés dans la circulation et dont la progression dépend par conséquent de la densité du trafic automobile.

Les temps d'arrêt seront courts, l'accès au tram étant conditionné à la détention d'une carte magnétique rechargeable, ce qui implique que le tram s'arrêtera uniquement le temps nécessaire à la prise en charge et à la sortie des passagers.

L'investissement est important. Nous pensons qu'il en vaut la peine, quitte à sacrifier certains projets qui relèvent de la politique de prestige qui a prévalu ces dernières années.

Nous organiserons dans les premiers mois de la législature une conférence consacrée aux transports en commun, afin d'étudier la problématique globalement, la création d'une ligne de tram automatisé n'étant pas envisageable sans prendre en compte les autres transports en commun, avec leurs inconvénients et leurs avantages. Il convient d'impliquer l'ensemble des mandataires communaux, les représentants des TEC, ceux de la SNCB, les autres pouvoirs publics (les communes situées sur le trajet, Région et Province) les associations de défense des cyclistes et les usagers de la SNCB et des TEC.

9. Les parkings et les nouvelles technologies

Idéalement, il faudrait faire disparaître les voitures du centre historique. Ce serait infiniment plus séduisant pour le tourisme et tous les amoureux de notre belle ville mais il s'agit là d'un objectif à long terme. Il implique l'aménagement de parkings souterrains ou d'autres techniques qui peuvent s'avérer coûteuses.

Dans l'immédiat, Mons en Mieux ! adoptera une politique pour les parkings situés au centre-ville qui dissuade la présence des voitures dites ventouses. Le stationnement des voitures des habitants n'est pas visé même si on favorisera leur stationnement hors voie publique. Par ailleurs, il ne s'agit pas de se montrer désagréable avec ceux, commerçants compris, qui travaillent en ville mais ils doivent comprendre que s'ils utilisent une place de parking située au centre-ville et qu'ils laissent leur voiture de 8 heures du matin jusqu'à 18 heures (alors qu'un parking de dissuasion sera à leur disposition), cette place ne sera disponible ni pour ceux qui souhaitent effectuer des achats au centre-ville ni pour les touristes. Or, les facilités de stationnement constituent un axe pour la relance d'un commerce de qualité au centre de la ville.

Dès lors, le tarif sera conçu pour encourager ce qui doit l'être. La première heure sera gratuite. Deux unités de paiement seront nécessaires si le parking est utilisé deux heures, trois unités s'il est utilisé trois heures, et à compter de la quatrième heure, le tarif deviendra dissuasif dans une mesure néanmoins raisonnable, pour autant qu'elle soit efficace. La mesure vise à compléter la solution alternative proposée aux personnes qui travaillent en ville en s'attaquant d'une manière plus globale au phénomène des véhicules ventouses.

Mons en Mieux ! envisage d'appliquer la même politique pour le centre de Jemappes, en tenant compte des progrès réalisés pour la réhabilitation de ce centre urbain.

Le contrôle du respect de la réglementation en ce qui concerne le stationnement revêt une grande importance. C'est une condition de son efficacité. Il existe des procédés peu coûteux (en termes de personnel) et particulièrement efficaces tels que les « scan cars » (dispositif qui permet de scanner les plaques de voiture et de comparer les données recueillies avec celles contenues dans une mémoire centrale reprenant l'identité des riverains, des abonnés et de tous les usagers en règle de paiement).

Il ne faut pas cacher que les changements à intervenir seront nombreux et il est donc fort important d'utiliser une signalisation adéquate. Pour assurer une visibilité suffisante, on s'inspirera de l'exemple des villes hollandaises où on utilise abondamment la couleur, ce qui permet de faire comprendre immédiatement à l'usager qu'il se situe dans une zone qui est dédiée aux cyclistes, que le parking est gratuit ou au contraire payant, etc... Ceci vaut aussi pour les touristes à qui des parkings bon marché doivent pouvoir être proposés. Pour être accueillante, la ville doit leur simplifier la vie en leur fournissant toutes les indications utiles en matière de mobilité (site internet, dépliants, etc.).

10. Mieux coordonner les travaux à réaliser sur les voiries

Nous voulons surmonter autant que faire se peut les difficultés générées par les travaux routiers qui sont régulièrement réalisés soit pour améliorer la voirie soit pour la réparer.

La ville n'est pas toujours le maître d'œuvre. Il peut s'agir de voiries provinciales ou régionales mais les autorités communales ne doivent pas pour autant se désintéresser des problèmes de trafic que tous ces travaux génèrent. Il est arrivé plusieurs fois que des travaux autoroutiers soient réalisés à hauteur de l'agglomération montoise et dans le même temps que des travaux soient entrepris dans le même temps sur la route de Wallonie qui longe l'ancienne commune de Ghlin. Il y a manifestement des problèmes de coordination.

La ville doit veiller à les prévenir même si elle ne dispose pas du pouvoir de décision, en insistant auprès des autorités compétentes afin que soit respecté un planning cohérent pour l'exécution des travaux non urgents.

Ceci s'inscrit dans le cadre de la politique préconisée par Mons en Mieux ! qui entend donner à la ville la mission de défendre ses habitants en ce compris dans les domaines qui ne sont pas de sa compétence. Plusieurs possibilités existent. Les villes peuvent se fédérer pour obtenir des aménagements de la politique régionale. Des

contacts avec les décideurs peuvent permettre de mettre en place des solutions pratiques afin d'éviter les problèmes de mobilité ou dans le but de les limiter dans le temps. C'est pour une bonne part une question d'esprit. Il faut avoir la volonté de se placer au service des citoyens et faire preuve de prévoyance.

Chapitre 10 : La politique de la Ville cyclable et piétonne ... en mieux

Nombreux sont ceux qui considèrent que la faible pratique du vélo utilitaire (utilisé comme mode de déplacement et non pour le sport ou le loisir), en France comme en Belgique, est liée à la culture. Il existerait une frontière culturelle qui expliquerait les écarts observés en Europe, écarts considérables, si on compare par exemple la Wallonie où la pratique du vélo utilitaire est anecdotique et les Pays-Bas qui, chacun s'en doute, sont en première position ou même la Flandre. Les différences de pratique sont importantes selon que l'on vit en Flandre ou en Wallonie (13 % de parts modales en Flandre contre un petit pourcent en Wallonie). Tout n'est pas donc pas affaire de climat ou de relief.

La région de Mons et ses anciennes communes périphériques sont particulièrement bien adaptées à l'usage du vélo, climatiquement et géographiquement. L'agglomération se trouve dans une plaine alluvionnaire de la Haine dont la butte de Mons constitue la seule exception et la météo y est aussi plus clémence (il ne pleut que 7 % du temps en Belgique) qu'aux Pays-Bas, pays cycliste par excellence.

Pour que la pratique du vélo entre dans les mœurs, il faut tout d'abord un réseau de communication qui permette aux cyclistes d'aller au plus court sans trop se fatiguer et surtout sans prendre de risque en matière de sécurité. Aussi longtemps que les voitures et les camions menacent la sécurité des cyclistes, il sera impossible de modifier les habitudes.

Il n'y a donc pas de fatalité mais il faut bien appréhender les conditions qui permettent de mettre en place un retour de la bicyclette. Il s'agit bien de retour car dans nos régions, le vélo a longtemps constitué un des modes les plus utilisés pour les déplacements.

Ce retour exprimé par l'idée que MONS doit devenir une ville « cyclable » est souhaitable et nécessaire. C'est une des clés de notre avenir, pour de nombreuses raisons (la santé, la mobilité, le rythme de nos vies et le vivre ensemble notamment).

Les centres urbains doivent aussi être mieux aménagés pour les piétons. C'est aussi un beau défi pour notre ville.

A. LES CONDITIONS DE BASE D'UNE POLITIQUE DE VILLE CYCLABLE

Les conditions de base d'une politique de ville cyclable ne sont pas réunies aujourd'hui et l'objectif à moyen et long terme de Mons en Mieux ! est d'y parvenir :

1. La première condition à remplir, et cela requiert des investissements, est de réaliser des aménagements cyclables dans un réseau suffisamment dense et maillé avec un bon niveau de sécurité. Des aménagements cyclables sécurisés, cela n'a rien avoir avec des marquages au sol sur les grands-routes. La sécurité suppose des sites propres et des couloirs protégés aux carrefours dangereux.
2. Il convient de s'attaquer aux petits obstacles gênants (une bordure trop haute, une plaque d'égout dangereuse, une chicane trop serrée etc.), comme aux obstacles plus importants qui dissuadent les cyclistes (un carrefour non aménagé, une bande cyclable envahie par du stationnement illicite, un sens interdit, etc.) et enfin aux coupures urbaines telles que les infrastructures infranchissables qui interdisent tout passage d'un quartier à l'autre ou obligent les cyclistes à de larges détours très décourageants.
3. On ne peut pas se contenter de réaliser des aménagements cyclables et d'assurer la sécurité, il faut encore mettre en place un encadrement. En l'occurrence, des dispositifs de stationnement pour vélos au domicile comme à destination et une série de services permettant notamment de lutter contre le vol et de faciliter la location et la réparation des vélos.
4. Enfin est indispensable une politique de promotion du vélo qui vise à améliorer son image et à encourager sa pratique.

1. Veiller à la sécurité des cyclistes

La vitesse est en cause dans la plupart des accidents. Plusieurs phénomènes se conjuguent, l'énergie cinétique des véhicules croît de façon plus que proportionnelle avec la vitesse. Le champ de vision du conducteur se réduit dans le même temps et en outre, la distance d'arrêt s'accroît. Des études prouvent que la généralisation des zones 30 réduit les accidents et le nombre de victimes de 30 %. Dans les zones 30,

à condition que la limitation de la vitesse soit respectée, la création de pistes cyclables n'est pas indispensable mais un marquage au sol peut éviter certains conflits là où notamment la circulation des vélos en sens inverse au sens unique est autorisé.

Nous sommes favorables à un modèle de développement consistant à reculer les limites de la ville. Les « portes » actuelles seront déplacées afin de mettre en place des accès vers le centre, aussi bien pour les voitures que pour les cyclistes et les transports en commun, chacune de ces catégories d'usagers bénéficiant d'un site qui lui sera réservé. Des itinéraires alternatifs peuvent aussi être favorisés via des voiries secondaires classées en zone 30 si cela s'avère plus sûr pour les cyclistes.

Il est important que les navettes puissent bénéficier, comme les cyclistes au demeurant, de sites propres pour les accès vers la ville.

Cela suppose que l'on mette en place dans les centres urbains une obligation de réduire drastiquement la vitesse. Il n'est pas concevable de faire cohabiter des vélos et des voitures sans réduire la vitesse de ces dernières. Pour être précis, la règle existe déjà à Mons (zone 30 sur tout l'intra-muros) mais il faut encore la faire connaître et surtout prendre les mesures nécessaires pour la faire respecter. Il n'est pas non plus acceptable que le traçage des pistes cyclables augmente le risque d'accident par le fait qu'elles sont mal identifiées ou disparaissent en plein milieu de la voirie.

La sécurité des cyclistes ne concerne pas que leur place dans la circulation. Des études réalisées en France ont démontré que trois fois sur quatre, les cyclistes se blessent seuls en tombant ou en percutant un obstacle et non d'autres usagers.

Il est donc important de leur offrir des infrastructures de qualité et entretenues, mais aussi de disposer d'un vélo en bon état et de circuler prudemment (exemple de précaution que l'on pourra rappeler dans les campagnes de communication : rester éloigné des poids lourds, ne pas raser les voitures en stationnement pour éviter l'ouverture intempestive des portières, apprendre à négocier les sens giratoires, demeurer visible la nuit, etc. ...). La réparation de pistes cyclables s'avère nécessaire dans plusieurs entités.

La sécurité comporte donc un ensemble de contraintes en faveur des cyclistes mais également dans le chef des cyclistes eux-mêmes. La sécurité des piétons doit être préservée.

2. Améliorer l'image du vélo

Des sociologues relèvent que, pour les classes sociales à revenus modestes, la voiture est une conquête relativement récente et qu'un retour à la bicyclette, même partiel, peut être vécu comme une régression ou une humiliation, alors que, paradoxalement, dans les milieux plus aisés, le vélo connaît un regain d'intérêt. Ceci milite donc en faveur d'une politique de communication qui constitue un levier fondamental dans la politique de ville cyclable.

La Ville devra lancer périodiquement des campagnes de communication pour conforter les citadins à revenir au vélo comme ce fut le cas à Strasbourg. La communication peut porter sur les précautions à prendre dans la circulation, celles à prendre pour limiter les risques de vol mais cela concerne aussi les outils de recherche d'itinéraires, les services disponibles de location, de réparation, de gardiennage ou la manière de procéder pour effectuer ses courses en vélo (spécialement l'utilisation de petites remorques qui peuvent transporter jusqu'à 50 kg).

3. Aménager la grande voirie pour y créer un site propre pour les vélos

Mons en Mieux ! entend créer à Mons, sur la « Grande Voirie », se prolongeant sur la contre-allée intérieure des Boulevards là où elle n'existe pas une piste cyclable en site propre à double sens ; ce « ring cyclable » serait connecté aux pistes des voies radiales par des passages sécurisés en surface en traversée des Boulevards aux portes de la ville.

Ainsi, il sera possible de ceinturer l'hypercentre d'une voie permettant aux cyclistes de rejoindre en sécurité n'importe quelle partie de la zone 30 centrale de la Ville. Un tel système n'est pas incompatible avec la circulation des voitures des riverains notamment, pour autant qu'une bande de stationnement soit supprimée, toute disposition utile étant au surplus prise pour faire respecter la limitation de la vitesse des voitures.

Cet investissement, essentiellement à charge du SPW, modifiera le visage de la ville.

Cela ira de pair avec la mise en place des parkings pour vélos et la mise à disposition de vélos de location.

Alors que des dizaines d'écoles, maternelles, primaires, secondaires, supérieures ou universitaires sont localisées sur le même axe, depuis le boulevard Kennedy jusqu'au

boulevard Charles Quint, en englobant la plaine de Nimy et l'avenue du Tir, il n'existe pas de pistes cyclables, ni dans un sens, ni dans l'autre, pour accéder à la gare.

Le développement d'infrastructures cyclables sécurisées et de qualité le long de cet axe jusqu'à la gare, dans les deux sens, est une priorité forte des associations qui œuvrent en faveur d'une ville de Mons cyclable. Mons en Mieux ! s'engage à satisfaire rapidement cette demande marquée par le bon sens en collaboration avec le SPW mais entend aller plus loin, puisque toute la grande voirie sera concernée.

4. Prévoir des parkings pour vélos et des services spécifiques

Aux Pays-Bas, 40 % des voyageurs arrivent en vélo à la gare. Cela nécessite de nombreux arceaux couverts, le cas échéant avec vidéo surveillance, plus rarement dans un parc fermé et sécurisé par badge.

La future gare de MONS comptera 351 emplacements de parking pour vélo. C'est totalement insuffisant. Mons en Mieux ! veillera à ce que le nombre d'emplacements soit augmenté au fil du temps.

Il est indispensable qu'à proximité immédiate de la gare, il y ait une « vélostation » qui fournit divers services tels que les petites réparations, l'achat de petit matériel, des informations et des conseils. PROVELO assure ce service aujourd'hui et l'infrastructure devra être développée en fonction des succès enregistrés par la politique de ville cyclable.

5. Le vol, un obstacle à vaincre : le vol

Le vol est considéré par les spécialistes comme le deuxième obstacle à la pratique de la bicyclette. (Le premier est évidemment le problème de la sécurité).

Des études réalisées en France font apparaître que les précautions prises par les victimes apparaissent très insuffisantes : 22 % des vélos ne sont pas cadenassés au moment du vol, 32 % des vélos ne le sont pas à un point fixe et 95 % des cyclistes utilisent un cadenas de mauvaise qualité. En outre, moins de la moitié des cyclistes n'ont pas les moyens de prouver que le vélo retrouvé leur appartient.

Un bon antivol dissuade très fortement les voleurs qui sont découragés si l'antivol leur résiste et par ailleurs l'attachement à un point fixe constitue une précaution

indispensable, faute de quoi le vélo pourrait être embarqué avec l'antivol dans un véhicule.

D'autre part, des systèmes d'identification par marquage du cadre ou introduction d'une puce électronique permettent de retrouver les vélos volés. Il y a même des vélos (électriques) qui ne peuvent fonctionner qu'avec des clés d'identification fournies par le smartphone embarqué. Si la ville crée un parc à vélos d'emprunt, elle pourra exiger du fabricant l'intégration du système de traçabilité.

Ceci relève donc à la fois des services de la ville et des marchands de cycles.

6. Faciliter l'accès au vélo à assistance électrique

Ce concept est intéressant. Le vélo à assistance électrique ne doit pas être confondu avec le vélo électrique. Le vélo à assistance électrique est défini comme un cycle à pédalage assisté avec un double seuil de 250 watts et de 25 km/heure. L'alimentation électrique est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/heure ou si le cycliste arrête de pédaler. Il s'agit de réaliser un compromis acceptable qui permet au cycliste de disposer d'un complément de puissance tout en circulant à vitesse modérée, sans devenir pour autant un deux-roues motorisé interdit d'aménagement cyclable.

Des études sont nécessaires en ce qui concerne les coûts et un marché public sera envisagé en vue de créer progressivement un système de mise à disposition de vélos à assistance électrique pour circuler en ville. (A disposition de tous publics mais des seniors et des touristes notamment).

7. La pratique du vélo chez les jeunes et ... les moins jeunes

La conquête du public scolaire est stratégique, spécialement à MONS. Cela implique l'apprentissage de la pratique du vélo en milieu urbain dès l'enfance, qui conditionne fortement la poursuite de cet usage à l'âge adulte. Pour inciter les enfants à se rendre à l'école primaire ou à certaines activités à vélo, l'on a recours dans certaines villes à un accompagnement appelé « vélo-bus », conçu comme un système de déplacement commun à vélo sur un trajet déterminé avec des horaires de passage fixes, accompagné et encadré par des adultes. Ce système peut être mis en place même sur des trajets sécurisés.

Pour encourager l'accès aux écoles à bicyclette en sécurité, des aménagements cyclables distincts et des parcs à vélos dans les établissements sont indispensables. Cette solution apparaît comme moins coûteuse que d'affréter des cars scolaires, solution qu'il ne convient cependant pas d'écartier d'emblée car MONS ne pourra pas devenir une ville cyclable du jour au lendemain.

A Strasbourg, ville exemplaire pour la pratique du vélo en France, ce sont 20 à 40 % des lycéens qui viennent en vélo. A Courtrai le pourcentage est du même ordre.

Un deuxième public cible ce sont les clients, Les clients constituent un deuxième public cible, à savoir les personnes qui se déplacent pour effectuer des achats. Il faut favoriser l'utilisation des petites remorques qui permettent de transporter les achats les plus lourds pour tenter de compenser l'erreur historique qui a été commise en implantant des commerces d'alimentation (exemple, le magasin Carrefour dans les Grands Prés) dans des zones où il n'y a pas d'habitations. Réserver des espaces pour des vélos et aménager des pistes cyclables au sens propre du terme, c'est-à-dire en site propre, est tout à fait envisageable en ce qui concerne les Grands Prés.

Mais indépendamment de ces « publics cibles » tous les habitants seront concernés, quel que soit leur âge et leur situation socio-professionnelle.

8. Aménager des espaces pour le cyclotourisme

Les sportifs et cyclotouristes sont à ranger dans une catégorie distincte. Il ne s'agit plus ici de régler un problème de mobilité mais de proposer une pratique sportive qui présente de nombreux attraits et avantages. Néanmoins, il faut réaliser des aménagements pour la pratique du cyclotourisme dans les parties vertes du territoire communal (voir chapitre aménagement du territoire) (on songe spécialement aux communes telles que Harmignies, Harveng, Nouvelles, Spiennes où il y a de magnifiques espaces à explorer). Cela aura aussi un effet retour en termes de « statut » de la pratique du vélo.

Priorité sera accordée à la création du RAVEL sud depuis l'Héribus jusqu'à Harmignies (et au-delà pour se brancher sur le réseau d'Estinnes) sur le site de l'ancienne voie ferrée de Mons à Binche, récemment désaffectée. Ce RAVEL doit permettre de nombreux branchements vers des chemins de remembrement agricoles et autres voiries secondaires qui pourraient être interdits aux véhicules automobiles les dimanches et jours fériés, et l'accès au « SILEX » depuis la gare de Hyon-Ciply (avec location de vélos à cet endroit).

9. Etablir un partenariat avec les associations de cyclistes urbains

Il est important de s'appuyer sur les associations existantes et de nouer avec elles des partenariats. On peut citer en exemple la ville de Lille qui verse une subvention pluriannuelle à l'Association Droit au vélo (ADAV) qui de son côté s'est engagée à participer à toutes les réunions de concertation portant sur des aménagements ou des services concernant le vélo urbain d'une part et à promouvoir les réalisations auprès de ses adhérents et de la population d'autre part. Les associations, par l'intérêt qu'elles portent à la pratique du vélo, occupent une place importante dans la politique de ville cyclable.

10. Proposer aux responsables politiques de montrer l'exemple

Autant que possible, les mandataires communaux doivent montrer l'exemple en choisissant un mode de déplacement durable comme le vélo, pour les déplacements au sein de la ville.

Les élus ainsi que les directeurs de service de la ville doivent ainsi motiver et encourager les habitants à modifier leurs habitudes de déplacement pour passer à des modes alternatifs.

Cela implique la location - à prix modéré - de vélos avec ou sans assistance électrique au personnel communal de la ville pour promouvoir la pratique du vélo dans les déplacements domicile/travail.

Il est intéressant de favoriser la pratique du vélo parmi les agents communaux. Une enquête sera être réalisée dans les services. Il faut créer des incitants par exemple un accès facilité au leasing (pour l'acquisition du vélo) ou un abonnement à tarif réduit (pour la location). On peut aussi songer à réintroduire et renforcer les patrouilles de police à vélo.

11. La sécurité des piétons et la qualité des trottoirs et piétonniers

Les centres urbains et leurs commerces doivent être aisément accessibles pour les piétons, en ce compris les personnes à mobilité réduite. Les trottoirs doivent être aménagés pour qu'une place suffisante permette à tous de s'y rendre (parents avec des poussettes, personnes à mobilité réduite). Ceci implique que l'on veille à insérer de nombreux plans inclinés sur les trottoirs, pour leur faciliter la vie, spécialement aux abords des carrefours et que les rues intègrent à la fois des trottoirs et des pistes cyclables, ...

Le statut de rue piétonne n'est pas immuable. Nous estimons qu'à certaines périodes de l'année, certaine rues commerçantes pourraient être interdites aux voitures pour abandonner tout l'espace aux piétons.

Il faut aussi donner aux piétons la possibilité de faire une halte et par conséquent mettre à leur disposition des bancs bien conçus.

On pourrait encore envisager de mettre à disposition des piétons (notamment aux personnes qui se déplacent à pied) des parapluies aux couleurs de la ville, à prendre au sortir de la gare notamment et à déposer à l'entrée de l'école ou des commerces.

Cela ne représenterait pas un budget considérable mais exige une bonne organisation.

Chapitre 11 : Culture et tourisme ... en mieux

LA CULTURE

A. LES CONSTATS :

L'offre culturelle depuis Mons 2015 est loin d'avoir donné les résultats escomptés depuis le dépôt de sa candidature en international, il y a 15 ans, par les autorités montoises.

Très loin de l'accès pour tous aux nouvelles technologies sensées résorber le taux de chômage inquiétant de la région, bien peu a été effectivement mis en place pour faciliter l'accès à tous au numérique ! Nous sommes bien loin de la « Creative Valley » annoncée et Mons est loin de ressembler à une ville du futur. La fracture numérique est toujours préoccupante.

Force est de constater que la parole qui était censée être donnée aux habitants de Mons n'a pas été suivie d'effets concrets sur le terrain : Les retombées commerciales et touristiques espérées sont toujours attendues sans compter la quasi inexistence de la participation des petites associations laissées de côté.

En sus, Mons a raté une occasion internationale : la première rétrospective de l'œuvre de Michaelina Wautier, peintre baroque montoise, pionnière féminine de son époque, qualifiée rien de moins par l'un des plus grands musées anversois (MAS) de « Baroque Leading Lady », soit une des grandes femmes peintres de l'époque baroque, et on en connaît que très peu, a vécu 40 ans à Mons. Sa rétrospective vient à peine de se terminer à ...Anvers ...

Dans un même temps, les structures culturelles montoises créées ou renforcées à l'occasion de la manne offerte en international par la reconnaissance de l'UNESCO licencient ou périclitent.

Le Manège, principale institution culturelle de MONS, rebaptisé récemment « Mars » a été contraint de licencier 30 % de son personnel. Ces difficultés sont telles que les productions sont réduites au minimum et l'essentiel du travail consiste actuellement à gérer des bâtiments... N'oublions pas l'impressionnant outil de l'Artothèque et Arsonic où les moyens de continuer l'action artistique patrimoniale sont plus que problématiques.

Néanmoins, Mons en Mieux souhaite rester positif : des moyens conséquents ont permis de rénover remarquablement des bâtiments d'importance historique tels que les Ursulines, le Mont de Piété, la Maison Losseau, la Machine à eau, les Mines néolithiques de Spiennes, pour n'en citer que quelques-unes et même le BAM dans la continuité de sa rénovation.

Néanmoins, le suivi culturel d'après « Mons 2015 » reste figé : peu créatif pour de nouvelles expositions d'envergure et activités temporaires vectrices de circulation du public. Place, en revanche, aux événements à l'anglo-saxonne du BAM, aux attraits du commercial et clefs sur porte (Les Vidéastes, La Chapelle, bientôt Nicky de Saint Phalle), sans lien aucun avec la région et la ville.

Aujourd'hui, Mons est à un tournant sur le plan culturel, touristique et attractif : il est encore temps de partir de l'existant et de progresser avec les associations culturelles et touristiques locales et de collaborer avec nos voisins avant tout en Belgique, toute communauté linguistique confondue mais aussi en international en permettant à des thématiques représentatives communes de voir le jour.

Aujourd'hui, chaque institution culturelle se voit obligée de travailler pour son compte... Sans pilote pour guider l'avion ...

Nous vous proposons de terminer le travail de fond, avec les acteurs locaux, les enseignants, les associations culturelles locales et d'amorcer le changement tant attendu. Ne nous décourageons pas !

B. NOS PROPOSITIONS :

1. MONS capitale culturelle depuis 1977 ! On décolle !

Pour rappel, en 1977, un accord fut conclu entre les quatre grandes villes wallonnes et Mons fut désignée comme capitale culturelle wallonne ayant vocation à abriter les administrations qui gèrent la culture. Aujourd'hui toujours rien, d'où la nécessité d'effectuer enfin le transfert à MONS des moyens en financement et en personnel. Cela représente près de 600 emplois.

2. Un grand échevinat de la culture et du tourisme : de la transversalité indispensable !

Nous voulons un grand échevinat de la culture reprenant l'entièreté des attributions culturelles et touristiques de la ville. A celui-ci, devra être joint l'Office du Tourisme ainsi que l'aspect culturel relatif à la gestion du patrimoine montois L'Echevinat de la Culture doit devenir le véritable porteur de la politique culturelle. Après un état des lieux mené avec les professionnels et bénévoles du monde culturel montois, l'Echevinat construira le plan directeur à destination des diverses institutions et Musées sur son territoire, de manière structurée et cohérente et il fixera l'échéancier des actions à mener. Nous veillerons à équilibrer au mieux les dépenses de fonctionnement dans l'intérêt du personnel en place en consultant celui-ci sur l'opportunité des réalisations. D'autres niveaux de pouvoirs et institutions seront invitées à partager nos préoccupations : les communautés, la Province, le Fédéral et d'autres exemples à suivre auprès des pays voisins seront étudiés.

3. Une communication culturelle globale

Aujourd'hui, il est temps de veiller à une communication globale structurée des institutions montoises : le temps est venu de renforcer la modeste cellule dépendante de Mons 2025 et de miser en force sur les manifestations culturelles montoises tout type et toute commune confondue ! Nous proposons qu'un point mensuel a minima soit établi pour coordonner l'ensemble des manifestations et la communication des institutions. Nous proposons pour se faire la création officielle d'une véritable cellule de communication culturelle transversale à toutes les institutions dépendant directement ou indirectement de l'échevinat. Le but : renforcer la créativité, les économies d'échelles à moindre coût !!! L'objectif : faciliter le recours aux nouvelles technologies et aux médias « en temps réel » via le site internet de la ville, les réseaux sociaux et toute autre communication notamment vers les personnes moins familiarisées aux nouvelles technologies (en situation de précarité, de handicap, éloigné du monde du travail ...). La cellule de communication sera logée au siège de l'Office du tourisme qui a déjà partiellement en charge la billetterie des musées et des manifestations culturelles.

4. La philosophie de gouvernance de l'échevinat de la culture : ascenseur culturel et social

La culture, pour tous les montois et les habitants de la région doit être un d'ascenseur culturel social. Certains montois se sentent peu concernés par nos musées, notre patrimoine et par les événements culturels ne s'y sentant pas à l'aise. La politique culturelle-nouvelle se doit de réconcilier tous les habitants avec la culture en veillant à une accessibilité accrue par un projet global de travail avec les familles dont les plus précarisées et les enseignants.

Un état des lieux et un tableau de bord se doit d'être mis au point par l'Echevinat de la Culture en lien avec celui de l'Enseignement. L'objectif : inviter les plus jeunes et les plus éloignés du monde culturel à franchir les portes des musées et des salles culturelles tout en intensifiant les opportunités pour de jeunes artistes ou moins dans le circuit classique de franchir les portes de l'école, des associations locales, sur le modèle de ce que réalise déjà, avec brio, l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie.

Notre ambition est d'accroître l'attrait des montois pour la culture mais aussi pour nos richesses patrimoniales.

5. La lecture montoise et ses bibliothèques

Les bibliothèques comptent beaucoup pour la transmission de la connaissance et du savoir. La ville possédait une bibliothèque communale historique, héritière de l'époque de l'Empire, de grande valeur. Dans les années 60, elle fut transférée pour sa gestion à l'U Mons. Récemment la bibliothèque des Comtes du Hainaut a dû fermer ses portes et celle de la ville a repris ces livres. La Bibliothèque principale est située à Jemappes, et sa modernisation doit être intensifiée et l'accessibilité des citoyens, toutes communes confondues, doit être prise en compte au niveau des possibilités de transport public.

Notre bibliothèque a besoin d'être mieux (re)connue notamment par des activités de prestige décentralisées à Jemappes en collaboration avec des auteurs belges et étrangers.

Des antennes ou points de contacts doivent être établis dans l'ensemble des anciennes communes de Mons.

Mons en Mieux ! propose d'approfondir encore les relations avec les écoles et les bibliothèques universitaires, il s'agira aussi d'améliorer les connexions internet, de

veiller à donner les moyens pour la numérisation tant attendue des documents rares à destination des étudiants et des chargés de recherches.

Enfin, nous souhaitons vivement que puisse être négocié un accord avec L'U Mons pour permettre aux montoises et aux montois de découvrir la bibliothèque montoise sur le site de l'université sans perturber le travail universitaire.

6. Une seule direction coordonnée pour les musées

Les conservateurs doivent être choisis en fonction de leur intérêt pour le musée et leur capacité de mettre en valeur des collections.

Une coordination centrale chapeautée par l'échevinat de la culture s'impose pour distribuer adéquatement et équitablement les moyens et uniformiser les modes de gestion.

7. Les états généraux de la culture

Tous les deux ans, en commençant par 2019, l'échevinat, culturel convoquera des états généraux culturels en invitant les acteurs culturels et touristiques concernés et tout citoyen montois le désirant pour nourrir la réflexion, confronter les demandes des acteurs culturels et des citoyens, veiller à ce qu'ils puissent se parler et renforcer leur capacité de travail en réseau.

8. Maintenir la convention existante quant à l'occupation du Théâtre Royal de Mons.

La programmation proposée depuis peu par la nouvelle direction trouve enfin la vocation première de l'Institution : le retour à une vraie culture populaire. Nous nous en réjouissons. La toute nouvelle programmation permet à tout un chacun d'enfin revenir vers le théâtre, fleuron du centre-ville laissé exclusivement à une programmation trop élitiste.

9. Collaborer avec les artistes locaux et régionaux individuels, associatifs ou collectifs (ex. harmonies, chorales, sociétés, etc.)

A tous ces acteurs culturels, il faut proposer des lieux et une visibilité. Citons pour exemple le salon du Bon Vouloir plus que centenaire, unique en son genre en Belgique, qu'il faut soutenir et promouvoir.

Les harmonies, orchestres locaux et fanfares doivent être promus à l'image de l'Harmonie de St Symphorien, notamment en développant les liens avec l'académie de musique et Arts². Les chorales sont plus nombreuses (c'est le résultat de la Grande Clameur de 2015), et doivent aussi être soutenues.

10. Encourager le tourisme littéraire et des arts de la scène grâce patrimoine architectural montois

Grâce au riche patrimoine architectural montois, il importe que l'échevinat de la culture mette en place des parcours qui ont pour objectif de permettre à tous de découvrir les rues de Mons et leur histoire de même que les édifices et lieux remarquables en renseignant les commerçants capables de les accueillir. Il doit en être de même pour chaque village ou ancienne commune. Les auteurs locaux seront prioritairement sollicités dans l'aventure.

Nous voulons, dans le même esprit, susciter l'édition d'un grand livre en version électronique et papier sur l'histoire de Mons en collaboration avec les sociétés historiques montoises existantes.

11. Valoriser les artistes montois ou hennuyers d'aujourd'hui et d'autrefois

Nous devons suivre un fil conducteur capable de valoriser les artistes montois ou hennuyers d'aujourd'hui et d'autrefois... Et cela dans l'ensemble des disciplines artistiques comme l'architecture, la musique, la peinture, la sculpture, le street art sans oublier les jeunes artistes qui font du numérique un pôle d'attraction montois exemplaire avec le Carré des Arts. Le terreau montois est fertile et les occasions de se faire apprécier pas toujours objectivées à l'exemple de Michaelina Wautier.

12. Quelques propositions culturelles plus ponctuelles

- Mise à disposition de scènes ouvertes sur certaines places ou lieux publics des artistes régionaux ;
- Avec l'ensemble de l'Enseignement Supérieur Montois, création d'un *Studentpass* globalisant des activités culturelles et sportives.
- Création de week-ends culturels montois regroupant du théâtre ou de la danse au Manège, des concerts de l'ORCW à l'Arsonic, des visites de Mons architectural parfois insolites avec arrêt dans un ou plusieurs restaurants et hôtels montois de caractère.

13. La culture dans la rue !

MeM encouragera la présence de culture dans la rue :

- Pratique et soutien des artistes de rue : MeM veut de la vie, de la musique et de l'art dans la rue !
- Sortir la culture des musées vers la rue, vers les habitants : ville plus interactive dans la valorisation de son histoire, de son patrimoine, par exemple, faire vivre la Ducasse en réalité augmentée le reste de l'année...

La balade à Mons doit être un parcours de découverte du patrimoine et de l'histoire de Mons de façon interactive.

LE TOURISME

Dans une ville qui dispose d'un patrimoine remarquable, d'une histoire et de richesses culturelles exceptionnelles, le tourisme en est l'illustration et le prolongement naturel. Il faut l'encourager tant pour le renom de la ville que pour favoriser son essor économique.

A. NOS OBJECTIFS

- Favoriser la fréquentation par les habitants locaux des activités touristiques montoises
- Favoriser la venue des « extérieurs » et leur faire découvrir les charmes et attraits de notre ville.

B. NOS PROPOSITIONS

- En Intramuros et dans les Entités, identifier et baliser les endroits remarquables
- Réactualiser les anciens noms de quartier, lieux dits ou autres dénominations en favorisant « officiellement » leur utilisation quotidienne
- Utiliser des panneaux signalétiques harmonisés
- Favoriser les cercles / associations qui « défendent » l'histoire des lieux, en promouvant leur travail
- Rendre gratuit ou à prix réduit la fréquentation des musées / expositions / sites de la commune pour les habitants
- Appliquer des tarifs préférentiels aux habitants des entités pour l'accès aux piscines publiques
- Impliquer les commerçants dans la gestion de l'accueil des touristes extérieurs
- Dépolitiser les organes de gestion
- Former à l'accueil les stewards / gardiens de la paix à l'accueil et au renseignement des touristes étrangers ou locaux
- Lister et promouvoir clairement (site internet, folder) les activités et sites à visiter
- Lister et promouvoir clairement (site internet, folder) les commerces locaux
- Lister et promouvoir clairement (site internet, folder) les producteurs locaux
- Lister et promouvoir clairement (site internet, folder) les hébergements (hôtels, B&B, gîtes, ...)

- Lister et promouvoir clairement (site internet, folder) les associations qui proposent des activités « alternatives »
- Améliorer le site internet qui est confus, imprécis et mensonger sur certaines données ; y permettre des recherches précises avec des résultats fiables et complets

12. SITES SPECIFIQUES

1. Waux-Hall

Nous proposons de

- Réaménager un camping moderne avec zone dédiée aux camping-cars
- Rénover et moderniser le bâtiment du Waux-Hall et y installer un établissement HoReCa de qualité
- Prévoir un arrêt du bus intramuros à proximité (ligne de saint Symphorien)
- Veiller à un entretien quotidien du parc et de ses étangs

2. Le Grand Large

- Aménager une zone récréative gratuite sur le côté est (quai des Anglais) avec
 - Plage pour baignade
 - Prairie de repos
 - Espace barbecue autorisé mais contrôlé
 - HoReCa permanent de qualité
- Aménager une zone dédiée aux camping-cars au bord de l'eau
- Réaménager de façon moderne et conviviale les abords du club house du port
- Aménager un grand parking unique en face des anciens établissements Gobert qui servira de parking pour toute la zone et, en semaine, comme parking longue durée pour des travailleurs Intramuros
- Interdire la circulation et donc le parking sur la deuxième partie de la rue du Grand Large (sauf accès aux parkings existants) et l'aménager en avenue promenade arborée
- Limiter les nuisances des embarcations motorisées sur le bassin
- Relier le parking à un trajet de bus intramuros par un nouveau trajet direct
- Relier la zone à la ville avec une piste cyclable totalement protégée parallèle au trajet du bus intramuros

- Protéger le site du bruit de l'autoroute par un mur anti bruit transparent pour garder la vue sur la skyline de la ville

3. Carrière de Spiennes

- Aménager un circuit pédestre en favorisant le trajet le long de la Trouille en entretenant et signalant les sentiers entre le centre-ville et Spiennes
- Aménager un circuit cycliste aménagé en l'entretenant et le signalant entre le centre-ville et Spiennes

4. Site du levant les 3 terrils

- Aménager le site de façon moderne et conviviale
- Réhabiliter le magnifique bâtiment à front de rue de Flénu
- Aménager un circuit pédestre et cycliste protégé pour le relier au centre-ville de Mons et au moins de Jemappes Flénu par le terril de l'Auflette

5. Carrières d'Obourg

- Valoriser le site des carrières inactives en complément de la Maison des sciences de la vie et de la terre

6. Bords de rivières

- De façon générale, aménager des promenades pédestres et cyclistes le long des rivières (Trouille, Haine) qui serviront aussi d'axe de transport en mobilité douce vers les autres villes et villages et reliées au centre de Mons

Chapitre 12 :

Les sports et les loisirs ... en mieux !

A. LES SPORTS

Principale activité extra-scolaire mais aussi principal hobby pour de nombreuses personnes, le sport amateur est un pilier associatif de la ville. Les valeurs qu'il véhicule et l'activité physique engendrée favorisent l'émancipation et la santé des citoyens, jeunes et moins jeunes.

Le grand nombre de clubs et de sportifs sur le territoire ainsi que l'historique du subventionnement de ceux-ci engendrent des situations précaires pour beaucoup d'entre eux. Des infrastructures correctes doivent être mises à disposition et elles doivent être réparties sur tout le territoire. Actuellement, certains clubs sportifs ne trouvent plus de structures pouvant les accueillir pour pouvoir pratiquer leurs activités et d'autres ne se sentent pas assez valorisés (manque de visibilité au sein de la population).

Le sport de haut- niveau permet à la ville de Mons de rayonner à travers le pays, de susciter des vocations mais aussi d'apporter au tissu économique montois des retombées non -négligeables. Il est également créateur de lien social qui favorise le vivre ensemble indispensable pour une ville. Ces dernières années, Mons a vu disparaître nombre de ses fleurons. Un retour au premier rang ne peut- être que bénéfique à l'ensemble de la population.

Nous proposons :

- De mettre en œuvre un projet de création d'un club de football d'élite afin de rejoindre la Pro League. Pour une ville cela reste un vecteur fédérateur essentiel. En regroupant des investisseurs, le monde associatif, sportif, tous les acteurs de la région et les clubs déjà existants pour monter un projet le plus ambitieux possible, : nous voulons réunir les moyens financiers et les ressources sportives et associatives disponibles pour que Mons revienne en D1. Les juniors, les entreprises, les clubs

attenants dans d'autres divisions et les habitants pourront bénéficier d'un retour à un tel niveau.

- De créer une cellule sponsoring commune aux équipes de premier plan, ce qui permettrait de coordonner les différents acteurs et de négocier au mieux l'intérêt des clubs et de faire le lien avec la ville.
 - De mettre fin au système d'enveloppes fermées et au saupoudrage qui ne permettent pas de soutenir suffisamment les clubs en croissance et de sauver ceux en moins bonne forme. Ces systèmes ne permettent pas non plus aux clubs en création ou aux nouveaux sports d'émerger. Nous les remplacerons par un soutien substantiel bisannuel en fonction des projets développés par les clubs sur base des dossiers examinés par jury neutre.
 - D'affecter un guichet unique du sport au niveau local afin de réunir et de rendre accessible toute l'information concernant le sport et les clubs dans la commune.
 - De créer un poste de gestionnaire des infrastructures sportives qui aidera au développement des clubs et notamment à rédiger une demande de reconnaissance comme centre sportif local en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui permet de bénéficier de financements pour la prise en charge des agents chargés de l'animation et de la gestion du centre sportif local.
 - D'établir un état des lieux des sports ne disposant pas d'infrastructures sur le territoire. Nous créerons, en partenariat public-privé, entre autres, une installation de pétanque extérieure ainsi qu'un terrain de hockey sur gazon.
 - De soutenir le projet provincial d'une salle dédiée aux Handisports sur le site de Ghlin et veiller à l'aménagement des abords et accès de tous les clubs sportifs. En termes de mobilité, il est fondamental que ces infrastructures soient desservies par des transports en commun ou, lorsque cela ne s'avère pas possible, par un service de transport communal.
- De mettre fin au méga projet multisport de Cuesmes (5 terrains pour 6,5M euros) et de le remplacer par 5 salles plus sobres réparties sur le territoire (ex : Jemappes, Ghlin, St-Symphorien, etc....). Rénover ou terminer rapidement les halls existants (Havré, Cuesmes, Flénu, etc..) ainsi que toutes les salles de gym de nos écoles communales. Nous optimiserons l'occupation de toutes ces salles et autres complexes sportifs existant via un site de réservation en ligne.

- De formaliser et optimiser l'intervention des services de la ville pour toutes les interventions récurrentes au sein des clubs (tonte, nettoyage, petites réparations, etc..).
- D'encourager la pratique d'un sport ou d'une activité physique pour tous via l'accès à nos installations. Soutenir le sport de quartier par la création, d'espaces multisports et de physio-parcs, mais aussi soutenir et promouvoir le sport à l'école par des compétitions interscolaires ou parascolaires. Organiser une journée sportive par année scolaire qui réunira les différents clubs et organisations sportifs de la ville et promouvoir le sport chez les aînés qui sont bien souvent oubliés.
- De rénover les parcours Vita existants et de mentionner leur itinéraire sur le site /appli de la ville.
- De multiplier l'organisation d'événements sportifs sur le territoire (jogging, randonnées, cyclisme, tournois divers, etc..). Nous proposons l'accueil d'un départ du Tour de France qui serait rentable tant en retombées économiques qu'en termes de tourisme et de publicité et qui ferait vibrer les jeunes de 7 à 77 ans. Notre région brille dans cette discipline depuis quelques années grâce à l'équipe Wanty-Groupe Gobert. L'accueil d'un tournoi ATP (IFT) en remplacement de l'Ethias Trophy qui n'a pas pu être pérennisé malgré l'engouement qu'il suscitait et ce, après le départ du principal sponsoring. L'expertise acquise pendant ces années sera valorisée dans un tournoi junior, moins coûteux et permettre aux Montois de rencontrer les stars de demain.
- Une réadaptation des horaires de la piscine de Cuesmes au-delà des périodes scolaires et étudier la possibilité d'ouvrir en partenariat une piscine de loisirs en plein-air comme l'a fait la commune de Dour (ex : site de la protection civile). La création d'un mini zoning aux abords de l'hippodrome et du bois Brûlé destiné aux métiers hippiques, du monde du motocross et du monde nautique. Cela permettrait d'inscrire dans la durée la pratique de ces sports à Mons e§ d'en faire une ville de référence.
- Nous voulons intégrer au site de la ville un plan « défibrillateurs disponibles » et signaler leur présence à l'extérieur. A intégrer dans l'application 112.

B. LES LOISIRS

Pour que tout un chacun puisse trouver son bonheur et que vivre à Mons soit une source de satisfaction, il est important que, outre le sport et la culture, des événements festifs soient organisées. L'importance des moyens octroyés ces

dernières années aux événements culturelles n'a pas permis un développement satisfaisant. Il faut donc redynamiser la vie montoise avec d'autres activités.

C. NOS PROPOSITIONS

- De faire revivre le Marché aux Herbes en accueillant en partenariat avec les commerçants, par exemple, un tournoi de Beach volley en été, en développant un village du mondial/euro lors des compétitions internationales et en améliorant les jardins d'été. Une décoration verdoyante sera prévue.
- D'améliorer le marché de Noël car Mons Cœur en Neige est un événement majeur de la ville, tout au même titre que la foire d'automne. Après plus de 10 ans dans sa formule actuelle, il est temps d'en tirer les enseignements et d'améliorer le concept. Nous proposons de négocier avec les forains et les commerçants afin d'avancer d'une semaine la transition entre les attractions foraines et les chalets. Nous reverrons le parcourt du marché de noël afin d'intégrer le passage par les rues adjacentes, notamment la rue de la Coupe et proposer un véritable tour. Nous nous efforcerons d'intégrer la venue de Viva For Life pour l'année de lancement de ce marché de noël nouvelle formule. Nous mettrons en place des activités de Noël sur les principales places des anciennes communes au moins le temps d'un week-end.
- De faire revenir un festival de musiques militaires sur la Grand Place pendant la période de ducasse. Ce festival unique en Europe est un des moments les plus appréciés des montois. Tout au moins, pérenniser un festival international de formations musicales chorégraphiées en y incluant les fanfares locales. Par la même occasion, pérenniser le festival international du film d'amour en repartant d'une structure neuve et transparente, en établissant des conventions claires avec les partenaires et en garantissant une représentativité de tous les montois via le conseil consultatif et en y liant son financement.
- Pérenniser Mons 2015 au-delà des biennales Mons 2015 et le principe des Grands Huit dans une version revue. Nous coordonnerons toutes les actions et folklores locaux au sein de la maison des associations. Des revalorisations et des regroupements permettront à chaque entité d'avoir au minimum une activité d'ampleur sur son territoire et ce, chaque année. Nous voulons étudier la faisabilité d'un retour des floralies dans le centre-ville, événement organisé pour la dernière fois en 1999 et qui avait accueilli 35000 personnes.

- A l'instar de la journée extra-scolaire, organiser un salon des seniors où toutes les activités spécifiques à ce public pourront être présentées.
- Afin de promouvoir à la fois la pratique du sport, l'assiduité et l'application à l'école, la réussite scolaire et l'investissement personnel des enfants et des parents, Mons en Mieux ! remboursera, selon des conditions à établir, aux parents en l'inscription dans un club de sport montois dans le cas de résultats de réussite à l'école.

D. LES INFRASTRUCTURES

Nous proposons :

- Une révision des tarifs et des modalités d'occupations des salles Calva. Ces salles payées par les collectivités pour organiser tout type d'événement sont souvent réservées longtemps à l'avance par un nombre restreint d'utilisateurs. La tarification varie aussi fortement en fonction des organisations et lieux. Il conviendrait d'établir un tarif unique par type d'utilisateur (privé, asbl, public, etc..) en fonction de la capacité des salles et de prévoir un système de réservation transparent en ligne.
- La rénovation du Waux-Hall via un partenariat public-privé, séparément du camping en accueillant une salle des fêtes pour des événements de type mariage, un restaurant à l'avant et un bar/terrasse à l'arrière afin de faire vivre ce parc de cœur de ville. Nous veillerons également à la restauration des berges. Nous relancerons un dossier de concessions simplifiées pour le camping (places de camping-car en première phase) pour la réouverture et l'exploitation rapide du camping de l'avenue St Pierre.
- L'installation d'une salle de concert pop-rock en partenariat avec MARS. Le succès de la scène Alhambra a démontré qu'est nécessaire une salle de ce type. La ville investira dans le projet.
- Un réel pôle des loisirs au Grand Large, avec notamment l'organisation d'un Mons-Plage et la recherche de partenaires pour l'exploitation de l'ancien site Gobert qui est actuellement laissé à l'abandon.
- L'amélioration du parc de Jemappes, de son accès et sa sécurisation. De nombreux montois ignorent ce superbe parc. Nous veillerons à ce qu'il puisse accueillir divers événements comme le dimanche toqué ou un festival musical. Idem pour d'autres

parcs du territoire montois. Nous voulons des animations pour les plus petits parcs (place du Parc, etc..) selon des thèmes historiques ou folkloriques.

- La création, en partenariat avec les autorités académiques et le privé, d'une salle pour les soirées estudiantines. Un co-financement par les EES, la ville et la FWB. En effet, depuis la fermeture du Waux-Hall, plus aucune salle n'est disponible pour les 17.000 étudiants que compte la ville. Nous proposons de repartir d'une page blanche : nouveau terrain, construction neuve aux normes. Il s'agit d'offrir un cadre de soirée sécurisé, assez isolé par rapport aux riverains mais suffisamment proche pour que les étudiants puissent rejoindre le centre-ville à pied. Comme entrepris à Namur dans le cadre du chantier des casernes, cette nouvelle construction assurera la sécurité accrue des étudiants.

- La rénovation et la construction de plaines de jeux dans les villages n'en disposant pas.

Chapitre 13 : L'environnement ... en mieux

A. CONSTATS

Mons est une ville universitaire accueillant chaque année des milliers d'étudiants, malgré cela et à la différence de Louvain-la-Neuve, notre population n'augmente pas... de plus nos diplômés et leur famille quittent Mons pour des communes leur proposant un environnement plus attractif (Jurbise, Braine-le-Comte, les Hauts-Pays...).

Il est temps de songer à rendre notre espace de vie plus vert, plus sain et plus agréable.

La nouvelle attractivité de la ville est le cœur de notre projet politique.

B. OBJECTIFS

Nous avons pour objectif à long terme de devenir « Ville Verte Européenne ». Chaque année une ville européenne est désignée par la Commission européenne, *capitale verte de l'Europe* de l'année. Le prix est décerné à une ville qui démontre sa capacité à atteindre des objectifs environnementaux exigeants et poursuit des objectifs ambitieux pour améliorer l'environnement et le développement durable. La condition de départ - une ville de 100 000 habitants - est d'ores et déjà atteint car sont comptabilisées non pas les personnes domiciliées à MONS mais les personnes qui y vivent (chiffre atteint dès lors grâce aux Shapiens et aux étudiants : 3500 + 5000 approximativement)

Concrètement, les candidats sont évalués sur la base de douze indicateurs² dont nous nous inspirerons qui permettront de développer notre projet environnemental pour Mons et qui seront, pour la plupart, des objectifs à atteindre.

- Production et gestion des déchets
- Les espaces verts urbains
- La nature et la biodiversité
- Les transports

² <http://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/>

- Le bruit
- La qualité de l'air
- La consommation d'eau
- Le traitement des eaux usées
- La contribution locale à la lutte contre le changement climatique
- L'éco-innovation et l'emploi durable
- La gestion de l'environnement par les pouvoirs locaux
- La performance énergétique

C. NOS PROPOSITIONS

1. Repenser la gestion des déchets

- Diminuer les déchets produits : La première action citoyenne pour préserver l'environnement se situe au niveau du tri des déchets : revoir les contrats établis avec Hygea afin de mettre sur pied une « élimination » des déchets non tenue à des quotas.
- Proposer un nouveau système de collecte des déchets : Pour ce faire, le système des poubelles intelligentes est une bonne piste. Le principe de la poubelle au poids et avec badge apparaît comme la meilleure solution pour éviter les « apports » extérieurs ; il faudra cependant rester vigilant sur l'augmentation éventuelle des dépôts clandestins.

Dans les zones géographiques où cela sera possible, le principe des poubelles enterrées ou des « silos » avec un tri (déchets ménagers/papier carton/PMC/ Verre) peut être une solution. Les silos pour les ordures ménagères doivent être plus nombreux et plus accessibles, les autres peuvent être plus espacés car les déchets (PMC, papier carton, verre) sont plus propres et plus facilement transportables. Il faut se préoccuper des personnes isolées, âgées, sans moyen de locomotion. Un système de solidarité et d'entraide peut se mettre en place notamment via les comités de quartier reprenant les membres des PLP et des bénévoles (cf. chapitre sécurité).

Pour les zones géographiques où la création d'espaces « poubelles enterrées » est difficile ou trop fastidieux pour le citoyen, un système de ramassage en porte à porte sera maintenu mais les sacs seront remplacés par des poubelles à roulettes à

positionner en bord de rue le jour du ramassage et dont les avantages sont multiples (pas de sacs éventrés, trempés par la pluie, envolés et c'est moins pénible pour l'agent car c'est le camion qui soulève la poubelle). Deux poubelles en plastiques à roulettes seront proposées à la location ou à l'achat ou prêtées gratuitement par la Ville aux ménages pour y déposer leurs déchets organiques et PMC. Les horaires de dépôt devront être respectés sous peine d'amendes.

- Le système de ramassage des ordures ménagères tel qu'il existe actuellement est complètement dépassé (notamment au niveau de la pénibilité du travail) et il faut aller vers tout autre chose (le personnel sera redirigé vers d'autres tâches).

Nous imposerons pour les nouveaux projets immobiliers (immeubles, quartiers, complexes, ...) un espace de poubelles (tri) sécurisé (des poubelles enterrées ou des « silos »).

Toutes ces nouvelles installations devront être munies de capteur pour avertir la centrale quand les poubelles/silos sont quasi pleins afin d'éviter soit un déplacement des camions inutile, soit un débordement des déchets. Le personnel sera dirigé vers des tâches moins pénibles que celles effectuées actuellement avec le système de collecte traditionnel. Pour le citoyen, un des avantages est qu'il n'y a plus d'horaire ni de volume, il pourra, quand il le veut, aller déposer ses déchets aux silos, peu importe le jour et l'heure ou la quantité de déchets.

Il faudra :

- Prévoir une période de transition : Afin que les citoyens s'habituent petit à petit à cette nouvelle méthode. Des collectes traditionnelles seront maintenues dans un premier temps mais de plus en plus espacées. Le but est de forcer le tri et la diminution des déchets et que cet effort soit récompensé notamment avec le système des poubelles enterrées avec badges et au poids. Celui qui trie paiera moins.
- Réinstaurer le passage des encombrants et prévoir des aménagements pour certains déchets : Concernant les déchets verts ou autres déchets, le dépôt dans les parcs à conteneurs reste la règle. En revanche, il est intéressant de

revenir à un système de ramassage des encombrants deux fois par an sans modalités particulières comme c'est le cas actuellement.

Un système particulier pour les commerçants devra être mis sur pied en fonction du volume et du poids des déchets produits et collecté, en prévoyant un système de défiscalisation pour ceux qui auraient recours à un service propre de prise en charge des déchets.

- Valoriser les déchets : par la mise en œuvre du processus de biométhanisation Afin de motiver le citoyen à participer au processus, il sera nécessaire de le sensibiliser au principe de la biométhanisation à savoir la transformation des déchets verts (et surtout les tontes de pelouse) en gaz ou électricité qui pourront être redistribués dans le réseau local. Il s'agira de s'accorder avec le partenaire privé et de lui soumettre uniquement les déchets verts et de préférence les tontes de pelouse.

Dans les parcs à conteneurs, il sera primordial de valoriser un maximum les déchets et de mettre sur pied des partenariats avec des acteurs privés (biométhanisation, métaux, etc...). Il faudra parallèlement renforcer la sécurité afin d'éviter le vol des déchets valorisables (caméra jour et nuit).

Un organisme va devoir centraliser l'apport vert aux biométhaniseurs, cet apport reprenant les conteneurs « pelouse » des parcs (dissocier en deux conteneurs distincts les tontes et les branches, tronc, etc., ; agent aidant et guidant les citoyens sur place + réaménagement léger du parc) mais aussi les apports des agriculteurs (130 sur la commune de Mons) très utiles en hiver où le jardinage est peu fréquent et l'apport des citoyens minime). Il est primordial que les biométhaniseurs tournent toute l'année ; en fournissant leur fumier, les agriculteurs peuvent récupérer le fertilisant et/ou être alimentés en électricité. Un partenariat global entre la Ville, l'usine de biométhanisation, les agriculteurs et les fournisseurs d'énergie devra être solidement négocié afin que chacun en tire avantage.

- Instaurer des primes au compostage : soit sous la forme d'une prime unique/ montant fixe de X euros par fût de compostage par ménage soit sous forme d'un pourcentage de ristourne du prix du fût acheté (cela permettrait d'en acheter de plus gros) et ce sur base d'une facture d'achat. Il y a lieu

d'accompagner cette démarche d'explications sur le tri et de sensibiliser. Il y a 150 maîtres composteurs sur notre Ville qui sont bénévoles, motivés et disponibles. Il serait intéressant de mettre sur pied avec leur aide et leur expérience des journées de sensibilisation ou des mini formations pour guider le citoyen. Les composts peuvent être individuels ou de quartier et permettent de diminuer de plusieurs centaines de tonnes les déchets.

- Equiper la Ville pour la maintenir propre : Devant chaque établissement de l'HoReCa, des cendriers et des poubelles seront imposés ainsi que des affichettes rappelant les sanctions encourues.

Les poubelles publiques seront être mises sous surveillance de caméras pour éviter les dépôts clandestins (cf. propreté) et les modèles devraient être adaptés pour éviter qu'on y introduise de gros volumes. Concernant les cendriers publics, il y a lieu de les multiplier et de proposer à prix dérisoire, en partenariat avec les chaînes de magasins et les night shop, librairies, etc.., des cendriers de poche à l'effigie de la Ville (goodies).

En résumé le nouveau système à moyen terme serait le suivant :

- Plus de collecte en porte à porte mais des silos ou poubelles enterrées par zone géographique ou quartier sauf dans les zones où il n'est pas possible de prévoir un « espace poubelles », poubelles plastiques fournies par la Ville
- Les citoyens apportent leurs déchets quand ils le souhaitent et en quantité voulue dans ces silos et ce pour les déchets suivants : verre/cartons et papiers/ PMC/ déchets ménagers.
- Encombrants deux fois par an
- Pour les tontes de pelouses et les branchages, le citoyen peut se rendre aux parcs à conteneurs qui auront pris soin de bien séparer les deux conteneurs.
- Le citoyen peut également s'adonner aux joies du compost (individuel ou de quartier) pour ses déchets ménagers organiques et déchets verts avec l'aide de Maîtres composteurs et une prime à l'achat.
- En parallèle, un partenariat avec un biométhaniseur sera mis sur pied et l'apport sera le suivant : les conteneurs de tontes et les apports des agriculteurs. Négocier avec le fournisseur d'énergie, un

retour positif pour les citoyens et la Ville par suite de cet effort de tri et de recyclage.

- Avec ce mécanisme les déchets seront à la fois diminués et valorisés

2. Les espaces verts urbains

Le but est d'augmenter le nombre de mètre carrés « verts » par habitant. Pour ce faire, il faudra miser sur une politique de verdissement de la Ville et une valorisation de l'agriculture urbaine ainsi que sur d'autres actions de sensibilisation et comportements écologiques à adopter.

- Encourager l'agriculture urbaine : on constate que de nombreux espaces communaux sont inutilisés. Il est intéressant de mettre à profit ces friches et bouts de terre à l'abandon pour y pratiquer de l'agriculture urbaine (production de légumes en Ville avec possibilité de vente en direct par la suite) ou y installer des ruches. Il conviendrait dans un premier temps de répertorier ces friches (cadastre) et d'en faire un listing disponible sur le site de la Ville dans l'onglet « environnement » avec appel à projets (citoyens, comités de quartier, jeunes maraîchers sous la forme d'un bail à ferme si nécessaire au niveau « fiscal » pour ces derniers) pour valoriser ces terres. Elles pourraient être louées pour une somme dérisoire mais avec un cahier des charges et un engagement d'entretenir celles-ci. Certains espaces perdus doivent être mis à profit pour planter et d'autres peuvent rester à l'état naturel comme refuge pour la biodiversité. Il est important de promouvoir les potagers collectifs en centre-ville notamment sur les friches et par l'intermédiaire de comités de quartier structurés (cf. volet sécurité PLP élargis). L'agriculture urbaine (sur les toits, ...) c'est l'avenir ; cela diminue les coûts de transport et de production et c'est écologique.
- Mettre sur pied une politique de verdissement de la Ville : on doit faire l'inventaire des endroits qui pourraient être verdis dans le centre-ville et les centres des villages et utiliser le même mécanisme d'appel à projets ou de boîtes à idées via les conseils de quartier (PLP élargis). Les places doivent redevenir des espaces conviviaux avec des activités permettant aux gens de se rencontrer (marchés, artistes de rue, etc..). Il faut créer du lien entre les

gens. Il faut planter autrement en favorisant la plantation de haies et d'espèces locales (arbres, fleurs, etc...) de façon plus dense, plus entretenue et adaptée à l'endroit (rues étroites, délimitation zone piétonne et piste cyclable, etc..).

Il est aussi proposé de replanter dans les parcs communaux des fruitiers, haies, fleurs et pourquoi pas de refaire des vergers en Ville en mode partagé ou en libre-service. Dans ces parcs ou autres espaces publics, on installera des nichoirs à oiseaux, des hôtels à insectes, etc...

- Sensibiliser les Montois à la nature et les impliquer : Des journées de sensibilisation et des actions telles les façades fleuries ou la Journée de l'Arbre permettent à la nature de se réapproprier la ville. Il faut promouvoir et renouveler l'offre de ce genre d'activités. Il est également nécessaire de mieux communiquer sur ces actions et de continuer d'appliquer un système pratique pour le citoyen (horaires/commandes). Il est aussi intéressant d'y associer les écoles, les clubs sportifs, les scouts, les centres ou clubs horticoles, etc. afin de sensibiliser au maximum les plus jeunes. Cela permet également d'insister sur la nécessité de planter « local » et les dangers de planter « exotique ».

Il existe des morceaux de terrain ou trottoir /allées /passages publics jouxtant des propriétés privées, une autorisation pourrait être accordée pour embellir et entretenir ces petits espaces plutôt que de les recouvrir de gravier.

- Respecter l'environnement : 2019, année zéro phyto pour les communes. Il est temps de songer à des techniques alternatives pour entretenir les espaces publics. L'utilisation par les citoyens de certains produits phyto doit être interdite ou limitée et il est nécessaire de sensibiliser aux risques de leur utilisation. Les agriculteurs pourraient l'utiliser de façon parcimonieuse et sur base d'une phytolice (c'est déjà le cas pour les agriculteurs, il faudrait recenser parmi les 130 exploitations agricoles de Mons combien sont en bio pour par exemple développer des refuges de biodiversités, l'apiculture bio autour de ces exploitations).
- Création d'écoquartiers instaurant un équilibre entre habitat, espaces verts et circulation douce.

3. La nature et la biodiversité

Nos propositions :

- Inciter à planter local afin de favoriser la biodiversité, installer des nichoirs et hôtels à insectes dans les parcs et jardins communaux, inviter les citoyens à faire de même en les sensibilisant à l'importance d'une telle démarche. Toujours dans cette optique, les plantes choisies doivent être utiles à la nature et bénéfiques pour les abeilles (plan Maya). A l'avenir il s'agira d'intégrer des espèces adéquates dans notre flore communale et de favoriser les espèces locales, le long des avenues par exemple, afin de préserver la biodiversité des oiseaux et insectes
- Rouvrir les rivières, dans la mesure du possible, car cela est positif pour la faune et la flore. D'autant plus que par rapport à il y a une dizaine d'années, les cours d'eau sont épurés.
- Dépolluer les sols : Il est également intéressant de planter certaines espèces sur les sols pollués pour extraire la pollution afin d'éviter le traitement chimique des terres.
- Mettre sur pied des Eco-pâturages : il s'agit d'une technique de gestion différenciée des espaces verts grâce au pâturage d'herbivores. Cette technique est écologique et très économique.

4. Les transports

- Miser sur les véhicules au gaz et électriques : il est nécessaire d'installer plus de bornes de recharge mais aussi de remplacer le charroi communal et les bus TEC par des véhicules « propres », au gaz ou électriques. L'image que la ville veut donner de son avenir doit se percevoir au quotidien, quoi de mieux que des transports en commun verts !
- Insister sur les horaires de livraison en centre-ville et sanctionner en cas de récidive.

- Favoriser la mobilité douce (lire à ce sujet le chapitre Mobilité) : diminuer l'utilisation de la voiture en Ville (pistes cyclables, parkings pour vélos, transports en commun efficaces et renforcés, navettes et parkings de dissuasion, vélo partagé, co voiturage, etc...)

5. Le Bruit

Lutter contre la pollution sonore et se fixer comme objectif de réduire le nombre de décibels émis, surtout la nuit.

Pour ce faire, il faut adapter des horaires de circulation de certains types de véhicules, de sanctionner les bruits excessifs (musiques dans et hors véhicules, tuning, motos grosses cylindrées, etc...), limiter les décibels émis lors de gros événements festifs privés ou publics.

6. La qualité de l'air

- Diminuer à moyen terme le nombre de jours pendant lesquels les valeurs limites de la CE sont atteintes.

Il faudra travailler sur la diminution de la pollution automobile en misant sur le co-voiturage, la mobilité douce, les parkings de dissuasion, l'utilisation des transports en commun, etc...

- Sensibiliser les citoyens et les entreprises sur l'importance de réduire des émissions provenant de chauffages individuels. L'utilisation de combustibles solides tel le bois devrait être évitée. Une sensibilisation et un objectif de diminution des émissions toxiques à atteindre par les entreprises situées sur nos communes sont également à prévoir. Il faut inviter ces mêmes entreprises et les commerces à utiliser des sources d'énergie plus écologiques (panneaux photovoltaïques, éoliennes, ...)
- Végétaliser la Ville : Une végétalisation importante de la Ville permettra aussi d'améliorer la qualité de l'air.
- Il est important de disposer d'instruments de mesure de la qualité de l'air

7. La consommation d'eau

- Prévoir un plan de récupération d'eau de pluie partout où cela peut se faire et par exemple l'imposer dans le cahier des charges de nouveaux ensembles/complexes immobiliers.
- Revoir le système d'égouttage : Lorsque cela est possible et lors de la réfection des voiries, il faut prévoir un système d'égouttage double séparant les eaux usées des eaux de pluie et n'envoyant QUE les eaux usées vers les centre de traitement qui verront les quantités d'eau à traiter diminuer ce qui aura un impact sur le coût.
- Sensibiliser le citoyen, ainsi que les commerçants et les entreprises, à la valeur de l'eau et à l'intérêt d'en diminuer sa consommation.

8. Les cours d'eau

Prendre soin de nos cours d'eaux : Les berges des différents cours d'eaux traversant la Ville seront aménagées notamment en vue d'en faire un axe dédié à la mobilité douce.

Ces cours d'eaux doivent être entretenus et assainis régulièrement.

9. La contribution locale à la lutte contre le réchauffement climatique

- Diminuer les émissions de CO₂ de 20% d'ici 2020, la Ville, les entreprises et les particuliers doivent agir conjointement (projet participatif)
- Soutenir et promouvoir l'isolation notamment dans les bâtiments publics et les écoles tant pour des raisons écologiques que pour des raisons économiques. Recourir à des méthodes plus écologiques de production d'énergie (panneaux photovoltaïques, éoliennes,) pour les bâtiments publics (écoles, piscines, etc...)

10. La gestion de l'environnement par les pouvoirs locaux

- Inviter les citoyens à participer: Les citoyens doivent être impliqués « intégrés » dans les projets en faveur du développement durable et de la mise sur pied d'une Ville plus saine. Ils peuvent également en être les initiateurs.
- Réaliser un audit des bâtiments publics : cela est indispensable afin de pouvoir cibler les bâtiments non écologiques et trouver des solutions. Une fois cela fait, il sera utile de veiller au remplacement ou à l'installation de mécanismes de productions d'énergie non ou peu polluants (panneaux photovoltaïques, éoliennes, pompe à chaleur, chauffe-eau solaire, etc...) et de renforcer l'isolation des bâtiments publics.
- Montrer l'exemple : les entités communales (services administratifs, CPAS, écoles, homes...) pourraient prévoir un système de récupération d'eau de pluie.

Elles doivent également prévoir des sources lumineuses moins énergivores (LED, panneaux photovoltaïques...) en ce compris pour l'éclairage public. Les différents services de la Ville veilleront à réduire leur consommation de papier et l'utilisation d'imprimantes ou de photocopieuses (digitalisation).

- Mise sur pied d'un échevinat de l'environnement. La matière de l'environnement prend de l'ampleur et il est nécessaire de pouvoir compter sur une personne de référence au sein de la Ville.
- Utiliser le site internet de la Ville qui devrait se « munir » d'un onglet environnement où le citoyen pourra puiser de nombreuses informations, découvrir les projets en cours et vérifier le panel des aides disponibles.
- Miser sur l'information et la sensibilisation ce qui est primordial. Cela est nécessaire au sein des écoles communales (ateliers, potagers, un référent qualifié et compétent au niveau de la formation des enseignants...) et au sein et via les services communaux (prévoir aussi un référent pour former les agents communaux et gardiens de la paix) ou lors d'événements tels que la Ducasse de Messines. Cela peut également se faire sous forme de campagne en toute boîte et/ou par affiches, sous forme de dessins, et avec un rappel des temps de décomposition des déchets... L'écologie doit devenir l'affaire de tous.

Les cours de citoyenneté devenus obligatoires devront comporter un volet de sensibilisation environnementale. Toujours dans les écoles, il est important de maintenir globalement la propreté des infrastructures sanitaires notamment.

On doit également encourager les initiatives telles Be WaPP avec éventuellement un petit « cadeau » de motivation pour les écoles et classes participantes.

- Promouvoir le nettoyage des rues, parcs et rivières par les particuliers mis sur pied par les particuliers ou par les conseils de quartier (encadrer les initiatives citoyennes). Pour les rivières cela peut avoir lieu en partenariat avec les contrats de rivière du Hainaut
- Créer de maisons communautaires pour SDF avec des structures fixes, des potagers communautaires, etc...
- Mettre sur pied des commandes groupées par quartier, par exemple pour l'achat de panneaux photovoltaïques, panneaux isolants, bornes de rechargement, tuiles Tesla, ... afin de pouvoir négocier en vue d'obtenir une diminution de prix.
- Promouvoir les produits locaux et l'économie de proximité, et notamment au sein des services publics (homes, crèches, écoles, services de l'administration communale, ...) en privilégiant les produits bio et locaux dans leurs cantines ou restaurants.
- Sanctionner les incivilités (graffitis, tags, chewing gum, mégots, dépôts sauvages, déjections canines, etc.) : il y aurait lieu de négocier avec le Fonctionnaire sanctionnateur l'accomplissement de travaux d'intérêt général ou d'amendes sévères selon le cas.

11. Le Bien-être animal

A. CONSTATS

Quand on parle du Bien-être animal au Citoyen lambda, celui-ci fait bien souvent référence aux violences gratuites dont sont victimes les animaux de compagnie ; ils vous parlent à raison de l'inconfort de l'animal dans certaines familles, des blessures affligées, de la malnutrition, des actes d'abandons irrespectueux, d'actes d'achats irresponsables et impulsifs, d'euthanasie, responsabilisation, d'applications des peines qui restent en souffrance, des problèmes de déjection canines en rue, de la problématique des chats errants et de leur stérilisation. Ces problèmes sont réels et des solutions doivent toujours être apportées.

Toutefois, d'autres constats méritent des solutions.

Tout d'abord, les abandons. D'année en année, la situation des abandons ne cessent d'augmenter ; 20% de plus en 2018 alors que nous sommes normalement à un taux annuel d'augmentation de 4 à 6% par an. Les autorités communales n'ont à ce jour et pour beaucoup, joué qu'un rôle passif alors qu'il existe des solutions alternatives pour désengorger les refuges et sauver des vies animales. Aujourd'hui, les abandons massifs obligent de nombreux refuges à pratiquer l'euthanasie pour libérer des places et accueillir d'autres animaux. Or de nombreux refuges n'acceptent pas aujourd'hui qu'une personne âgée puisse adopter un « poilu » ; pourquoi cette discrimination liée à l'âge ? Bien souvent, l'animal de compagnie est le dernier lien social de cette personne ; pourquoi l'en priver ?

De plus, des personnes isolées ou en situation de précarité refusent une hospitalisation de courte ou de moyenne durée vu la présence d'un animal de compagnie et leur désir de ne pas s'en séparer car ceux-ci demeurent souvent leur dernier lien social. L'une des solutions pour ces personnes c'est de le placer dans des refuges qui acceptent cela mais est-ce vraiment là le rôle de ces institutions dont la mission principale est d'accueillir des animaux en détresse et de pouvoir les replacer ? Ces animaux seront placés dans en cage avec tous les traumatismes que cela peut engendrer (troubles du comportement, problèmes de propreté, manque de relation sociale et d'encadrement du personnel, etc) tout en sachant l'acte d'abandon que devra subir cet animal de compagnie.

Combien d'aînés hébergés dans une MRS (Maison de Repos et de Soins) ne peuvent plus bénéficier de l'attention et de plaisir de partager un moment de bonheur avec un animal de compagnie ? Combien de ces personnes n'ont pas t'elles pas été obligées de les abandonner pour rentrer dans une institution ? Malgré le constat que la présence d'un animal de compagnie contribue au bien-être de nos ainés.

Aujourd’hui, la loi oblige de posséder un permis de détention pour les animaux de compagnie. La délivrance d’un permis sans « formation » est inutile et insuffisante pour qu’il y ait moins d’abandons et d’actes de maltraitance. Cela rappelle la délivrance passée d’un permis de conduire sans examen. L’identification actuelle de l’animal et un permis à points permettrait de sanctionner les détenteurs d’animaux. Pourquoi la Belgique reste-t-elle à la traîne alors qu’il existe dans la banque centrale d’identification canine DOGID une zone dénommée ‘Registre national’ où il suffit simplement d’indiquer cette mention et donc de la lier à la Carte d’identité de la personne ?

Enfin, le problème de la violence envers les animaux.

Différentes études ont prouvé que 80% des détenteurs d’animaux qui maltraitent ces derniers vivent aussi dans une famille où la violence est présente. Acheter un animal n’est pas un acte banal qui peut se faire sans connaître les spécificités de la race et les besoins spécifiques du partenaire à quatre pattes (espace de jeu suffisant, nécessité de partenaires, compréhension de la communication animale, etc.). A défaut, le cas d’un enfant mordu par un chien risque d’être récurrent.

B. OBJECTIFS

Mons en Mieux propose de faciliter l’intégration des animaux de compagnie dans les espaces de vie et le respect du Bien-être animal.

C. PROPOSITIONS

1. SENSIBILISER les Refuges privés, les Sociétés de protection et de défense animale à accepter et à promouvoir l’ADOPTION de chiens ou de chats par les PERSONNES AGEES à domicile qui sont encore capables de s’occuper d’un animal de compagnie et prévoir dans ce Contrat d’adoption une clause où, en cas de décès, l’animal doit revenir de plein droit à l’Association et ou le refuge qui l’a confié. On ne parle plus ici d’un Contrat d’adoption mais bien d’un Contrat Temporaire de mise à disposition d’un animal pour une durée indéterminée.

2. Sensibiliser les institutions médicalisées ou dans les MRS (Maison de Repos et de Soins) à la présence et à l’intégration des animaux de compagnie comme élément de bien-être car, aujourd’hui, le monde médical reconnaît les bienfaits thérapeutiques des animaux de compagnie.

3. Développer un service de ‘Garde temporaire’, soit au domicile ou via des ‘Familles d’accueil’ pour les personnes qui doivent se séparer momentanément de leurs animaux de compagnie lors d’une hospitalisation de courte ou de moyenne durée ; un ‘Service à la personne’ dans un cadre intergénérationnel.

4. Créer une FORMATION obligatoire et accessible à tous pour tous les futurs détenteurs d'animaux avec un examen à la clef qui puisse déterminer si une personne est apte ou pas à détenir un animal de compagnie. Dans un même temps, lier l'identification de l'animal au registre national des personnes et permettre aux autorités judiciaires et compétentes de procéder à des interpellations et à des sanctions financières en cas d'abandons multiples ou d'actes répétés de violence sur un animal de compagnie
5. Supprimer le recours au permis de détention car c'est la conscientisation des détenteurs d'animaux et plus particulièrement des enfants qui sera le plus efficace.
6. Développer la sensibilisation de la cause animale au sein des écoles secondaires en intégrant un module d'activités cyno éducatives dans les écoles
7. Soutenir les associations pour animaux et favoriser l'adoption des animaux de compagnie (pourquoi pas via le site internet de la Ville qui renverrait vers les associations concernées).
8. Contrôler les revendeurs d'animaux ainsi que les élevages privés ou non.
9. Agir sur la problématique de la stérilisation des chats errants en partenariat avec des asbl et des cliniques vétérinaires.
10. Informer et responsabiliser les futurs propriétaires d'animaux est également important. On peut prévoir une carte d'identité pour les grands animaux domestiques (chiens, chats, chevaux) ainsi que pour ceux représentant un danger potentiel pour autrui (reptiles...) en vue de pouvoir les identifier et les protéger.

12. L'Urbanisme « gender mainstreaming »³

Ce nom peu commun qualifie le fait d'amener une approche genrée dans l'étude du milieu de vie partagé parfois inéquitablement, et en tous cas différemment, par les hommes et les femmes. Le but est de s'inspirer des bonnes pratiques ayant abouti, notamment à Namur et de systématiser la relecture des projets urbanistiques par des femmes et des personnes à besoins spécifiques (porteuses d'un handicap,

³ Rapport des marches exploratoires, GARANCE ASBL, Namur, 2017, consultable http://www.pavillon-namur.be/sites/default/files/20170311_marches_exploratoires_namur - rapport namur definitif.pdf

poussettes, ...) en vue d'intégrer leurs besoins particuliers dans les nouvelles constructions au sein de la Ville de demain.

Chapitre 14 : L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est une compétence essentielle des pouvoirs publics en général et du pouvoir communal en particulier,

- en tant qu'acteurs comme gestionnaires de l'espace public en aménageant les routes, les places, les parcs et autres espaces verts qui leur appartiennent,

- en tant que régulateurs des implantations des personnes privées et publiques auxquelles sont délivrés des permis d'urbanisme sur base de plans et schémas d'aménagement et de règlements qu'ils adoptent

- en tant qu'initiateurs d'opérations de rénovation et revitalisation urbaines et rurales et de mesures de protection du patrimoine naturel ou bâti

Nous sommes convaincus qu'un aménagement du territoire de qualité attire des habitants de qualité et augmente la contribution de chaque citoyen au maintien de cette qualité.

Voici dans ces trois secteurs d'intervention, quelques projets-phares qui pourront être initiés durant la mandature :

1. Avec le concours du SPW (MET) et du TEC, dans le respect des objectifs du Schéma de développement communal, et après consultation populaire
 - a. requalifier la principale entrée de la Ville du côté de l'Autoroute en créant un vaste rond-point- porte de ville entre le centre commercial de la porte de Ghlin (Brico Plan It) et Imagix servant à distribuer la circulation automobile dans toutes les directions possibles et redessiner l'avenue de l'Université en un vaste boulevard de type urbain, très arboré et sécurisé pour les piétons et cyclistes, avec site propre pour les bus urbain depuis ce rond-point jusqu'au Boulevard périphérique et au-delà, jusqu'à la place Warocqué.
 - b. Poser la candidature de Mons pour créer un premier tronçon pilote d'une navette automatisée en site propre depuis Quaregnon sur la RN 51 dans la traversée de Jemappes jusqu'au rond-point des Grands-Prés et ensuite jusqu'à la gare-passarelle de Mons en rénovant et en végétalisant l'espace public adjacent.
2. En tant qu'autorité en matière d'urbanisme,
 - a. Pour la délivrance des permis d'urbanisme, le nouveau collège devra arrêter de se soumettre aux diktats des promoteurs, refuser les dérogations constantes au Guide Communal d'urbanisme, éventuellement réactualisé après consultation populaire et veiller à sauvegarder prioritairement le patrimoine immobilier existant, essentiellement au centre-ville, en favorisant le logement unifamilial dans l'hypercentre commercial et renforcer le rôle de la commission communale d'aménagement du territoire

- b. Pour l'ouverture des ZACC⁴, le nouveau collège aura une politique plus active d'association des propriétaires aux projets, proposera de nouvelles priorités au conseil communal et lui soumettra des RUE⁵ favorisant la résidence unifamiliale correspondant à la demande de logements unifamiliaux déterminés par une enquête sérieuse sur les besoins.
- 3. En tant qu'opérateur actif en matière d'aménagement du territoire, le conseil communal sera invité, après consultation populaire sur des plans communaux dérogatoires à lotir la périphérie certains parcs publics (Parc de Jemappes et parc du Château Bonaert p.e.) pour créer du logement unifamilial de qualité en partenariat avec un opérateur local et réaffecter les fonds obtenus par la vente des terrains à la création de nouveaux parcs publics dans l'agglomération, de préférence au centre d'îlots existant ; des opérations de même type peuvent s'envisager sur certaines places publiques (Place de Bootle e.a) en restaurant le parcellaire ancien dégradé.

A. CONSTATS

La ville de Mons compte plus de 100,000 résidents si l'on compte les ressortissants du SHAPE et les étudiants qui y passent la plus grande partie de leur temps mais il n'y a actuellement que 95.000 habitants inscrits au registre de la population, qui paient leurs impôts à Mons.⁶

L'offre d'appartements neufs de dimensions réduites s'est fort développée durant les dernières années pour satisfaire une demande de ménages de taille réduite (une ou deux personnes) qui sont majoritaires mais ont des revenus limités.⁷

Il ne faut pas de grandes études pour comprendre que la ville de Mons a plus à gagner d'une amélioration des revenus des ménages qui choisissent d'y vivre que d'un accroissement spontané d'une population précarisée. La solidarité impose bien sûr d'accueillir et de développer un habitat mixte mais cela sera facilité par l'arrivée ou le maintien de plus

⁴ Zone d'aménagement communal concerté, anciennement zones d'aménagement différé : le collège mettra la priorité sur les zones les plus proches de l'hypercentre

⁵ Rapport urbanistique et environnemental définissant les types de constructions dans les ZACC et soumis à l'approbation du conseil Communal

⁶ L'objectif 100,000 habitants (inscrits) est à portée de la fin de la mandature à venir. Sans qu'il ait été nécessaire de mettre en œuvre des politiques particulières, en 10 ans la population de la ville est passée de 91,000 à 95,000 habitants. Selon une étude prospective, le seuil des 100,000 habitants serait atteint naturellement entre 2025 et 2030. Mais avec près de 17% de chômeurs et 6,7% de bénéficiaires du RIS, Mons présente un triste record (le double des taux nationaux). Si rien ne change, l'objectif des 100,000 habitants pourrait être un facteur d'appauvrissement de la commune au lieu d'être un facteur d'enrichissement

⁷ Il y a à Mons 43% de ménages d'une personne et 27% de ménages de deux personnes. Sur les 54,263 ménages qui sont inscrits à Mons, la moitié a un revenu très inférieur au revenu moyen des habitants de la ville et très inférieur à la moyenne nationale et régionale. Le taux d'emploi de la commune n'est que de 50% dont 45% seulement l'exercent sur le territoire de la commune alors que 70% des 41.000 emplois de la ville sont exercés par des habitants extérieurs à la commune.

nombreuses familles appartenant à la classe moyenne et par l'attraction de ceux qui y ont leur emploi.

Alors que l'attractivité touristique de la ville ne faiblit pas, il faut donc constater la faible attractivité de l'habitat de la ville de Mons pour les ménages actifs sur son territoire et en rechercher les raisons. Les occurrences des promoteurs immobiliers paraissent avoir la priorité sur une politique concertée du logement au détriment d'une offre adéquate. Le constat est incontestable dans les ZACC d'ouverture récente où des immeubles à appartements multiples prennent la part du lion au détriment des logements unifamiliaux. Dans l'intra-muros aussi, les grands projets sont favorisés par rapport à des opérations concertées de réhabilitation, de rénovation et de valorisation du patrimoine. Les erreurs commises dans les années 60 se reproduisent avec la destruction du tissu urbain traditionnel au profit de projets commerciaux chimériques (voir Primark notamment) ou de grands ensembles résidentiels (I Love Mons, Thomas et Piron, etc.) sans souci de respect du patrimoine existant et sans aucune réflexion sur l'impact de ces « dinosaures » sur la qualité de vie des habitants du centre-ville. Alors qu'on sait que la zone de chalandise du commerce intramuros s'est rétrécie à un rayon de 5 à 10 km à la suite du développement du centre commercial des « grands prés », on continue à privilégier des commerces de masse au lieu de développer l'habitat de proximité qui fera vivre des commerces spécialisés de qualité et de proximité, comme à Namur par exemple.

Le collège communal actuel n'a plus de politique cohérente d'aménagement de son territoire, elle ne respecte plus les outils de planification dont la Ville s'est dotée (schéma de développement communal, Guide communal d'urbanisme) elle n'a plus initié aucune opération de rénovation urbaine d'envergure, elle ne met pas en œuvre ses réserves foncières et n'a plus initié depuis des années aucune procédure significative de classement comme monument ou site du patrimoine bâti ou non-bâti de la ville. Même le « façadisme » de convenance dans un centre historique n'a plus cours que dans certains quartiers privilégiés.

Alors que l'on déroule le tapis rouge devant les promoteurs de tous poils, les habitants, architectes et entrepreneurs locaux sont contrariés dans leurs projets. Les initiatives locales ne sont pas favorisées ni même soutenues. Les projets de la faculté d'architecture pour Mons ne sont jamais appuyés pour trouver à se concrétiser. Il n'est pas étonnant que les jeunes montois entreprenants quittent la Ville qui ne leur laisse pas d'avenir.

B. OBJECTIFS

L'objectif principal de Mons en Mieux ! est d'attirer à Mons une population active qui y prendra sa résidence grâce à l'amélioration de la qualité du cadre de vie qui lui sera accordée et qui bénéficiera à tous les habitants. En bref, si on veut, au travers de la progressivité de l'impôt des personnes physiques, renflouer les caisses de la ville, il faut se fixer pour objectif

d'y attirer 5000 habitants appartenant à la classe moyenne, sans exclure les personnes à revenu modeste. Et en même temps mettre tout en œuvre pour que la population précarisée participe à une dynamique de requalification grâce à l'amélioration du cadre de vie dans un contexte de mixité sociale.

Il importe donc de renforcer l'attractivité de l'habitat à Mons en tenant compte du double handicap lié à l'occupation des meilleurs logements par le personnel du SHAPE et à la division excessive d'immeubles unifamiliaux en « kots » d'étudiants.

Cette situation impose d'adopter des objectifs clairs, tels que :

- réintroduire de l'habitat dans le centre-ville, notamment dans les anciennes parties commerciales du centre-ville (jusque dans le piétonnier) mais aussi dans la périphérie immédiate et notamment par la rénovation ciblée des 54% d'immeubles construits avant 1945, mais situés en grande partie dans un environnement fortement dégradé ou le long d'axes de circulation devenus irrespirables à raison de la pression automobile notamment.
- privilégier la construction de maisons unifamiliales dans les zacc (zones d'aménagement communal concerté) càd les réserves foncières les plus proches du centre et interdire la division en « kots » de maisons avec jardins (sachant qu'un habitant peut accueillir sans condition ni permis à son domicile deux kots habités par 4 personnes si sa maison est devenue trop grande pour lui après le départ des enfants notamment, il faut favoriser cette mixité). Les immeubles de « kots » contrôlés non conformes doivent être réaffectés au logement unifamilial avec l'aide de l'AIS le cas échéant.
- permettre aux locataires de logements sociaux de devenir propriétaires de leur logement unifamilial si, à la suite de l'obtention de bons revenus, ils ne sont plus dans les conditions pour rester « locataire social » de ce logement
- adopter une politique volontariste d'amélioration du cadre de vie et de conservation du patrimoine au service de cet objectif.

A côté des exigences d'augmenter la capacité d'accueil de la petite enfance et d'étendre les plages d'ouverture des services communaux, une politique d'aménagement du territoire volontariste doit permettre d'améliorer de manière sensible l'attractivité du cadre de vie tout en renforçant l'attractivité touristique de la ville.

Ces objectifs généraux d'une politique d'aménagement du territoire doivent être guidés par des principes de gestion existant ou à améliorer tels que :

- L'application stricte des schémas et règles d'aménagement, éventuellement à remettre à jour par le conseil communal après consultation de la population (projet de ville)
- Un respect strict du patrimoine bâti et du patrimoine naturel grâce à la sensibilisation des citoyens

- Une politique d'entretien du patrimoine public avec la collaboration des citoyens
- Un espace public réhabilité, urbanisé et végétalisé réapproprié par les citoyens riverains
- La création ou la restauration de lieux de convivialité sous la responsabilité des citoyens
- Des services communaux assurant la propreté, la sécurité et la mobilité dans ces espaces publics
- L'optimisation des outils publics de mise à disposition de logements de qualité
-

C. NOS PROPOSITIONS

Pour réaliser ces objectifs, Mons en Mieux entend mettre en œuvre les politiques détaillées ci-dessous en fonction des possibilités et des priorités qui seront décidées par le nouveau conseil communal.

1. Renforcer les références indicatives et normatives du Schéma de Développement Communal, du Guide communal d’Urbanisme (et du Guide Régional d’Urbanisme)⁸

a. Les deux premiers outils ont été adoptés par le Conseil communal de Mons au terme d'études extrêmement fouillées et réfléchies au début du millénaire en tenant compte des caractéristiques patrimoniales de la Ville et après une très large consultation citoyenne. Ils doivent servir de fil conducteur des décisions en matière d'urbanisme tant qu'ils ne sont pas remplacés. Or on constate que les projets sont approuvés avec un nombre toujours plus élevé de dérogations. Cela signifie que le collège ne respecte pas les règles alors qu'elles ont été édictées par une instance démocratique (le conseil communal) au terme d'un processus consultatif complexe où chaque citoyen a pu s'exprimer.

b. Tant que ces règles ne sont pas adaptées, elles doivent s'imposer au Collège.

c. Si l'on estime les dérogations inévitables, il faut reprendre la procédure complète de modification du Guide communal d'urbanisme (ancien RCU) et reprendre la discussion en conseil et clairement présenter les enjeux. Mais il faut se poser la question de savoir si la ville peut avoir une autre politique volontariste en prenant la main (en faisant de l'urbanisme actif ou opérationnel) sans avoir besoin de l'intervention des promoteurs. Pas une question de moyen mais une question de volonté.

⁸ Anciennement schéma de structure, Règlement Communal d’urbanisme et Règlement Général d’Urbanisme pour les centres anciens protégés

2. Plus particulièrement, il faut mettre en œuvre ces outils qui ont été oubliés sur de nombreux points :

- a. Accorder une discrimination positive à l'agglomération de Jemappes-Flénu pour redynamiser cette partie de la Commune ; en concertation avec la région wallonne, création d'un hypercentre aménagé avec valorisation de l'espace public en vue de donner la priorité aux piétons et modes doux de déplacement (vélos et bus).⁹ Également, la création sur le site des anciens laminoirs d'une zone artisanale et de services prioritaire (SOL) en zone franche, y installer une vaste ressourcerie en y associant Recytroc,¹⁰ la création d'une station multimodale à proximité du plateau de la gare de Jemappes ; création d'un parc régional des terrils à Flénu.
- b. Renforcer le caractère des autres centralités villageoises en requalifiant également le centre de Havré et de Ghlin.¹¹
- c. Réaménager les places publiques pour les habitants dans toutes les entités y compris les anciens villages, en éliminer les voitures pour en refaire des vraies agoras utilisables dans un environnement agréable hors trafic bruyant polluant et dangereux et végétaliser au maximum ces zones en recréant une vraie zone urbaine agréable.
- d. Affirmer clairement la limite entre l'agglomération urbaine et la campagne en reculant les « portes de la ville » pour augmenter la surface du centre-ville dont le caractère urbain sera renforcé dans ces limites.¹²
- e. Mettre en œuvre les ZACC les plus proches du centre (retour aux priorités d'origine) en y favorisant le logement unifamilial (maisons mitoyennes) ou l'habitat groupé. Favoriser l'implantation de bureaux et de services pour restructurer les axes de circulation de transit plus éloignés du centre et peu propices au logement.

⁹ Cela implique le détournement de la circulation de transit en créant un accès autoroutier à la E19-E42 à hauteur des anciens laminoirs (Pont Richebé)

¹⁰ Initiative d'économie circulaire du CPAS à Flénu

¹¹ Dans ces anciennes communes, cela implique de supprimer la pression du trafic de transit sur les routes régionales en créant des contournements afin de rendre aux citoyens les espaces publics centraux, les végétaliser au maximum et en assurant la priorité absolue aux mobilités douces. Sans nécessairement les rendre piétonne, rendre secondaire le trafic des voitures. Prévoir des zones de stationnement proches de ces centres en liaison avec les contournements. Favoriser des projets pilotes de rénovation de l'habitat le long de ces espaces publics requalifiés.

¹² Transformation en voies urbaines de tout le réseau situé à l'intérieur, ce qui stimulera le commerce contrairement aux idées reçues en recréant une vraie zone urbaine agréable à l'intérieur de ce périmètre. Transformer le Boulevard en voirie de desserte de distribution locale à l'usage des habitants et des visiteurs en veillant à réduire l'utilisation massive du sens unique de circulation. Outre la création du rond-point-porte de la Ghlin, étudier le réaménagement de la place des Alliés, restaurer la circulation autour de la place Léopold, sous lauvet de la gar). Réaménager les voiries radiales d'accès depuis au minimum la limite en ligne droite des avenues pour y favoriser le logement (voir projets en matière de mobilité. Réaménager la Chaussée de Bruxelles selon le même principe.

3. Renforcer la végétalisation des parties agglomérées de la Ville de Mons

- a. Renforcer le maillage vert des zones agricoles, forestières et zones vertes et de parc en y intégrant notamment les anciennes friches industrielles non reconvertis.¹³ Favoriser les mesures agro-environnementales, l'agriculture biologique et les circuits courts et l'éco-tourisme. Refuser l'usage d'OGM sur le territoire dans le cadre de sa gestion communale. Restaurer la qualité de l'eau des rivières. Impliquer d'avantage la commune dans le contrat de rivière. Créer une piste cyclable à double sens dans la traversée du Bois d'Havré et un ravel sur l'ancienne voie ferrée Malogne-Vellereille au sud pour améliorer l'accès aux zones vertes de loisirs (et connexion au SILEX).
- b. Réaménager et augmenter la surface des parcs et jardins publics et les espaces verts dans les rues des parties urbaines du territoire en associant les utilisateurs à leur gestion et en consultant les riverains.
- c. Végétaliser les places des anciens villages et structurer le stationnement des voitures à proximité.
- d. Créer des lieux de culture potagère dans les îlots délaissés et dans certains parcs de grande dimension. Protéger ces espaces par une clôture de nuit. Les sécuriser par la surveillance visuelle des riverains. Envisager de réaffecter au logement la bordure de certains parcs excentriques aux agglomérations pour financer la multiplication des espaces verts dans les parties urbaines plus dense.
- e. Créer dans chaque village ou quartier des espaces sportifs ou de loisirs polyvalents clôturés (basket, mini foot).
- f. Végétaliser rapidement et intensivement des zones témoins pour en montrer l'impact et étendre la végétalisation à l'ensemble des zones urbaines en ne laissant aucune zone nue. Privilégier les plantations de type haies touffues et buissons, les arbres de première grandeur sur les places et plus élancés (fastigiés) dans les lieux plus étroits plutôt que les plantations dont l'entretien prend beaucoup de temps. Favoriser la végétalisation des espaces publics par les riverains devant et sur leurs façades.
- g. Arborer les voies de circulation de liaison entre la ville et les villages par des alignements d'arbres si possible en plusieurs rangées. Installer des haies pour séparer les circulations (automobiles-vélos).

¹³ Mettre en valeur les paysages remarquables intégrés dans une grande ceinture verte (Flénu, Héribus, Ciply, Nouvelles, Harveng, Spiennes, Mesvin et le parc des trois vallées, Mont-Panisel, Saint Symphorien, Harmignies Villers, Bois du Rapois et Bois d'Havré Saint-Denis, Bois de Maisières, de Ghlin-Baudour).

- h. Multiplier les servitudes publiques conventionnelles sur les parcs et jardins de certains îlots acquis par des promoteurs pour les mettre en copropriété (comme à la rue d'Enghien ou à l'Attacat)
- i. Renforcer l'intégration des anciens terrils du territoire communal dans le maillage vert, en associant la conservation d'espaces naturels et l'utilisation partielle de zones de loisirs non motorisés ; cela concerne la zone des trois terrils du levant (Saint-Joseph, Sainte-Henriette du dix-sept), du terril de l'Héribus et du Terril de l'Auflette. Rénover le bâti et mettre en œuvre les ZACC dans les zones interstitielles et périphériques constructibles auxquelles les terrils serviront de jardin collectif.
- j. Porter une attention particulière aux zones aquatiques. Renforcement de l'attractivité paysagère de la vallée des trois rivières au sud (Trouille, By, Wampe). Redynamisation du contrat de rivière par une plus grande association des riverains des cours d'eau et des pêcheurs à l'entretien et au respect des berges. Etendre le classement de certains sites en réserves naturelles (anciennes carrières de phosphates à Saint-Symphorien, Etangs de Saint Denis, Carrières d'Holcim) tout en favorisant la promenade d'observation de la nature et la pêche à la ligne et en limitant l'accès aux modes doux de déplacement.
- k. Création d'une grande plage de sable permanente sur la rive est du Grand Large, devant la piscine et rénovation les anciens quais GOBERT pour l'accueil (payant) des péniches de tourisme qui y font étape. Créer une barrière anti-bruit transparente le long de l'autoroute pour conserver la Skyline sur la silhouette de la ville. Envisager la possibilité de créer un circuit jogging et cyclo autour du grand large.
- l. Création de parkings à revêtement « perméable » en nombre suffisants à proximité raisonnable (pas trop près) des divers sites de loisirs et de promenade. Interdiction de la circulation des véhicules à moteur le dimanche sur certaines voiries propices à la promenade à vélo (ex. Point du Jour entre Spiennes Mesvin et Nouvelles)
- m. Création d'aménagements de confort dans l'espace public tels que WC publics accessibles à tous et installation de robinets-poussoirs à eau potable sur les anciens puits du centre-ville et en divers autres endroits ;

4. Réformer les outils d'urbanisme opérationnel.

- a. Il apparaît essentiel de réaliser le projet de fusion des régies foncières et communales et autres sociétés de rénovation et de revitalisation en une seule régie Communale autonome pour soutenir l'urbanisme opérationnel. Il faut surtout dynamiser cette structure en désignant un échevin qui en a la responsabilité à temps plein avec une équipe dynamique et entreprenante.¹⁴
- b. Cette Régie unique serait le lieu de réflexion, de création et d'étude en manière d'urbanisme opérationnel. Elle serait renforcée par des fonctionnaires détachés des administrations de l'urbanisme et de l'environnement et volontaires pour brasser les idées et élaborer des projets. La régie gérerait un bureau d'études au service de la ville et des entreprises pour l'établissement des dossiers des sites à réaménager, du remembrement urbain, des schémas d'orientation locale et l'élaboration du montage des dossiers de subvention par la RW. Une collaboration serait recherchée avec le service ayant les mêmes fonctions à l'IDEA.
- c. Revaloriser le rôle de la CCAT¹⁵ par la formation de ses membres aux techniques de l'aménagement du territoire, à la connaissance des outils de planification et de la règlementation de l'urbanisme¹⁶.
- d. Modifier le comportement du service de l'urbanisme en lui assignant une fonction d'accueil et d'accompagnement des initiatives immobilières des particuliers. Créer un « espace de l'urbanisme », dans des salons de l'hôtel de ville avec présentation publique des projets, plans, maquettes, avec possibilité de consultation interactive des plans et règlements applicables au territoire communal et servant de local permanent à la CCAT.

¹⁴ Sa fonction sera essentiellement de soutenir les initiatives publiques et privées et de prendre des participations dans les projets pour les épauler et leur donner des outils d'action. Le but est moins d'accumuler un patrimoine immobilier communal « privé » que de mettre sur rail des projets pour les remettre dans le circuit économique et dégager des moyens pour en mettre d'autres en route. La Régie communale pourrait mettre les terrains qu'elle gère à disposition d'entreprises locales de promotion-construction ce qui diminuerait le coût des investissements avec pour contrainte l'acceptation d'un cahier des charges définissant le type de maison qui est souhaité. Bien entendu le propriétaire du terrain (la société de logement social ou la ville) récupérerait le prix du terrain au terme du processus de construction à l'occasion des ventes mais le constructeur ne devrait pas faire l'avance de l'achat des terrains. La Régie doit servir d'intermédiaire entre les propriétaires fonciers dans les ZACC et des entreprises de construction-promotion désireuses d'y développer de nouveaux quartiers d'habitat (groupé notamment)

¹⁵ Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire

¹⁶ Il sera utile de « coacher » son président, qui doit être totalement indépendant et ses vice-présidents, à l'animation de groupe ; leur donner un accès permanent et libre à tous les dossiers de demandes de permis d'urbanisme. Amener la CCAT à avoir des débats de fond et à définir une position claire sur les problématiques les plus fréquentes. Lui permettre d'assurer systématiquement la consultation des auteurs de projet et des riverains concernés et de convoquer pour échange de point de vue le ou les échevins en charge de la Régie communale, de l'AT et de la mobilité ou concernés par des projets particuliers avec les représentants d'associations reconnues dans le domaine (ex SAM, le GRACQ, comités de quartier)

e. Mise en exploitation prioritaires des réserves foncières du patrimoine privé de la ville en collaboration avec des opérateurs privés pour dégager des moyens afin de créer de nouveaux parcs publics plus proches des centres habités et de requalifier les places publiques en espaces verts.¹⁷

5. Protection absolue et mise en valeur du patrimoine montois du centre ancien et des villages.

a. La Ville doit conserver la propriété du patrimoine majeur et de celui qu'elle est en mesure d'entretenir. Céder à des autres institutions ou fondations privées après classement le patrimoine qu'elle ne peut plus assumer. Adopter pour principe la sauvegarde du bâti caractéristique. Rénover l'existant plutôt que le remplacer. Réparer les erreurs du passé et notamment reconstituer le rythme et la structure du parcellaire ancien là où il a été détruit dans le passé¹⁸. Favoriser l'habitat groupé dans les ensembles monumentaux impossibles à réaffecter autrement (anciens couvents, écoles et hôtels de maître) avec l'aide de la régie communale¹⁹.

b. Appliquer strictement le principe énoncé par le guide communal d'urbanisme pour l'octroi des permis d'urbanisme²⁰:

c. Appliquer aussi strictement le GRU²¹ contenant le règlement général sur les bâtisses applicables aux zones protégées pour renforcer l'attractivité touristique du centre-ville.

d. Mettre à jour les inventaires du patrimoine des musées et rechercher activement les pièces dispersées.

¹⁷ C'est dans ce contexte que MeM propose le reclassement en zones constructibles des bordures de certains parcs excentriques (Parc de Jemappes, parc du château Bonaert à Ghlin) pour y réaliser des habitats groupés dont les nouveaux habitants deviendraient gestionnaires des espaces verts centraux restant accessibles au public et dont la ville ferait l'économie de l'entretien.

¹⁸ C'est le cas de la place de Bootle créée par la construction du bâtiment de la RTT au détriment de l'habitat de la rue verte à la fin des années 60.

¹⁹ Par exemple, l'IDEA a repris le refuge de l'abbaye de l'Olive à la rue Damoiseau pour y installer des bureaux alors qu'un habitat groupé y était envisagé. Un projet identique a visé l'ancien carmel de Nimy. Voir aussi les capucins.

²⁰ Notamment : « *Dans l'aire A, la priorité est accordée à l'harmonisation avec le cadre historique. * les constructions nouvelles ou les transformations doivent s'inscrire dans le rythme du parcellaire existant, avec comme impératif le respect des rythmes, ainsi qu'éventuellement des accidents et particularités, produits par l'histoire du centre de Mons. On insiste également sur la préservation des ensembles historiques ou urbanistiques des boulevards et l'homogénéité des gabarits de ceux-ci. Les fronts de bâtie sont conservés en l'état tandis que les intérieurs d'îlots sont protégés de l'envahissement par les bâtiments annexes. Toutefois une certaine souplesse est laissée aux rez-de-chaussée à usage commercial. Le maintien des façades arrière des volumes principaux existants est cependant exigé. En effet, la densification de l'occupation est secondaire par rapport à la préservation d'un cadre de vie attractif en centre-ville. Les hauteurs sont de minimum deux niveaux sous corniche, maximum quatre, dans le respect d'un raccord harmonieux avec le contexte de référence.* »

²¹ Le Guide régional d'urbanisme s'applique au centre historique ancien classé de la ville.

e. Dresser la liste du patrimoine immobilier (monuments et sites) susceptible de classement pour obtenir les subsides régionaux nécessaires à leur sauvegarde et revalorisation en assistant les propriétaires dans les démarches administratives pour les obtenir.

6. Privilégier le logement résidentiel et créer une meilleure attractivité pour la résidence individuelle.

- a. Défavoriser d'une manière ou d'une autre la transformation de maisons propices à la résidence familiale en immeubles de « kots » tout en favorisant la création de « chambres chez l'habitant » pour permettre le maintien de la résidence des occupants d'origine dont la taille du ménage s'est réduite (en allégeant les formalités et les contraintes sur ces types de kot tout en durcissant les normes applicables aux immeubles de kots). Favoriser plus particulièrement la cohabitation transgénérationnelle. Traquer les marchands de sommeil
- b. Favoriser l'occupation des étages du piétonnier par la création de ruelles « suspendues » là où la topographie le permet (rue de la chaussée, rue des capucins, rue de la coupe). Réaffectation des immeubles commerciaux en maisons unifamiliales dans les quartiers commerçants.
- c. Renforcer la taxation des immeubles ou parties d'immeubles inoccupés afin de stimuler les réaffectations.
- d. Favoriser la réimplantation du logement familial dans les quartiers où elle est propice (bonne exposition, existence de jardins, bonne proximité des services et modes de déplacement) en rénovant l'espace public dans le cadre d'opérations de remembrement urbain avec renforcement de la réaffectation des maisons vides, assainissement des gros œuvres et revente par la régie communale. Création de nouveaux quartiers de maisons individuelles pilotée par la Régie avec l'aide d'investisseurs privés dans les ZACC les plus proches du centre-ville.
- e. Préférer la mixité des logements aux ghettos des cités de logement sociaux (actuellement 3617 logements). Activer la vente des logements sociaux de l'immobilière Sociale Toi et moi (et du CPAS) à leurs locataires pour disposer de moyens de réinvestissement dans des opérations de requalification de certains quartiers ;
- f. Réactivation de l'agence immobilière sociale (AIS Montoise asbl qui agit sur le territoire des communes de Mons, Colfontaine, Frameries et Quévy). Augmentation du parc (180 logements actuellement à Mons) par la reprise en gestion conventionnelle d'immeubles abandonnés. Prise en gestion forcée à

défaut de gestion consentie dans les cas d'abstention abusive d'affectation par les propriétaires (art.80 à 85 du Code Wallon du logement)

7. Lutter contre les nuisances dans les quartiers d'habitat

MeM propose de mettre tout en œuvre pour assurer la quiétude des habitants et de mettre fin aux nuisances qui troublent la quiétude des habitants tels que :

- La vitesse des véhicules par la multiplication des radars dans les zones 30.
- Créer des zones 30 adaptées à proximité des écoles (qui ne sont pas d'application en dehors des heures d'école)
- Le bruit des motos et cyclomoteurs débridés notamment par l'application des normes de bruit.
- Faire respecter les normes de bruit nocturnes dans certains lieux tels le Marché aux herbes.
- Boucler certains soirs les quartiers de « non-droit » que la police ne peut pas maîtriser. Rétablir et multiplier les brigades canines pour le contrôle des grands rassemblements.
- La propreté par le contrôle social (voir participation citoyenne).
- Un éclairage suffisant et économique (LED) doit améliorer la sécurité dans toutes les parties habitées de la Ville.
- La présence d'un trafic de transit dans les villages du sud de Mons en réorientant celui-ci vers les axes de pénétration.

8. Entretenir l'espace public.

Sans ce cadre, il faut éduquer les usagers au respect de l'espace public en renforçant le sentiment d'appartenance collective. Il faut aussi responsabiliser les usagers pour éviter le repli sur soi. Les équipes de cantonniers décentralisées doivent être démultipliées, décentralisées et revalorisées en augmentant leur polyvalence. Les citoyens doivent pouvoir contacter à tout moment des chefs d'équipe par une application internet pour signaler un problème tel qu'un déchaussement de pavés ou dalles, un nid de poule, un arbre cassé, un dépôt sauvage, une poubelle qui déborde, afin d'accélérer les interventions et de mieux les cibler. Il faut aussi davantage de poubelles aux endroits utiles pour les petits déchets. Les munir d'un grillage pour éviter qu'elles servent à contourner l'utilisation obligatoire des sacs poubelles payants.

De même, il faut étendre le rôle des gardiens de la paix et les former spécifiquement à l’interpellation des habitants « incivils » pour les amener à modifier leurs comportements. Ils serviraient ainsi d’intermédiaires entre les citoyens dans le cadre de dénonciation de comportements portant atteinte à l’espace public.

L’association des comités de quartier à la surveillance des comportements portant atteinte à l’espace collectif est primordiale et peut prendre diverses formes.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
Chapitre 1 : La sécurité et la propreté ... en mieux !.....	7
A. INTRODUCTION	7
B. LES CONSTATS	7
C. NOS PROPOSITIONS	9
1. L'installation d'un réseau global de caméras de surveillance.....	9
2. Une plus grande présence de la police dans l'espace public.....	10
3. L'élargissement des missions des gardiens de la paix.....	11
4. Des initiatives de la ville pour faciliter le respect de l'espace public.....	11
5. L'utilisation des moyens appropriés de lutte contre les dépôts sauvages.....	12
6. La participation des citoyens à la gestion de la propreté et de la sécurité	13
7. Une attention particulière au respect de la loi.....	14
8. Une vigilance accrue en matière de sécurité routière.....	15
9. Assurer la sécurité aux abords des écoles.	15
10. « Mons safe city » pour une tolérance 0 à l'égard des violences faites aux femmes	16
11. Soutien aux écoles par la présence d'APS.....	17
Chapitre 2 Economie/Emploi, Commerce ... en mieux !.....	18
ECONOMIE/EMPLOI	18
A. NOS OBJECTIFS :.....	18
B. NOS PROPOSITIONS	18
COMMERCE.....	20
A. CONSTAT	20
B. NOTRE OBJECTIF	21
C. NOS PROPOSITIONS	21
1. Des changements qui concernant l'administration communale.....	21
2.. Une politique fiscale adaptée	22
3. Une politique commerciale globale	22
Chapitre 3 :.....	26
L'enseignement communal, supérieur et la petite enfance	26

En mieux !	26
A. LA PETITE ENFANCE.....	26
1. Constats	26
2. Nos propositions :.....	26
B. ENSEIGNEMENT COMMUNAL.....	27
1. Notre objectif :	27
2. Nos propositions :.....	28
C. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA VIE ÉTUDIANTE	33
1. L'enseignement supérieur comme moteur, un échevin comme pilote	33
2. Blocus à l'hôtel de ville !	34
3. Une salle étudiante légitime et trop longtemps promise dans le vent.....	34
Chapitre 4 La Santé ... en mieux !.....	35
A. Nos propositions	35
Chapitre 5 Lutte contre la pauvreté, CPAS, Logements publics ... En mieux !	37
A. INTRODUCTION	37
B. LES CONSTATS :	37
C. NOS PROPOSITIONS	38
1. Les économies d'échelle :	38
2. La mission du CPAS :	38
3. Une authentique relance sociale :.....	39
4. Les logements sociaux :	40
5. La location acquisitive	41
6. Intensifier la lutte contre la pauvreté.....	42
Chapitre 6 : La gouvernance ... en mieux !.....	45
A. OBJECTIFS.....	45
B. NOS PROPOSITIONS	45
4. La disponibilité des membres du Collège Echevinal :.....	45
2.- La répartition des compétences au sein du Collège Echevinal :	46
3.- Le respect de l'éthique :	47
Vie associative et cohésion sociale	48
A. CONSTAT	48
B. Objectif	48
C. nos propositions	49

1. Un cadastre de l'associatif.....	49
2. Établir une charte associative	49
3. Transparence	49
Chapitre 7 : La participation citoyenne ... en mieux !.....	50
A. Nos propositions	51
1. L'information des citoyens :	51
2. La mise en place des commissions consultatives :.....	52
3.- La création d'un échevinat de la participation :.....	53
4. La cogestion citoyenne de certains espaces publics de loisir, de sport et de culture :	54
Chapitre 8 : Les services communaux ... en mieux.....	55
A. CONSTATS.....	55
B. NOS PROPOSITIONS	56
1. Une nouvelle manière de motiver les agents communaux :	56
2.- Une nouvelle manière de travailler	57
Chapitre 9 : La mobilité ... en mieux !.....	61
A. CONSTATS.....	61
B. NOS PROPOSITIONS	62
1. Se doter des outils d'analyse nécessaires :	62
2. Réduire le flux de circulation des voitures vers le centre-ville.....	63
3. Les personnes qui travaillent en centre urbain	63
4. Les trajets vers les écoles situées en centre urbain	64
4. Le covoitage et les locations	66
5. Un plan de mobilité pour Jemappes :	66
6. Contournement des villages	67
Il faut envisager d'alléger le trafic non indispensable dans les villages par des contournements, par ex poids lourds. Ex : Havré-Ghislage, Mesvin, Hyon,	67
7. Les transports en commun - le « tram ».....	67
8. Les parkings et les nouvelles technologies	68
9. Mieux coordonner les travaux à réaliser sur les voiries.....	69
Chapitre 10 : La politique de la Ville cyclable et piétonne ... en mieux	71
A. Les conditions de base d'une politique de Ville cyclable	72
1. Veiller à la sécurité des cyclistes.....	72

2. Améliorer l'image du vélo	74
3. Aménager la grande voirie pour y créer un site propre pour les vélos	74
4. Prévoir des parkings pour vélos et des services spécifiques.....	75
5. Le vol, un obstacle à vaincre : le vol	75
6. Faciliter l'accès au vélo à assistance électrique.....	76
7. La pratique du vélo chez les jeunes et ... les moins jeunes.....	76
8. Aménager des espaces pour le cyclotourisme.....	77
9. Etablir un partenariat avec les associations de cyclistes urbains	78
10. Proposer aux responsables politiques de montrer l'exemple.....	78
11. La sécurité des piétons et la qualité des trottoirs et piétonniers.....	78
Chapitre 11 : Culture et tourisme ... en mieux.....	80
LA CULTURE	80
A. LES CONSTATS :	80
B. NOS PROPOSITIONS :	81
1. MONS capitale culturelle depuis 1977 ! On décolle !.....	81
2. Un grand échevinat de la culture et du tourisme : de la transversalité indispensable !	82
3. Une communication culturelle globale.....	82
4. La philosophie de gouvernance de l'échevinat de la culture : ascenseur culturel et social.....	83
5. La lecture montoise et ses bibliothèques.....	83
6. Une seule direction coordonnée pour les musées	84
7. Les états généraux de la culture	84
8. Maintenir la convention existante quant à l'occupation du Théâtre Royal de Mons.	84
9. Collaborer avec les artistes locaux et régionaux individuels, associatifs ou collectifs (ex. harmonies, chorales, sociétés, etc.)	85
10. Encourager le tourisme littéraire et des arts de la scène grâce patrimoine architectural montois.....	85
11. Valoriser les artistes montois ou hennuyers d'aujourd'hui et d'autrefois.....	85
12. Quelques propositions culturelles plus ponctuelles	85
13. La culture dans la rue !	86
LE TOURISME	86
A. NOS OBJECTIFS	86

B. NOS PROPOSITIONS	87
12. SITES SPECIFIQUES	89
1. Waux-Hall	89
2. Le Grand Large	89
3. Carrière de Spiennes	90
4. Site du levant les 3 terrils	90
5. Carrières d'Obourg	90
6. Bords de rivières	90
Chapitre 12 : Les sports et les loisirs ... en mieux !	91
A. Les Sports	91
B. Les Loisirs	93
C. NOS PROPOSITIONS	94
D. Les Infrastructures	95
Chapitre 13 : L'environnement ... en mieux	97
A. CONSTATS.....	97
B. OBJECTIFS.....	97
C. NOS PROPOSITIONS	98
1. Repenser la gestion des déchets	98
2. Les espaces verts urbains.....	102
3. La nature et la biodiversité.....	104
4. Les transports	104
5. Le Bruit	105
6. La qualité de l'air	105
7. La consommation d'eau	106
8. Les cours d'eau.....	106
9. La contribution locale à la lutte contre le réchauffement climatique	106
10. La gestion de l'environnement par les pouvoirs locaux.....	107
11. Le Bien-être animal	109
12. L'Urbanisme « gender mainstreaming »	111
Chapitre 14 : L'aménagement du territoire.....	113
A. CONSTATS.....	114
B. OBJECTIFS.....	115
C. NOS PROPOSITIONS	117

Notes

